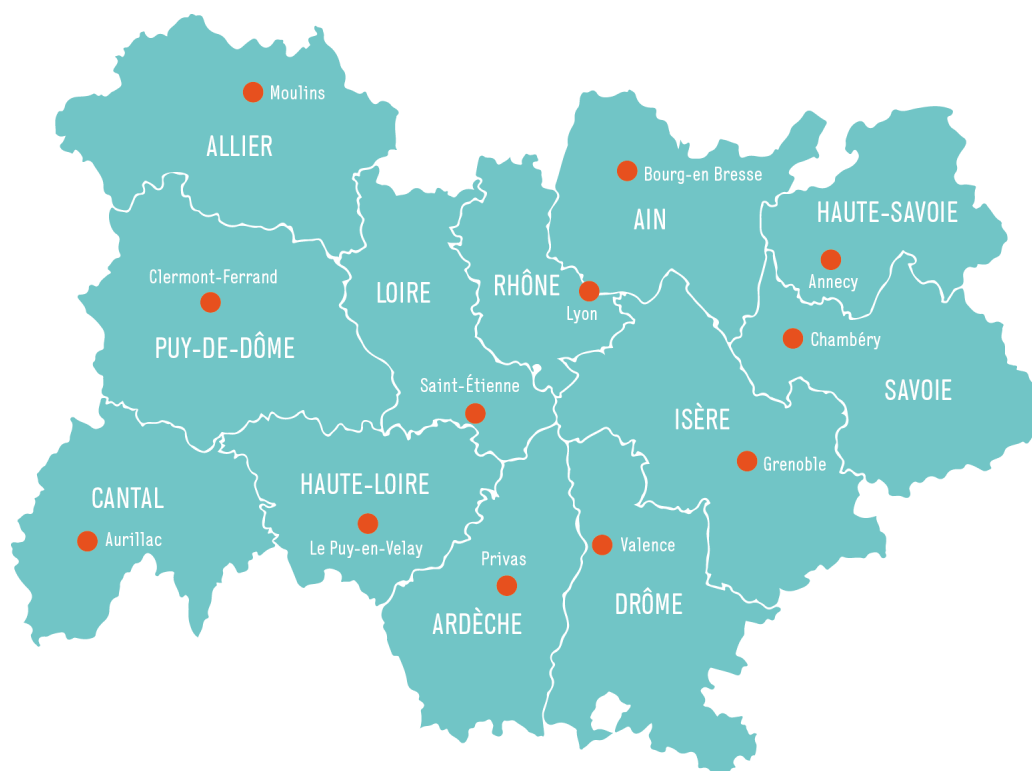


# Ressources et dynamiques culturelles en Auvergne-Rhône-Alpes

Un livre blanc de paroles d'acteurs  
pour la construction d'un projet culturel régional

Direction de l'étude : Vincent Guillon et Jean-Pierre Saez  
Réalisation des enquêtes : Christine Bolze, Camille Faye, Michel Kneubühler,  
Samuel Périgois, Élisabeth Renau



Juin 2017

# Sommaire

<b>PARTIE 1 : Éléments pour la construction d'un projet culturel régional.....</b>	<b>1</b>
Préambule.....	2
Introduction .....	3
Conclusion .....	13
<b>PARTIE 2 : Notes de synthèse des 12 territoires départementaux.....</b>	<b>15</b>
<b>AIN .....</b>	<b>16</b>
1. Éléments de contexte .....	16
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	18
3. Les défis prioritaires.....	20
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	21
<b>ALLIER .....</b>	<b>23</b>
1. Éléments de contexte .....	23
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	24
3. Les défis prioritaires.....	28
4. Les attentes exprimées vis-à-vis de la région .....	30
<b>ARDÈCHE.....</b>	<b>33</b>
1. Éléments de contexte .....	33
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	35
3. Les défis prioritaires.....	38
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	39
<b>CANTAL .....</b>	<b>42</b>
1. Éléments de contexte .....	42
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	44
3. Les défis prioritaires.....	47
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	48
<b>DRÔME.....</b>	<b>50</b>
1. Éléments de contexte .....	50
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	52
3. Les défis prioritaires.....	55
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	56
<b>HAUTE-LOIRE .....</b>	<b>59</b>
1. Éléments de contexte .....	59
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	61
3. Les défis prioritaires.....	63
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	64

HAUTE-SAVOIE.....	66
1. Éléments de contexte .....	66
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	67
3. Les défis prioritaires.....	71
4. Les attentes exprimées vis à vis de la région .....	73
 ISÈRE .....	 75
1. Éléments de contexte .....	75
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	77
3. Les défis prioritaires.....	81
4. Les attentes exprimées vis-à-vis de la région .....	82
 LOIRE.....	 84
1. Éléments de contexte .....	84
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	86
3. Les défis prioritaires.....	88
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	89
 PUY-DE-DÔME .....	 91
1. Éléments de contexte .....	91
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	92
3. Les défis prioritaires.....	97
4. Les attentes exprimées vis-à-vis de la région .....	99
 RHÔNE .....	 101
1. Éléments de contexte .....	101
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	102
3. Les défis prioritaires.....	105
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	106
 SAVOIE .....	 109
1. Éléments de contexte .....	109
2. Forces et faiblesses du territoire départemental .....	111
3. Les défis prioritaires.....	114
4. Les attentes vis-à-vis de la région .....	115
 <b>ANNEXE .....</b>	 <b>116</b>

# **PARTIE 1 : Éléments pour la construction d'un projet culturel régional**

## Préambule

Cette contribution de l'Observatoire des politiques culturelles répond à la demande de la région Auvergne-Rhône-Alpes d'alimenter son livre blanc par une enquête départementalisée auprès d'acteurs représentant les différents domaines artistiques et culturels dans lesquels elle intervient : spectacle vivant ; livre, édition et vie littéraire ; cinéma, audiovisuel et arts visuels ; patrimoines. Elle s'appuie sur 134 entretiens approfondis réalisés entre le 11 mai et le 2 juin 2017. L'aire de l'enquête porte sur les 12 territoires départementaux de la nouvelle région. La métropole lyonnaise n'a pas été incluse dans cette observation en raison de son statut d'exception, tant du point de vue institutionnel que de la densité des activités et des emplois culturels qu'elle rassemble et qui nécessiterait une enquête *ad hoc*.

L'échantillon des personnes interrogées prend en compte différentes catégories d'acteurs, des plus institutionnels aux responsables d'organismes intermédiaires. Il a été constitué à partir d'échanges avec l'ensemble des services culturels départementaux et du service régional. Il intègre un large panel d'acteurs sans pour autant prétendre couvrir l'intégralité des positionnements. L'un des objectifs principaux de cette investigation a été de faire remonter la plus grande diversité de points de vue et de situations territoriales. La lecture de cette enquête qualitative pourra être utilement complétée par d'autres travaux et enquêtes statistiques existants<sup>1</sup>. Elle ne manquera pas de susciter des besoins complémentaires de diagnostic et d'évaluation.

Le présent rapport comporte les notes de synthèse correspondant aux 12 aires départementales de la région. Chacune de ces notes fait ressortir des éléments généraux de contexte, les forces et faiblesses des territoires en termes de ressources et de dynamiques culturelles suivant une double approche transversale et sectorielle. Sont également répertoriés les défis prioritaires et les attentes formulées par les acteurs vis-à-vis de la région sur le plan institutionnel et opérationnel. L'introduction rassemble les éléments transversaux issus des analyses départementales.

### Méthodologie

L'enquête repose sur des entretiens téléphoniques avec une dizaine d'acteurs interrogés sur chaque territoire départemental, dont les directions départementales de la culture lorsque cela a été possible. La liste des entretiens réalisés figure en annexe<sup>2</sup>.

L'analyse repose donc sur un matériau constitué des discours d'acteurs dans les différents domaines artistiques et culturels et alimenté par d'autres ressources et éléments de contexte.

<sup>1</sup> Ministère de la Culture et de la Communication-DEPS, *Atlas régional de la culture « Auvergne-Rhône-Alpes » 2017*, <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-d-ouvrages/Atlas-regional-de-la-culture/Atlas-regional-de-la-culture-2017>.

La NACRE, *Atlas du spectacle vivant en Rhône-Alpes*, 2015, [http://www.la-nacre.org/fileadmin/user\\_upload/Ressources\\_et\\_documentation/ATLAS/ATLAS-SPECTACLE-RHONE-ALPES-MAJ\\_MAI\\_2016\\_WEB.pdf](http://www.la-nacre.org/fileadmin/user_upload/Ressources_et_documentation/ATLAS/ATLAS-SPECTACLE-RHONE-ALPES-MAJ_MAI_2016_WEB.pdf).

<sup>2</sup> Dans les notes de synthèse, sauf mention contraire, les citations (mises entre guillemets) sont issues des entretiens avec les acteurs.

Dans les notes départementales (*cf.* partie 2), sauf mentions contraires :

- les données chiffrées sur le contexte démographique sont issues de l'Insee ;
- les données chiffrées sur le niveau d'équipements culturels, sur l'emploi culturel et sur l'investissement culturel des collectivités sont issues de l'Atlas régional de la culture « Auvergne-Rhône-Alpes » 2017 du ministère de la Culture et de la Communication-DEPS. Certaines de ces données (qui datent de plusieurs années) considèrent parfois la métropole lyonnaise et le département du Rhône comme un seul ensemble territorial.

## Introduction

Le contexte dans lequel évoluent les politiques culturelles aujourd'hui est marqué par d'importants changements : réforme territoriale, financements publics erratiques de la culture au niveau central et plus encore territorial au cours des dernières années, mutation des formes culturelles, montée en puissance des cultures numériques, diversification des modes de participation de la population à la vie artistique et culturelle... La réforme territoriale a conduit à une nouvelle architecture politico-institutionnelle impliquant la fusion de régions en entités nouvelles, la création de métropoles et la réorganisation de la carte intercommunale. Comme ce fut le cas à la suite des précédentes réformes de décentralisation, la règle du jeu de l'intervention des collectivités en matière culturelle et de leur coopération reste largement à inventer dans un cadre profondément renouvelé. Il en résulte de nombreuses incertitudes qui interrogent les décideurs publics pour aller vers plus de cohérence, de lisibilité et de complémentarité de leurs actions. Les nouvelles régions en particulier doivent répondre à plusieurs défis : fusion des services, convergence des programmes des anciens conseils régionaux, définition d'un nouveau projet culturel de territoire prenant en compte les transformations des autres niveaux de collectivités, animation des conférences territoriales de l'action publique...

Dans sa nouvelle configuration, la région Auvergne-Rhône-Alpes est bien plus grande que la moyenne des autres régions françaises ou allemandes si l'on veut la situer à l'échelle européenne. À cette vaste superficie s'ajoute une diversité de contextes géographiques qui constitue à la fois une ressource de son développement (économique, touristique, culturel, etc.) et une contrainte (déplacements, distances, reliefs contrastés, etc.). Elle présente une remarquable variété de situations territoriales : métropoles et grandes agglomérations urbaines, villes moyennes, bourgs centres, espaces ruraux et de montagne. Ces caractéristiques composent des ensembles départementaux divers : très urbanisés, mixtes ou à nette dominante rurale. Ce contexte représente un défi pour les politiques publiques qui y sont menées sous l'angle de l'équité territoriale et sociale. Il appelle une lecture fine des spécificités territoriales et des réponses différenciées pour construire des stratégies culturelles adaptées aux situations locales. Le nouveau périmètre régional est vécu à la fois comme une contrainte du fait de la durée des déplacements qu'il engendre, mais aussi comme une chance en raison des opportunités de coopération qu'il ouvre.

De façon générale, la qualité et la densité de l'infrastructure culturelle dans la région sont reconnues, même si l'aménagement culturel du territoire est une œuvre toujours en chemin. L'effort culturel public est supporté de façon très majoritaire par les communes et leurs groupements (66 %) ; État (10 %), départements (19 %) et région (5 %) représentant le

reste de la dépense publique. Le rôle de la culture se mesure également au poids de l'emploi artistique et culturel. De ce point de vue, Auvergne-Rhône-Alpes occupe le deuxième rang national après l'Île-de-France, soit plus de 70 000 personnes (environ 10 % des emplois culturels en France)<sup>3</sup>. C'est dire son importance dans la vie et l'économie régionales. Sur le plan national, après une année de flottement, la majorité des régions françaises se replacent dans un effort positif du point de vue de leur effort culturel. À cet égard, Auvergne-Rhône-Alpes dispose encore d'une marge de progression en termes de dépenses culturelles par habitant.

## ■ Équipements

### Principaux équipements culturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2014

	Auvergne- Rhône- Alpes	Ain (01)	Allier (03)	Ardèche (07)	Cantal (15)	Drôme (26)	Isère (38)	Loire (42)	Haute- Loire (43)	Puy-de- Dôme (63)	Rhône (69)	Savoie (73)	Haute- Savoie (74)
Lieux d'exposition <sup>1</sup>	117	12	7	5	5	6	22	17	4	13	15	6	5
Monuments historiques <sup>2</sup>	4 748	379	515	291	399	274	319	338	486	848	516	209	174
Lieux de lecture publique <sup>3</sup>	2 756	260	260	239	153	140	342	249	192	289	251	181	200
Théâtres et autres lieux de spectacles <sup>4</sup>	110	5	7	4	2	4	20	9	2	6	40	3	8
Lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques <sup>5</sup>	16	1	1	1	0	1	3	3	0	2	3	0	1
Salles de cinéma <sup>6</sup>	784	38	25	32	13	58	126	66	19	63	179	81	84
Conservatoires de musique, danse et art dramatique <sup>7</sup>	56	5	3	2	1	3	15	5	1	3	11	4	3

Note : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Monuments inscrits et classés.

3. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

4. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

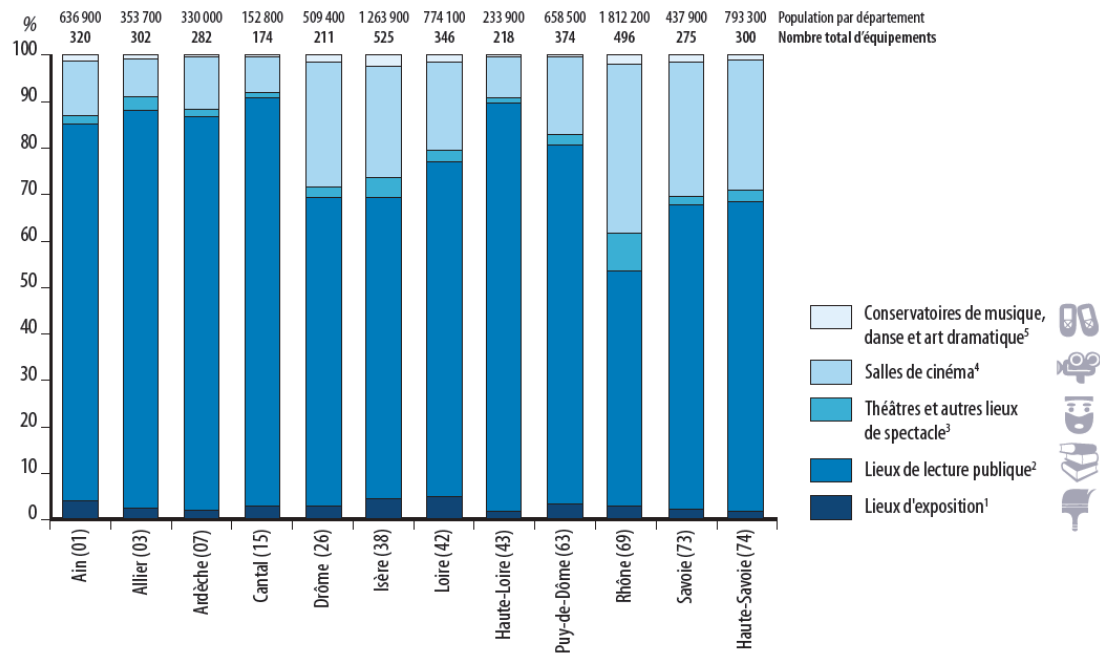
5. Théâtres lyriques, zénith, scènes de musiques actuelles, centres nationaux de création musicale, centres chorégraphiques nationaux et centres de développement chorégraphique.

6. Nombre d'écrans.

7. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : DEPS/DSCN/DAMC/DAR/AN/CIC/AVT, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

<sup>3</sup> Ministère de la Culture et de la Communication-DEPS, *Atlas régional de la culture « Auvergne-Rhône-Alpes » 2017*. Serge Kancel, Jérôme Itty, Morgane Weill, Bruno Durieux, *L'apport de la culture à l'économie en France*, rapport IGF/IGAC, décembre 2013.



Note 1 : ce graphique ne prend pas en compte les monuments historiques et lieux de création et de diffusion musicales et chorégraphiques.

Note 2 : données 2016 pour les lieux de lecture publique.

Note de lecture : les lieux d'exposition représentent 4 % des équipements culturels de l'Ain, les lieux de lecture publique 81 %.

1. Musées de France ouverts au public, centres d'art contemporain et fonds régionaux d'art contemporain.

2. Bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre.

3. L'ensemble des théâtres regroupe les théâtres nationaux, les réseaux et labels du ministère de la Culture et de la Communication (centres dramatiques, scènes nationales, scènes conventionnées), les théâtres municipaux ainsi que les théâtres privés.

4. Nombre d'écrans.

5. Conservatoires à rayonnement régional, départemental, communal et intercommunal.

Source : dgp/dgca/dgmic/cnt/cnc/beps, Ministère de la Culture et de la Communication, 2017

## Principaux atouts des territoires régionaux

Quelles sont les principales caractéristiques d'Auvergne-Rhône-Alpes sur le plan culturel ? Les acteurs interrogés font ressortir des éléments saillants qui permettent de mettre en évidence les nombreux atouts régionaux mais aussi de prendre en compte les marges de progression à conquérir dans plusieurs domaines et territoires.

### Équipements et événements culturels

#### Maillage

- Globalement les opinions s'accordent à souligner le nombre et la qualité des équipements culturels structurants dans les principales communes de la grande majorité des départements.
- Au côté des infrastructures dédiées, l'importance des lieux de sociabilité dans la vie culturelle est aussi mentionnée (cafés, espaces publics, salles communales...) notamment pour les départements plus ruraux.

#### Rayonnement

- La variété, le rôle et la qualité des festivals de spectacle vivant est une marque de fabrique de la vie culturelle de plusieurs départements (Isère, Puy-de-Dôme, Haute-Savoie...), notamment dans les domaines suivants : musiques actuelles, contemporaines, classiques, arts de la rue, théâtre, événementiels pluridisciplinaires.



- D'autres manifestations d'envergure valorisent fortement d'autres champs artistiques notamment dans les domaines suivants : cinéma(s), vidéo, design... (Puy-de-Dôme, Haute-Savoie, Ardèche, Loire...). Plusieurs manifestations se déployant à partir de la métropole lyonnaise ont un retentissement au niveau régional comme les Biennales d'art contemporain et de la danse qui développent des coopérations avec des territoires de la région.
- Parmi les caractéristiques remarquables méritant d'être mises en valeur : les manifestations littéraires dynamiques (Cantal, Haute-Loire, Isère, Allier...).
- Auvergne-Rhône-Alpes a la chance de disposer de nombreux équipements et événements d'envergure régionale, nationale et internationale. Ils sont principalement implantés dans les départements les plus urbanisés, mais pas uniquement (Ardèche, Drôme...).
- À la concentration de la population dans les grands centres urbains correspond également une forte polarisation de la vie culturelle dans ces territoires qui jouent un rôle de véritables locomotives régionales.

### **Vitalité des engagements**

- La vigueur du tissu associatif et l'engagement bénévole sont des atouts précieux dans bon nombre de départements. Ils viennent souvent en appui de projets professionnels fragiles, mais aussi de manifestations plus importantes. Ils contribuent autant à une vie citoyenne active qu'à un aménagement culturel durable (Loire, Rhône, Ardèche, Savoie, Ain, Allier...).
- Le rôle des élus est considéré comme déterminant pour donner l'élan nécessaire aux projets culturels de territoire.
- Un secteur professionnel très impliqué dans le développement culturel des territoires.

### **Coopération et partenariats**

#### *Les réseaux, clés du développement culturel territorial*

- Il existe dans la région Auvergne-Rhône-Alpes une tradition de longue date de travail en réseau qui constitue l'une des conditions et l'un des secrets de la vitalité culturelle régionale.
- De ce point de vue, les solidarités territoriales et au sein des filières – lorsqu'elles existent – conditionnent la bonne santé de l'écosystème culturel.
- Les projets culturels itinérants et les circuits culturels territoriaux représentent deux types de démarches originales qui peuvent répondre de façon efficace aux besoins culturels des territoires éventuellement moins dotés en équipements (Ardèche, Drôme, Puy-de-Dôme, Cantal, Loire...).
- La région partage bien plus que des frontières avec la Suisse et l'Italie, ce qui motive l'implication de plusieurs départements dans des projets culturels transfrontaliers à forte valeur ajoutée (Savoie, Haute-Savoie, Isère...).

#### *L'intercommunalité, un espace de coopération et d'avenir pour la culture*

- Sauf quelques cas remarquables (Annecy, Clermont-Ferrand), la région ne se distinguait pas par une dynamique culturelle intercommunale ambitieuse. Depuis quelques années, un mouvement a été enclenché notamment à travers la construction d'un partenariat entre départements et intercommunalités. Il concerne en premier lieu les domaines de la lecture publique, des enseignements artistiques, des musées et de l'éducation artistique et culturelle (Puy-de-Dôme, Ardèche, Drôme, Cantal). Ce mouvement continue à prendre de

l'ampleur tant au niveau des agglomérations urbaines qu'à celui des communautés de communes, et à s'étendre à d'autres domaines (grands équipements de spectacle vivant, musiques actuelles, événements...).

### **Une articulation intelligente entre patrimoine, tourisme et environnement**

- On ne compte pas les territoires départementaux qui disposent d'un patrimoine remarquable, divers et bien valorisé. Plusieurs d'entre eux bénéficient ainsi du label Ville et Pays d'art et d'histoire. De plus, la région compte 138 musées bénéficiant du label *Musée de France*.
- L'activité touristique est une ressource majeure de l'économie de nombreux départements (Ardèche, Savoie, Haute-Savoie...).
- Quelques territoires de montagne jouent sur une relation ingénieuse entre patrimoines, tourisme et paysages en mobilisant ici et là la création artistique, en associant en permanence des acteurs de différents horizons dans des cadres de réflexion partagés (Savoie, Haute-Savoie, Isère, Ardèche...).

### **Une création artistique foisonnante**

#### *Présence artistique*

- Les principaux pôles urbains sont des foyers majeurs d'activité artistique. Toutefois, plusieurs territoires départementaux accueillent des artistes et des compagnies, parfois soutenus par des programmes de résidences (Isère, Puy-de-Dôme...). Cette présence est particulièrement appréciée parce qu'elle participe activement à l'animation et à la vie du territoire.
- La création théâtrale bénéficie d'un réseau de scènes nationales et régionales sur la plupart des territoires départementaux.
- La coopération au sein du réseau des scènes régionales permet également de faire circuler les productions artistiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

#### *Des spécificités sectorielles territoriales*

- Toute la palette des disciplines artistiques est bien représentée dans l'espace régional. Cependant plusieurs territoires moins denses parviennent à s'affirmer de façon singulière en misant sur des choix spécifiques. Par exemple, les arts de la rue et du cirque (Drôme, Cantal, Ardèche), les musiques actuelles (Puy-de-Dôme), le street art (Allier)...

### **Des industries culturelles et créatives dynamiques**

- La région présente plusieurs pôles d'excellence de niveau national ou international dans le domaine des industries culturelles et créatives : cinéma, design, musique, cultures numériques (Métropole de Lyon, Haute-Savoie, Drôme, Puy-de-Dôme, Ardèche, Loire).
- La filière cinéma se démarque par la diversité de ses acteurs et des types de production qu'ils réalisent, diffusent et valorisent : image animée, longs métrages, courts métrages, documentaires (Métropole de Lyon, Haute-Savoie, Drôme, Puy-de-Dôme, Ardèche). Parfois organisés en clusters regroupant différents maillons de la chaîne de production (création,

formation, production, diffusion), ils constituent un atout de premier ordre tant sur le plan artistique et culturel que sur le plan du développement économique.

- La présence de librairies et de petits éditeurs indépendants joue un rôle très apprécié pour la convivialité, pour « habiter le territoire » et pour la circulation des idées et du sens au sein des collectivités (Savoie, Isère, Drôme, Cantal, Haute-Loire...).

## Principales difficultés

### **Une infrastructure culturelle inégale**

- Certains départements moins peuplés n'ont pas ou peu de structures à rayonnement régional et national. D'autres doivent composer avec une inégale répartition territoriale des ressources culturelles (Ardèche, Puy-de-Dôme, Rhône...).
- Certaines zones rurales ou semi rurales, parfois même dans des territoires départementaux culturellement dynamiques, souffrent d'une offre culturelle insuffisante et/ou d'un faible taux d'équipements culturels (Drôme, Allier, Cantal, Haute-Loire...).
- Dans le domaine cinématographique, c'est aussi le cas de quelques territoires ruraux (Allier, Cantal...).

### **Une professionnalisation à renforcer**

- Contrairement à une idée reçue, une série de témoignages fait état d'un déficit d'ingénierie culturelle qui freine l'accueil de productions professionnelles ou la formation de publics par une médiation appropriée (Rhône, Ain...).

### **Des politiques publiques en recul**

#### *Cloisonnement des politiques et faiblesse de la coopération*

- L'insuffisance de la coopération entre niveaux de collectivités publiques est quasi systématiquement relevée. Cette situation est le signe d'un défaut de gouvernance qui pénalise l'action publique culturelle à plusieurs niveaux : éparpillement des efforts, concurrence des stratégies, affaiblissement des incitations à la mutualisation et à la complémentarité des actions...
- Les politiques sectorielles, tant dans la culture que dans l'action publique en général, ont encore des difficultés à se décroiser pour proposer des solutions efficaces aux défis qu'elles doivent pourtant relever conjointement (démocratisation, interdisciplinarité, droits culturels, éducation, développement territorial...).
- Le manque d'articulation entre culture et tourisme est régulièrement mentionné.
- Certains EPCI, malgré des signes de bonne volonté, regrettent un manque d'accompagnement par d'autres partenaires publics dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire, compte tenu de leur compétences à renforcer en la matière. D'autres ne montrent pas de signes d'ouverture à cet égard et accentuent le retard de leur territoire sur le plan culturel.

### *Un manque de moyens et de stratégies*

- Les dix dernières années sont marquées par un net recul de l'effort culturel des départements. Cependant, celui-ci a été géré très inégalement. Majoritairement, il continue de se creuser. Dans des cas plus rares, on constate une stabilisation, voire une reprise de l'engagement culturel départemental, ce qui a pour effet de réinstaurer un climat de confiance.
- Les petites communes n'ont généralement pas les capacités financières suffisantes pour développer de véritables politiques culturelles. Celles-ci ne peuvent raisonnablement plus s'envisager aujourd'hui qu'à l'échelle de territoires de vie et de projets plus vastes. Néanmoins, certaines nouvelles intercommunalités auront besoin d'être épaulées non seulement dans l'élaboration de leur projet, mais aussi dans leur fonctionnement comme on peut déjà le voir dans quelques départements qui financent par exemple des postes de chefs de projet (Cantal).
- Le manque d'engagement de certaines collectivités, tous niveaux confondus, se traduit par un défaut de lisibilité des intentions en termes de politique culturelle.
- Dans le contexte de transformation territoriale actuel, l'absence ou l'insuffisance de diagnostics culturels de territoires se révèle un handicap fréquemment pointé pour élaborer des projets culturels d'avenir.
- La disparition de l'agence Le Transfo crée un manque relevé par plusieurs voix.

### **Des difficultés structurelles**

- Au nombre des obstacles au développement culturel, on compte aussi des entraves fonctionnelles citées de façon récurrente :
  - la gestion des distances et des déplacements pour les territoires enclavés ;
  - les difficultés de circulation des artistes et les coûts logistiques que cela implique (Ardèche, Allier, Cantal) ;
  - le sentiment d'éloignement des lieux de décisions dans le nouvel ensemble régional pour certains territoires périphériques ;
  - le vieillissement des salles et l'insuffisance des aménagements techniques ;
  - le manque d'entretien, de restauration et de valorisation d'éléments patrimoniaux remarquables ;
  - les difficultés rencontrées par les librairies indépendantes face à la concurrence des grands groupes et des plateformes de vente en ligne...

### **Une création en souffrance, des enjeux négligés**

- La question de l'accompagnement de l'émergence de nouveaux talents artistiques et l'insuffisance du soutien aux arts plastiques et visuels reviennent comme des leitmotivs dans les préoccupations des acteurs territoriaux.
- Parmi les remarques soulignant les difficultés de la création artistique en région aujourd'hui, il convient de relever :
  - le faible nombre de compagnies artistiques implantées dans de larges territoires départementaux (Savoie, Haute-Savoie, Cantal, Haute-Loire) ;
  - une création artistique sous-exploitée comme levier de promotion territoriale ;
  - l'absence de dispositifs artistiques et culturels itinérants.

- Certaines ressources locales mériteraient une meilleure considération, notamment celles liées au patrimoine industriel (Rhône, Loire).

### Attentes vis-à-vis de la région

#### **Un appel pour un dialogue permanent et une politique culturelle ambitieuse**

- Les acteurs culturels de la région manifestent de façon unanime le souhait de travailler plus étroitement avec la région et de développer des échanges plus nourris avec les services, condition nécessaire à une reconnaissance mutuelle.
- Ils attendent de la région qu'elle rende plus lisible et visible sa politique culturelle. Ils éprouvent le besoin de cadres de travail stables et d'un projet culturel régional ambitieux.
- Si l'homogénéisation des dispositifs des deux anciennes régions est considérée comme un passage obligé, elle suscite en même temps de l'incertitude et des inquiétudes de la part des acteurs quant à leur place dans les nouveaux cadres de l'action régionale.
- Parallèlement à la refonte de ses programmes d'intervention, la région est invitée à simplifier la gestion administrative des projets et à objectiver les critères de choix (*cf. infra* conventionnements).

#### **Contractualisation**

- La région, ainsi que les autres collectivités publiques, sont appelées à améliorer leur coopération, à travailler la complémentarité et la cohérence de leurs actions et à déterminer des priorités communes et respectives dans un esprit de responsabilité partagée.
- Pour renforcer un dialogue constructif entre les collectivités territoriales et avec l'État, les acteurs sollicitent dans les meilleurs délais la mise en place des Conférences territoriales de l'action publique dédiées à la culture.
- Afin de donner davantage de stabilité aux projets artistiques et culturels et afin d'alléger leur gestion administrative et institutionnelle, les acteurs réitèrent une demande régulièrement formulée de développer des conventions pluripartites et pluriannuelles.

#### **Coopération**

- La poursuite d'une réflexion en faveur d'un aménagement équitable du territoire régional est considérée comme un chantier à renforcer dans un esprit de service à la population en tenant compte à la fois des besoins spécifiques des espaces urbains et ruraux.
- Compte tenu de la taille de la nouvelle région, le maintien d'une antenne du conseil régional en Auvergne est jugé nécessaire.
- Les acteurs régionaux ont exprimé massivement leur souhait de conduire un bilan éclairé des anciens outils de coopération (CDDRA, Conseils culturels de territoires en Auvergne) afin d'en extraire les meilleurs éléments pour imaginer de nouveaux dispositifs de partenariat territorial.
- L'accompagnement des EPCI dans l'élaboration de projets culturels de territoire occupe une place de choix dans l'agenda des priorités mises en avant par les responsables culturels territoriaux. Région, départements et État sont conviés à joindre leurs efforts dans cette perspective.

- L'accélération des transformations du champ artistique et culturel nécessite des diagnostics suivis. Pour répondre à cet enjeu, les acteurs régionaux se prononcent massivement pour la mise en place d'instances de concertation permanentes, à la fois transversales et disciplinaires, rassemblant professionnels et collectivités. Les divers réseaux d'acteurs pourraient être utilement mobilisés à cet effet. L'espace régional est considéré comme le niveau adéquat pour animer cette démarche qui pourrait être co-construite par le conseil régional et la DRAC.
- L'implication du CESER dans l'élaboration de diagnostics culturels territoriaux pourrait nourrir cette réflexion.

### **Transversalité**

- Le renforcement de la transversalité des politiques publiques entre services régionaux (culture, éducation, jeunesse, tourisme, économie, transports, international...) est jugé nécessaire pour conduire une action culturelle plus performante et en phase avec les enjeux d'aujourd'hui.
- La coopération internationale et transfrontalière est considérée comme un terrain d'investigation et d'engagement à renforcer. La culture est un support sous-utilisé à cet égard.

### **Animation des réseaux et accompagnement des secteurs**

- Le travail en réseau des acteurs est un puissant levier de coopération et de mutualisation. Cette dynamique doit être soutenue et construite dans la durée. Les acteurs plébiscitent le rôle des agences régionales (NACRE, ARALD) pour les aider dans leurs besoins d'information, de formation et d'interconnaissance.
- De nouveaux efforts en matière de formation doivent être engagés. Il s'agit notamment de répondre aux besoins de formation continue des acteurs culturels, aux enjeux de professionnalisation dans les territoires ruraux, à la formation et à la sensibilisation des élus, à la nécessité d'ingénierie pour soutenir des projets européens et au renforcement des compétences des bénévoles ayant des responsabilités associatives. Les ressources des universités méritent d'être mobilisées à cet effet.
- La région est attendue pour un soutien stratégique à la consolidation et à la structuration des filières culturelles et aux nouvelles formes d'organisation entrepreneuriales et collectives.

### **Culture et jeunesse**

- Une attention plus marquée aux pratiques culturelles et expressives des jeunes générations, notamment en lien avec l'évolution des usages numériques, est souhaitée au sein des politiques régionales. Dans ce cadre, un pôle d'éducation à l'image pourrait être appuyé afin de consolider et de renouveler les approches dans ce domaine.
- Le soutien à la demande des jeunes par des dispositifs de cartes et chèques culture est généralement perçu positivement.
- Depuis quelques années, les collectivités territoriales s'engagent plus fortement dans des programmes d'éducation artistique et culturelle. Cependant leurs efforts manquent encore de coordination. Elles sont appelées à un effort de convergence.

## **Soutien à la création artistique**

- La création artistique est une matière première de toute politique culturelle. Le soutien de la région, tout comme de l'ensemble des collectivités publiques, est indispensable à sa bonne santé. Parmi les pistes à explorer figurent :
  - la constitution de pépinières de jeunes entreprises artistiques et culturelles,
  - le renforcement de lieux dédiés à la création artistique,
  - la promotion de la présence d'artistes dans les aires rurales et de montagne, les petites villes et les quartiers urbains défavorisés par le biais d'appels à projets et de conventionnements,
  - des dispositifs de soutien renforcés pour les arts plastiques et visuels, un domaine où la professionnalisation demeure très fragile,
  - La préservation du soutien aux différentes formes de spectacle vivant et aux équipes et équipements qui le font vivre.

## **Accompagnement des projets culturels innovants**

- La région n'a pas la capacité de soutenir tous les projets de proximité. Toutefois elle a vocation à épauler des démarches artistiques et culturelles innovantes notamment au sein des espaces urbains et ruraux en transformation.
- Un diagnostic de l'aménagement culturel régional devrait permettre de définir les espaces dans lesquels pourraient naître des équipements culturels de nouvelle génération conçus comme de véritables lieux de vie.
- La transition numérique impose un nouvel agenda de travail pour la région afin de s'adapter aux nouvelles manières de produire et de partager la culture, la connaissance et les savoirs. La mobilisation des compétences multiples œuvrant sur le territoire pourrait aider la région à adapter sa réponse à de tels défis dans une logique d'intérêt général.

## **Patrimoine, tourisme et paysage : une synergie gagnante**

- La région est dotée d'un patrimoine varié et souvent exceptionnel que les collectivités territoriales ont le souci de soigner. Cependant, la tâche dans ce domaine est forcément immense et nécessite une action commune et raisonnée entre collectivités, associations, particuliers et autres propriétaires. Dans certains territoires départementaux, un plan conjoint de restauration et de valorisation du patrimoine pour les 5 à 10 années à venir, nourri par l'expertise du service régional de l'inventaire, s'avérerait pertinent.
- Il convient de développer les potentialités du tourisme culturel notamment en articulant les ressources patrimoniales, le paysage et la création artistique. La mise en place de résidences artistiques expérimentales dans les espaces naturels fait partie des pistes suggérées.

## **Industries culturelles et créatives**

- Les potentialités de développement dans le domaine des industries culturelles et créatives nécessitent d'être davantage explorées au sein des politiques culturelles et économiques de la région en considérant l'ensemble des parties prenantes, de la formation à la diffusion et à la commercialisation : image, cinéma et audiovisuel, livre, design, musique, jeu vidéo et création multimédia... Les pôles d'excellence régionaux sont identifiés comme des partenaires stratégiques pour la région.

- Libraires et éditeurs indépendants ont besoin du soutien de la région pour survivre dans un environnement très concurrentiel et monopolistique. L'ARALD est perçu comme un acteur majeur pour accompagner ces acteurs.

## Conclusion

Les acteurs culturels souhaitent que la région affirme une grande ambition culturelle, à la hauteur de la place qu'elle occupe en France et en Europe et en prenant appui sur sa légitimité. Ils attendent qu'Auvergne-Rhône-Alpes participe pleinement à la construction d'un nouvel âge des politiques culturelles en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales, les professionnels et leurs réseaux ainsi que la société civile. Dans cette perspective, ils souhaitent ardemment engager un nouveau cycle de dialogue avec la région. Il convient à cet égard de souligner que l'initiative de consultation dont procède ce rapport a été particulièrement bien reçue par l'ensemble des personnes ayant répondu à l'enquête. Différentes instances d'échange, de réflexion et de co-construction sont sollicitées pour donner un nouvel élan à la culture en Auvergne-Rhône-Alpes. Outre les CTAP Culture, plutôt destinées à associer les collectivités publiques sur les grands enjeux régionaux, les professionnels des arts et de la culture aspirent à instaurer une relation régulière et au long cours avec la région et ses services, tant sur des problématiques de travail transversales que par secteur. Les acteurs reconnaissent précisément à la région la faculté de piloter l'animation de ces différentes instances de concertation.

Ils plaident de manière unanime pour une politique de conventionnement renouvelée, lisible, tirant bénéfice des savoir-faire accumulés par les précédentes entités régionales et donnant un nouvel élan au développement culturel des territoires.

Ils font état des très nombreux atouts artistiques, culturels, patrimoniaux que comptent les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et qu'il convient de conforter, y compris dans le domaine des industries créatives. Mais ils soulignent aussi les fragilités du secteur, particulièrement au niveau de la création artistique en général et des arts plastiques. Ces fragilités ou points à améliorer concernent également certains aspects du patrimoine et du tourisme culturel. Le renforcement de la formation des professionnels, des bénévoles et des élus est considéré comme une condition déterminante pour des politiques culturelles plus qualitatives et en phase avec les besoins des populations et les enjeux artistiques et culturels d'aujourd'hui. C'est le rôle de la région d'animer la réflexion des acteurs concernés par ce sujet : filières professionnelles, organismes de formation, universités et établissements d'enseignement artistique.

La région a un rôle primordial à jouer en faveur d'un aménagement équitable du territoire. Il lui revient de veiller aux grands équilibres culturels entre pôles de centralité, zones périurbaines qui concentrent une large partie de la population et agglomérations moyennes, bourgs centres ou espaces ruraux. Elle ne peut en même temps répondre à toutes les sollicitations locales et devrait prendre appui, en lien avec la DRAC et les départements, sur le cadre intercommunal où peuvent s'articuler de manière cohérente territoire de vie et territoire de projet culturel.



L'intervention culturelle de la région pourrait également être développée dans le cadre des contrats de plan État-région.

La région a vocation à s'affirmer comme un facteur de stabilisation du développement culturel dans une période de changements et de mutations.

Lorsqu'on fait le compte des points de vue recueillis, il ressort que la culture est considérée comme un moyen de s'ouvrir au monde et de mieux s'y repérer, un ferment de construction du vivre ensemble, une ressource pour stimuler l'élévation personnelle et des imaginaires créatifs, un levier de développement économique et de dynamisation des territoires. Ces défis sont complexes et largement interdépendants. Il revient maintenant à la nouvelle région de prendre toute sa part pour les accompagner à partir de ses compétences et de son rôle d'ensemblier.

## **PARTIE 2 : Notes de synthèse des 12** **territoires départementaux**

# AIN



## 1. Éléments de contexte

Avec 635 000 habitants, l'Ain se place au sixième rang démographique en Auvergne-Rhône-Alpes, juste derrière le Puy-de-Dôme. Toutefois, si la capitale auvergnate, Clermont-Ferrand, compte un peu plus de 140 000 habitants, le chef-lieu de l'Ain, Bourg-en-Bresse, en totalise 100 000 de moins (43 000) et seules quatre autres communes du département franchissent le seuil des 10 000 habitants, parmi lesquelles une seule, Oyonnax, dépasse les 20 000 habitants. C'est dire que, malgré un **dynamisme démographique** porté par le voisinage de deux métropoles actives – Lyon (le tiers de la population vit dans l'orbite de la capitale régionale) et Genève –, l'Ain se signale par une **prédominance de villes moyennes ou petites et de communes rurales** – selon l'INSEE, plus de la moitié de la population vit dans un environnement périurbain.

Un tel paysage a notamment pour conséquence que, sur le plan culturel, le département présente un profil particulier, caractérisé par l'**absence de grandes institutions** : on n'y trouve en effet ni centre dramatique ou chorégraphique national, ni scène nationale, ni centre d'art ou musée dédié à l'art contemporain et pas davantage de conservatoire à rayonnement régional ou d'école supérieure d'art ou d'architecture... Seuls le Monastère de Brou (monument national et musée), le Centre culturel de rencontre d'Ambronay et – dans une moindre mesure – la Maison d'Izieu - mémorial des enfants juifs exterminés, le Théâtre de Bourg-en-Bresse ou, dans la même ville, la Tannerie (SMAC) disposent d'un statut et d'une notoriété qui excèdent réellement le territoire départemental. Cette absence de

grandes institutions explique pour une part le faible chiffre observé si l'on regarde, en euros par habitant, le tableau des dépenses culturelles des collectivités territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes : avec 87 euros, les collectivités territoriales de l'Ain dépensent à peine 3 euros de plus que celles du Cantal, dernier des douze départements de la région, et près de 2,5 fois moins que les 210 euros enregistrés pour le Rhône (y compris la Métropole de Lyon – les chiffres datent de 2014).

On relèvera toutefois qu'à considérer les dépenses culturelles de la collectivité départementale elle-même, l'Ain, avec 2,2 % de son budget consacré à la culture, se situe à la quatrième position en Auvergne-Rhône-Alpes ; en effet, à côté du réseau de lecture publique et des archives que la loi lui fait obligation de gérer, le département mène historiquement une politique active dans deux autres domaines : d'une part, les **musées** – avec la présence, au sein de ses services, d'une **Direction des musées départementaux** gérant en direct cinq établissements (dont un en co-gestion avec un EPCI) – et d'autre part, le spectacle vivant, avec le soutien apporté à l'Association départementale de diffusion et d'information musicales (**ADDIM**), organisme qui contribue – via des études, conseils, actions de formation et de communication etc. – à l'aménagement culturel du territoire (ses missions devraient, du reste, être prochainement intégrées à l'administration départementale).

En dépit de l'absence de grandes institutions, l'Ain ne saurait être pour autant apparenté à un « désert culturel » et ce, pour au moins trois raisons :

- d'une part, on y trouve une **vie associative particulièrement dynamique**, unanimement soulignée par les personnes interrogées ;

- d'autre part, le **taux d'équipement** y est **plutôt satisfaisant**, lié en particulier à la demande exprimée par les ménages – notamment les jeunes ménages – qui s'installent à proximité des métropoles lyonnaise et genevoise, mais entendent bénéficier, dans le territoire où ils ont élu domicile, des services culturels auxquels ils ont été accoutumés – en témoigne, par exemple, la création en 2013 à Trévoux, dans le Val de Saône, du centre culturel La Passerelle, qui regroupe une médiathèque, une école de musique, un cinéma et un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) ;

- enfin, le département bénéficie depuis une trentaine d'années d'une **économie attractive et dynamique**, dont témoigne le taux de chômage (7,3 %) nettement inférieur à la moyenne nationale.

On ne saurait terminer ce rapide portrait de l'Ain sans souligner sa configuration territoriale singulière, qui juxtapose « **cinq pays** » : au nord-ouest, entre la Saône et les contreforts du Revermont, la Bresse ; au nord-est, regardant vers le Léman, le pays de Gex ; au sud-ouest, le Val de Saône, le plateau de la Dombes et la plaine de l'Ain ; au sud-est, le Bugey-Valromey ; enfin, niché entre la Bresse et le Bugey, le Revermont. Sous l'angle paysager comme sur le plan patrimonial, ces cinq territoires présentent des caractéristiques significativement différentes qui ont joué un rôle dans la récente **recomposition intercommunale** qu'a connue le département. Au cours des dernières années, la carte de l'Ain est en effet passée de 32 intercommunalités à 18, le nombre des communautés de communes étant divisé par deux, de 28 à 14, cependant qu'aux 3 communautés

d'agglomération interdépartementales s'ajoutait la communauté d'agglomération de Bourg-en-Bresse, née de la fusion de « l'ancienne aggro » avec pas moins de 6 communautés de communes limitrophes.

C'est aussi cette configuration territoriale qui explique que, pour la plupart des interlocuteurs, les échelles privilégiées sont les **échelles communale** – ou, mieux, **intercommunale** – et **départementale**, plus rares étant ceux dont le territoire d'intervention est régional ou a fortiori national, voire international.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

À la question des forces et faiblesses du territoire départemental en matière de culture, les réponses concernent soit le champ culturel de façon transversale, soit tel ou tel domaine culturel ou discipline artistique.

### Approche transversale

#### Au chapitre des points forts :

- les personnes interrogées sont quasi unanimes à souligner l'importance et la vitalité de la **vie associative**, particulièrement dans les petites communes ou les territoires ruraux, même si certaines expriment quelques inquiétudes concernant le renouvellement des adhérents et équipes dirigeantes ou le niveau de formation des bénévoles ;
- plusieurs interlocuteurs soulignent la **qualité des outils mis en place par le département**, qu'il s'agisse du réseau de lecture publique, de la Direction des musées départementaux ou de l'ADDIM ; ces trois structures, jugées toutes les trois « particulièrement performantes », jouent à l'évidence un rôle précieux dans l'aménagement culturel du territoire et l'accompagnement des petites communes ou associations locales ;
- une majorité des interlocuteurs relève que, compte tenu de sa structure démographique et de son profil urbain, l'Ain dispose globalement d'un **niveau d'équipement correct**, même si, dans certains domaines (par exemple, la vie littéraire ou l'art contemporain), il manque des locomotives capables de mieux faire connaître les ressources départementales et d'attirer un public nouveau ; à propos du public, il est observé que, si l'offre est parfois « réservée à un public averti », il existe néanmoins dans le département un « **public neuf** » qu'un travail de médiation permet de sensibiliser : c'est notamment le cas des jeunes ménages récemment installés dans les zones rurales ou périurbaines ;
- la présence de **sites patrimoniaux majeurs** (Brou, Ambronay, Pérouges...) et d'**artistes professionnels** est également comptée au nombre des atouts du département.

#### Au chapitre des points faibles :

- à côté de l'absence, déjà relevée, d'équipements de premier rang, plusieurs personnes interrogées soulignent le **manque de professionnels de la culture** dûment formés, en particulier dans les domaines de la médiation et du montage ou du développement de

projets ; de fait, les études du ministère de la Culture et de l'INSEE font apparaître qu'avec 0,8 % d'emplois culturels parmi les emplois marchands d'Auvergne-Rhône-Alpes, la densité de ces emplois dans l'Ain est la plus faible des 12 départements de la région ;

- corollairement à cette observation, s'ajoutent deux remarques concernant, d'une part, le fait que certains **équipements** sont « **sans projet** », d'autre part, que les professionnels souffrent d'un **déficit en matière de réseaux ou de rencontres** ; enfin, le regret est formulé de la **quasi-absence de certaines disciplines** artistiques (art contemporain, arts de la rue, arts numériques...);

- ces handicaps se trouvent renforcés par l'**éloignement** – « depuis le Val de Saône, il faut deux heures de transport pour rallier le Pays de Gex » –, d'où le sentiment d'un certain **isolement**, qu'accompagne parfois – pour l'accueil du public – une « offre insuffisante en matière d'hébergement » ;

- plusieurs voix se font entendre pour regretter le **cloisonnement** existant, d'une part, entre les disciplines artistiques, d'autre part, entre les acteurs d'un même territoire relevant de secteurs d'activité différents (par exemple, une meilleure articulation entre offre culturelle et offre touristique est souhaitée) ;

- à l'égard des collectivités publiques, outre une remarque sur « une approche souvent trop partisane des choix opérés », sont surtout relevés la **complexité croissante** que requiert la gestion des équipements, événements ou projets culturels, la « **différence de temporalité** » existant entre les institutions culturelles et les assemblées territoriales, le **faible intérêt** de certains élus pour la culture – en dépit du vote par le Conseil départemental, en janvier 2016, d'une délibération portant sur la politique culturelle – ou la « tentation de l'**instrumentalisation** des projets culturels à des fins touristiques ou événementielles » à laquelle cèdent certains d'entre eux ; constatant le poids de plus en plus important des **intercommunalités** dans la vie d'un territoire, certains interlocuteurs regrettent par ailleurs que de nombreux EPCI ne soient pas en mesure de mettre en œuvre de véritables politiques culturelles. La raison invoquée est l'absence, chez de nombreux élus, mais aussi de cadres de l'administration territoriale, d'une « réelle prise de conscience des enjeux d'une politique culturelle » et « la méconnaissance largement partagée de la réalité des métiers de la culture ».

### **Approche sectorielle**

#### **Spectacle vivant**

- *Points forts* : « équipements professionnels dans les principaux centres urbains » ; dynamisme des pratiques en amateur ; diversité de l'offre culturelle, « de l'offre populaire à une offre plus soutenue ».

- *Points faibles* : « les principaux équipements interviennent peu en dehors de leur commune d'implantation » ; déficit partiel d'équipements professionnels, mais aussi « présence d'équipements sans projet », faute d'ingénierie culturelle.

### Action culturelle / Actions transversales

- *Points forts* : « maillage assez fin de porteurs de projets » ; richesse de la vie associative.
- *Points faibles* : faible nombre d'équipes professionnelles reconnues ; les pouvoirs publics ont tendance à « faire pleuvoir là où c'est déjà mouillé ».

### Cinéma / Audiovisuel / Arts plastiques / Arts numériques

- *Points forts* : existence de réseaux régionaux (GRAC, AcirA, Passeurs d'images...) permettant de briser l'isolement ; arrivée récente de nouveaux acteurs en matière de diffusion d'art contemporain (H2M à Bourg-en-Bresse) ; présence d'artistes professionnels installés dans le département.
- *Points faibles* : faible intérêt des collectivités publiques pour l'art contemporain et les arts numériques ; « offre parfois réservée à un public averti ».

### Livre, lecture, édition / Vie littéraire

- *Points forts* : réseau départemental de lecture publique ; qualité des équipements ; développement des équipements et réseaux intercommunaux ; qualité de la coopération avec l'ARALD et de l'accompagnement de la DRAC.
- *Points faibles* : faible intérêt des élus pour le patrimoine littéraire « dans un département où, pourtant, ont vécu Vaugelas, Voltaire, Brillat-Savarin, Gertrude Stein, Paul Nizan, Saint-Exupéry, Francis Ponge, Roger Vailland... » ; pauvreté en matière de manifestations littéraires.

### Patrimoine / Musées

- *Points forts* : Direction des musées départementaux et ses 5 musées de territoire ; nombre et dynamisme des associations locales ; existence depuis cinquante ans d'une fédération départementale ; présence de sites majeurs.
- *Points faibles* : vieillissement des responsables associatifs, pour beaucoup non remplacés ; « incompréhension fréquente entre les acteurs du patrimoine et les opérateurs touristiques » ; liens trop faibles entre les sites majeurs et les autres ressources patrimoniales du territoire voisin.

## **3. Les défis prioritaires**

Le défi majeur exprimé peut être résumé dans la formule employée par une des personnes interrogées : « sensibiliser à la **place de la culture dans le développement du territoire et le vivre-ensemble** ». D'où les références à « l'ouverture sur le monde », à la « démocratie culturelle », à « l'innovation sociale », à « l'implication du citoyen dans l'action publique » ou encore au « rapprochement entre les institutions ou acteurs professionnels et les citoyens » afin d'éviter « le repli sur soi » et « la standardisation culturelle ». Plusieurs interlocuteurs

soulignent d'autre part l'enjeu que représente la mise en place d'une politique culturelle en phase avec les attentes et les centres d'intérêt de la **jeunesse**.

Sans surprise, dans un département en majorité rural ou périurbain, l'**équité territoriale** constitue un autre défi d'importance. Pour y répondre – et afin de **rompre l'isolement** dans lequel vivent certaines populations –, plusieurs pistes sont évoquées : une meilleure **coopération** des collectivités publiques, une **approche plus transversale et territoriale** des politiques culturelles, une plus grande **complémentarité** entre les milieux professionnels et le tissu associatif, le développement de la **professionnalisation**, la **mutualisation** de certains équipements, moyens ou compétences.

Aux yeux de plusieurs des interlocuteurs, il s'agit aussi de prendre davantage en compte le **long terme**, de donner une plus grande **visibilité** aux actions menées et de **simplifier la gestion** administrative des projets.

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

Face à de tels défis, l'institution régionale est clairement perçue comme ayant un rôle majeur à jouer, vis-à-vis des autres collectivités publiques comme des acteurs culturels, en lien avec certaines de ses compétences les plus éminentes, à commencer par le développement territorial, l'emploi et la formation.

##### Sur le plan institutionnel

Afin de faciliter dans le long terme « l'exercice conjoint » de la « responsabilité culturelle » inscrit depuis l'été 2015 dans la loi NOTre, il semble nécessaire à certains interlocuteurs de « créer les conditions d'une **réflexion territoriale**, de façon à mettre en cohérence les politiques des différentes collectivités publiques ». Chargée par le législateur de piloter les conférences territoriales de l'action publique (CTAP), la région semble légitime pour conduire une telle réflexion, dont le point d'arrivée pourrait être l'élaboration, « en lien avec le Conseil économique, social et environnemental régional » (CESER), d'un « **schéma régional de développement culturel** ».

Une telle dynamique pourrait s'accompagner des dispositifs suivants :

- organisation, à l'intention des élus et des cadres de l'administration territoriale, de **rencontres** destinées à les sensibiliser « aux enjeux d'une politique culturelle et à la réalité des métiers de la culture » ;
- création, à l'initiative de la région, d'**espaces de concertation** – à l'échelle départementale ou intercommunale – permettant l'élaboration de « diagnostics partagés sur les ressources culturelles du territoire » et la définition « d'objectifs communs ou complémentaires » ; ces espaces pourraient constituer un lieu de rencontre privilégié « entre la sphère publique et la société civile » ;
- institution d'une **politique de conventionnement**, soit à l'échelle départementale, soit à l'échelle intercommunale, à même d'accompagner les élus dans la conception et la mise en



œuvre d'une politique culturelle concertée ; la référence aux anciens « contrats de développement durable Rhône-Alpes » (CDDRA) a été plusieurs fois évoquée.

### **Vis-à-vis des acteurs culturels**

La Région paraît tout aussi légitime pour :

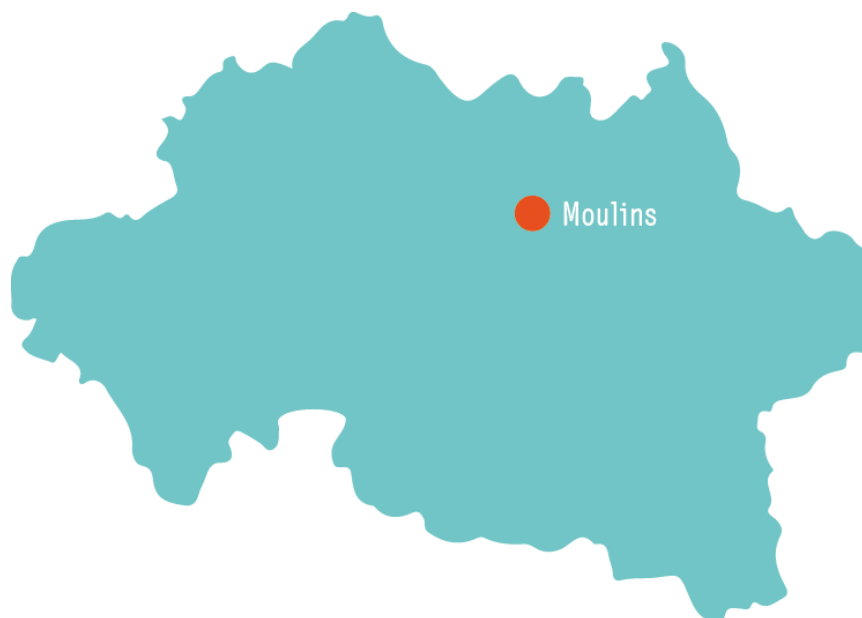
- donner une plus grande **visibilité** aux acteurs culturels, « de façon à les aider à rayonner au-delà du territoire départemental » ;
- susciter de façon régulière la **rencontre** entre les différents acteurs œuvrant, dans la diversité de leurs champs d'intervention, de leurs missions et de leurs statuts, sur le même territoire ;
- conforter les **réseaux** professionnels existants (territoriaux ou spécialisés), voire en susciter la création de nouveaux et accompagner leur animation ;
- soutenir, en termes d'ingénierie administrative, les **projets européens** présentés par les acteurs culturels et les aider par une action de *lobbying* à Bruxelles ;
- développer les liens entre les acteurs culturels et les laboratoires de **recherche** ou les équipes universitaires travaillant dans les domaines scientifiques liés à la culture (archéologie, histoire, histoire de l'art, sociologie, ethnologie, etc.) ;
- accompagner les **initiatives associatives** et « faciliter la relation entre équipes professionnelles et opérateurs associatifs ».

### **En matière d'emploi et de formation**

Compte tenu des compétences de la région en matière d'emploi et de formation, plusieurs interlocuteurs ont exprimé leurs vœux en la matière :

- aide à l'**emploi culturel**, et notamment au **premier emploi** des jeunes issus des formations spécialisées (situées ou non dans la région) ;
- encouragement à « la formation des **amateurs et futurs professionnels** » ;
- développement de **formations croisées** destinées à des professionnels œuvrant dans des filières professionnelles différentes ;
- renforcement de la formation continue des professionnels de la culture, notamment en ce qui concerne « la **communication**, la **médiation** et les **réseaux sociaux** ».

# ALLIER



## 1. Éléments de contexte

L'Allier est un département à **dominante rurale**, peuplé de 340 000 habitants, structuré autour de 3 pôles urbains de taille intermédiaire qui rayonnent chacun sur une partie du territoire :

- Montluçon, ville de 37 289 habitants (59 240 habitants pour la communauté d'agglomération) qui rayonne sur l'ouest du département ;
- Vichy, ville thermale de 25 279 habitants (76 963 habitants pour la communauté d'agglomération Vichy-Val d'Allier) qui rayonne sur le sud-est du département ;
- Moulins, préfecture de 19 762 habitants (54 672 habitants pour la communauté d'agglomération) qui rayonne sur le nord-est.

En dehors de ces trois aires urbaines – les seules qui dépassent les 20 000 habitants –, une dizaine de bourgs centres structurent l'espace rural. Le département compte 5 communes de plus de 10 000 habitants (et 10 de plus de 5 000 habitants).

Plusieurs acteurs culturels insistent sur la **spécificité du travail et de l'action culturelle dans ces territoires ruraux** : « il faut accepter de sortir, aller dans des micro-structures, aller à la rencontre des gens ». Les actions portent fréquemment des enjeux de vivre-ensemble et de socialisation. Plusieurs acteurs soulignent la tendance à la désertification et d'importantes difficultés sociales et économiques sur certains secteurs de l'Allier. La notion d'exigence est

également évoquée à diverses reprises (« développement d'une culture authentiquement populaire, exigeante » ; « il y a un public pour une culture de qualité »).

L'Allier se singularise par une tradition de communisme rural qui a marqué historiquement le territoire. En termes de catégories socioprofessionnelles, il est le département de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui compte la plus importante proportion d'ouvriers et d'employés. Avec la Haute-Loire et le Cantal, il est le département où le taux de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus faible<sup>4</sup>.

Les acteurs interrogés travaillent généralement à **des échelles multiples**, du local (systématiquement) au régional ou à l'interrégional, et parfois à l'échelon national voire international. C'est le cas de certains musées et équipements du spectacle vivant, de certaines compagnies, et également de sites comme Street art city (Lurcy-Lévis), résidence pérenne dédiée au street art qui accueille des artistes (et des visiteurs) de toute la France et du monde entier.

Si l'attachement au local est souligné par de nombreux acteurs (« on essaie d'être très présents dans notre coin »), celui-ci renvoie généralement à des échelons de proximité divers, de la commune au grand bassin de vie en passant par l'agglomération, l'intercommunalité, ou le canton, sans être calqué forcément sur les périmètres des collectivités.

La majorité des acteurs mettent en avant une complémentarité des échelles de travail et d'intervention (« on essaie d'être à tous les endroits à la fois ») et, fait significatif, s'inscrivent dans des territorialités qui dépassent fréquemment l'échelon départemental et régional. La composition de l'échantillon l'explique probablement en partie, mais cette caractéristique renvoie également à la diversité des partenariats dans lesquels ces acteurs sont inscrits : réseaux thématiques et sectoriels ainsi que géographiques (de proximité, régionaux, inter-régionaux, nationaux, etc.). Les liens évoqués alors, par exemple sur la question des ressources artistiques ou des collections, peuvent être issus de partenariats fonctionnels élaborés dans le temps ou de relations ponctuelles à l'occasion d'un projet. Si l'on examine les dynamiques territoriales liées aux publics des structures, le constat est généralement différent : pour des cinémas et des librairies par exemple, le public reste majoritairement un public de proximité.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

### Les forces

**La richesse des ressources (naturelles et patrimoniales) et la beauté du territoire** constituent un premier atout cité par une majorité d'acteurs, souvent enthousiastes lorsqu'ils parlent de l'Allier. La beauté des paysages et la qualité du cadre de vie sont particulièrement mis en avant : « territoire préservé d'un point de vue patrimonial, architectural, une campagne magnifique » ; « région multifacée, extraordinaire, riche en patrimoine, culturellement... » ; « un département magnifique, des paysages incroyables, un patrimoine admirable ».

L'évocation des richesses du territoire, notamment paysagères et historiques, ainsi que l'activité thermale (à Vichy principalement, mais également à Nérès-les-Bains et Bourbon-

---

<sup>4</sup> Selon les données 2012 de l'Atlas régional de la culture « Auvergne-Rhône-Alpes » 2017.

l'Archambault) amènent plusieurs acteurs à aborder la question du **tourisme** : il y aurait un potentiel de développement touristique à saisir pour cette « belle région pas connue ». D'autres atouts, liés au profil démographique du territoire, sont évoqués parfois comme le bas coût de l'immobilier (*cf. infra* sur l'accueil de nouveaux habitants).

**Le foisonnement artistique et la richesse culturelle** constituent un second atout régulièrement mis en avant par les acteurs, en particulier à travers :

- **la présence importante sur le territoire d'artistes et compagnies (dont des artistes de renommée internationale et un nombre significatif de troupes professionnelles), d'acteurs culturels, de lieux de résidence** : sont évoqués « beaucoup de petits lieux, un réseau qui travaille sur la création », « des activités culturelles fortes », qui favorisent « une programmation riche ». Ce dynamisme est en partie issu de personnes qui ne sont pas du territoire – des artistes qui, parfois, viennent de loin, des néo-ruraux, etc. – et de gens qui, après avoir vécu ailleurs, sont revenus dans l'Allier ;

- **une dynamique événementielle avec de nombreux festivals** notamment dans les domaines du cinéma, du livre et de la musique : Les Cultures du Monde (Gannat), festival Jean Carmet (Moulins), Rencontres cinéma-nature (Dompierre-sur-Besbre), festival Graines de Mai (Moulins), Jazz dans le bocage, Biennale des Illustrateurs (Moulins), prix littéraire Valery-Larbaud (Vichy), prix René Fallet (Jaligny), Hadra Trance Festival (Vieure), Tronget en Fête (Tronget), ou encore d'autres manifestations comme la convention Générations Star Wars et Science Fiction (Cusset)...

Sur une soixantaine de festivals culturels chaque année, une trentaine est soutenue financièrement par le conseil départemental. Ils contribuent à dynamiser la vie artistique et culturelle ; « l'été, il y a maintenant une animation permanente ».

L'Allier est considéré comme **très riche aux niveaux littéraire et théâtral** : « beaucoup de compagnies à rayonnement national » ; « un département très riche en écrivains, nés ou ayant séjourné dans l'Allier. À Vichy, des dizaines de grands écrivains sont venus... » ; « l'Allier, une terre de théâtre et d'écrivains ».

L'histoire ancienne du théâtre dans l'Allier est notamment liée au travail mené autour des Fédérés dans les années 1970 et 1980 (création par trois metteurs en scène-auteurs-acteurs, en 1976, dans le village d'Hérisson de rencontres théâtrales) puis à la présence d'un CDN à Montluçon. Une partie des compagnies professionnelles sont ainsi « des enfants des Fédérés ». Citons, parmi les nombreux acteurs ancrés dans le territoire et dont les actions sont reconnues : le Footsbarn Théâtre (compagnie de théâtre internationale et itinérante installée à Maillet qui anime un lieu de création, de stage et de résidence ainsi que le festival Hérisson en fête), la compagnie la Belle Meunière qui gère le Cube-Studio théâtre d'Hérisson, la compagnie Procédé Zèbre (Vichy), le DomaineM (lieu de résidence et de création artistique à Cérilly)... Plusieurs acteurs évoquent en particulier « un écosystème assez exemplaire sur le bocage bourbonnais », issu d'un travail sur le long terme qui a particulièrement irrigué l'ouest du département (en particulier entre Montluçon et Moulins). Le théâtre des Îlets - centre dramatique national de Montluçon et l'Opéra de Vichy (une des plus grandes salles de province, avec 1 400 places, qui, selon certains interlocuteurs, aurait le potentiel pour être un opéra de région) sont considérés comme des chances pour le territoire. Ils font partie des **équipements structurants et rayonnants** mis en avant par les acteurs interrogés, avec quelques autres équipements du spectacle vivant comme les théâtres municipaux de Montluçon et de Moulins, ou le centre de spectacles et de congrès Athanor à Montluçon.

Le territoire dispose également de divers **musées et sites de visite**. Leur fréquentation reste toutefois relativement modeste – surtout pour la vingtaine de petits musées disséminés sur le territoire – et seuls quelques établissements dépassent les 20 000 visiteurs annuels. C'est le cas du MuPop (Musée des musiques populaires) à Montluçon, avec 21 000 visiteurs en 2016<sup>5</sup>. Moulins, dotée d'un important patrimoine historique et architectural et labellisée ville d'art et d'histoire, est particulièrement riche en musées avec plusieurs établissements départementaux (Musée de l'illustration jeunesse ; musée Anne-de-Beaujeu et Maison Mantin, à proximité du château des ducs de Bourbon [environ 45 000 visiteurs pour les sites départementaux en 2016]) et le Centre national du costume de scène (CNCS), établissement national dont la fréquentation avoisine les 70 à 80 000 visiteurs/an ces dernières années, ce qui en fait le premier site culturel de l'Allier. C'est toutefois le parc d'attractions et zoologique du Pal qui domine la fréquentation : avec 591 000 visiteurs en 2016, il est de loin le site de loisirs le plus fréquenté du département, le premier parc de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le premier site touristique d'Auvergne. L'Allier dispose également d'un autre parc de loisirs axé sur la paléontologie, Paléopolis, à Gannat (23 000 visiteurs en 2016).

L'**offre patrimoniale** est particulièrement riche : villages de caractère, châteaux et demeures historiques... Le territoire est marqué par l'histoire des Bourbons, notamment à Moulins, à Bourbon-l'Archambault, à Montluçon, sur le site clunisien de Souvigny. L'Allier est un des départements de la région qui compte le plus de **monuments historiques** (inscrits et classés) : plus de 500 monuments, ce qui le situe derrière le Puy-de-Dôme, et au même niveau que le Rhône (selon l'ancien découpage territorial). Il serait le « 2<sup>e</sup> département français en nombre de châteaux après la Dordogne ». Ce contexte soulève des enjeux forts en matière de métiers d'art ainsi que d'économie et de tourisme.

Une autre force soulignée par les acteurs réside dans la **forte appétence du public et son engagement, signe d'« un vrai désir de culture dans nos campagnes »** : « habitants en position d'échange et pas de consommation » ; « une zone rurale engagée, une mémoire d'engagement » ; « des néo-ruraux qui s'intègrent au territoire, ont envie de participer à des projets, s'intéressent au théâtre, à la culture » ; « nous sommes suivis par la population » ; « les gens sont ouverts, sont disposés ».

### **Plusieurs faiblesses peuvent être pointées**

**Les difficultés liées aux infrastructures de transports** sont les plus citées en particulier les dessertes insuffisantes et les retards du **réseau ferroviaire** : « on est mal desservi de partout », « il est difficile de faire venir des auteurs ». Les connections en transports en commun en direction de la métropole lyonnaise semblent particulièrement déficientes. Ces difficultés contribueraient à la désertification du territoire et au déclin économique : « les entreprises ne s'implantent pas ici, il faut qu'il y ait du travail. Les gens se sentent abandonnés ». L'annonce récente d'une mise à deux fois deux voies de la Route Centre-Europe Atlantique (RCEA) – axe particulièrement accidentogène qui traverse une partie de l'Allier – est vue comme un signal positif. De plus, dans les espaces où l'habitat est dispersé et où de longs trajets en voiture sont souvent nécessaires, Internet et les outils numériques apparaissent comme des outils essentiels.

---

<sup>5</sup> Les chiffres de fréquentation sont issus du bilan réalisé par le Comité départemental du tourisme de l'Allier : *Chiffres clés du tourisme dans l'Allier, bilan de l'année 2016*, <http://www.allier-auvergne-tourisme.com/media.php?id=5031>.

**Une visibilité insuffisante des ressources et une communication vers l'extérieur (notamment aux plans régional et national) déficiente :** « on manque de communication, on a besoin de mieux savoir ce que l'on sait faire » ; « on ne sait pas mettre en valeur notre département » ; « cela manque de rayonnement sur le plan national » ; « il faudrait une communication forte sur tout ce qu'on peut offrir ».

Selon plusieurs acteurs, **l'ensemble des ressources et richesses (artistiques, culturelles, patrimoniales, créatives) du territoire ne sont pas suffisamment connues et mobilisées par les décideurs :** « une offre culturelle importante mais sous-estimée par les élus ».

Quelques **spécificités sectorielles** peuvent également être mises en évidence :

\*Dans le domaine du **spectacle vivant**, des difficultés sont liées à :

- un **équipement insuffisant des structures de diffusion et des lieux créés par des compagnies**. Ce faible nombre de lieux équipés a par ailleurs pu contribuer au développement d'habitudes de travail hors les murs. Selon certains acteurs, il faudrait faire en sorte d'équiper plus de salles pour travailler dans de meilleures conditions (en milieu rural, il s'agit souvent de salles des fêtes) ;
- la **faiblesse des moyens attribués par les collectivités territoriales** aux équipements et aux compagnies.

\*Dans le domaine **livre-lecture** : l'Allier affiche un certain dynamisme en termes de lecture publique, il est le **3<sup>e</sup> département de la région en nombre de bibliothèques, médiathèques et points d'accès au livre**. Bibliothèques et médiathèques représentent plus de 80 % des équipements culturels du territoire : le profil de l'Allier est, dans ce domaine, assez proche de celui des autres départementaux ruraux auvergnats (Cantal, Haute-Loire). Ces 3 départements ont la proportion de lieux de lecture publique la plus importante de tous les départements de la région. Si l'offre peut apparaître relativement bien structurée, l'équipement de certaines petites villes de l'Allier reste problématique : absence de bibliothèques-médiathèques, offre des établissements jugée peu satisfaisante...

Des difficultés existent pour certaines librairies indépendantes (localisées dans les villes principales : Moulins, Vichy, Montluçon) face à l'installation et à la concurrence de grandes surfaces ou de chaînes spécialisées. L'Allier compte également quelques maisons d'édition, de taille généralement modeste.

\*Concernant **le cinéma**, l'Allier reste, avec le Cantal et la Haute-Loire, l'un des départements les moins pourvus en salles. Les trois villes principales disposent chacune d'un équipement et quelques cinémas associatifs (Gannat, Dompierre-sur-Besbre) permettent d'irriguer certains espaces ruraux.

Citons, enfin, dans les domaines du son et de l'image, plusieurs initiatives qui ont vu le jour récemment sur le secteur de Moulins – un studio son et un studio de tournage – et dont le développement pourra être suivi avec intérêt. De plus, l'existence d'une SMAC à Montluçon est perçue comme un atout, notamment en direction de la jeunesse.

### 3. Les défis prioritaires

Les acteurs mettent en exergue divers défis pour les politiques culturelles dans l'Allier :

#### **Mieux prendre en compte la culture comme composante du vivre-ensemble et la faire rayonner comme un vecteur de développement, de valorisation et d'attractivité du territoire.**

Le rôle de l'art et de la culture dans la vie locale est souligné par les acteurs de l'ensemble des secteurs. Ceux-ci évoquent les retombées de l'activité sur le territoire, en termes sociaux, économiques (emplois notamment), ainsi qu'en termes d'attractivité et d'image : « on est une industrie, on fait vivre le territoire » ; « s'il n'y a pas de culture, c'est moins attractif » ; « il y a un besoin de reconnaissance du pouvoir d'attractivité de la culture et des artistes en Allier » ; « la culture crée une attractivité sur le territoire » ; « l'accueil de compagnies extérieures permet de faire connaître l'Allier » ; « nous avons un pouvoir d'attraction en dehors du local, l'étranger nous identifie ». La notion d'essaimage est parfois utilisée pour décrire ce à quoi peut contribuer telle ou telle initiative (par exemple une résidence d'artistes) sur le territoire.

Le discours des acteurs sur la culture comme élément d'attractivité et de dynamisme territorial, notamment dans le secteur du spectacle vivant, a pu être renforcé suite à l'annonce, fin 2015, par la collectivité départementale de suppressions dans les subventions de fonctionnement aux artistes et compagnies de théâtre, au profit de dispositifs en faveur de l'événementiel et des festivals. Cette décision, si elle a été remise en cause ensuite (des baisses ont été effectuées dans les subventions mais les conventionnements ont été maintenus<sup>6</sup>), est considérée par certains acteurs comme « une méconnaissance de ce que représentent les compagnies, et des retombées économiques, du lien social ».

Un enjeu sous-jacent à ce premier défi consiste à **faire face à la désertification et à favoriser l'installation d'habitants et d'entreprises**<sup>7</sup>. Les liens avec l'économie sont alors parfois évoqués (« je voudrais que les entreprises de l'Allier prennent conscience de l'intérêt qu'il peut y avoir pour elles à associer leur image au volet culturel développé par le département » ; « si on arrive à faire venir une entreprise dans les prochaines années ce serait gagné ») ainsi que le **développement du tourisme** (« le tourisme vert serait à développer »). Concernant ce dernier point, des efforts semblent à faire pour augmenter l'offre hôtelière jugée insuffisante sur certains secteurs (par exemple autour de la forêt de Tronçais, plus grande chênaie d'Europe : « elle fait venir beaucoup de touristes chaque année, mais on n'en retient aucun »).

#### **Renforcer le travail collectif, améliorer la circulation de l'information et la communication.**

Des habitudes de travail ensemble existent pour divers équipements (par exemple des structures phares comme le CDN et le CNCS). Pour des structures associatives, indépendantes (cinéma, librairie, etc.), des partenariats positifs se tissent avec d'autres acteurs du territoire par exemple à l'occasion d'une manifestation (« j'essaie de me raccrocher aux événements quand je peux »).

---

<sup>6</sup> Actuellement, plusieurs dispositifs du département existent en faveur d'une aide à la diffusion (musique, théâtre, danse...) et aux résidences, à la programmation, aux festivals, ainsi qu'un soutien à des opérateurs, à des chorales et des sociétés musicales, et à l'enseignement musical.

<sup>7</sup> Une campagne de promotion a été mise en place pour rendre le département attractif avec une Mission Accueil Allier dédiée aux projets professionnels et projets de vie dans l'Allier ([www.rejoignezlallier.fr](http://www.rejoignezlallier.fr)).

Toutefois, il apparaît nécessaire de **développer des instances d'échanges et des connexions entre les différents acteurs, de favoriser des initiatives communes et d'améliorer la communication**. « Il faudrait que les professionnels soient plus sollicités et travaillent ensemble, et qu'à moindre coût on améliore des choses » ; « il faut mettre les acteurs autour de la table » ; « les événements sont peu connectés entre eux » ; « les 3 pôles – Moulins, Montluçon, Vichy – se connaissent peu ou se concurrencent. Ce qui se passe dans l'un n'est pas connu dans l'autre » ; « on ne sait pas ce qui se passe entre Moulins, Montluçon... » ; « la communication sur l'activité culturelle au niveau de l'Allier n'est pas terrible : il faudrait un site sur le département pour avoir des infos ».

Au-delà des enjeux de circulation d'informations, certains interlocuteurs évoquent la mise en commun ou la mutualisation de certaines actions ou prestations, ainsi que la recherche de financements notamment européens.

Si la presse locale peut constituer un relais important (interconnaissance entre acteurs, communication en direction des habitants et publics), le découpage du journal *La Montagne* en plusieurs éditions territorialisées freine la circulation de l'information à l'échelle de l'Allier. Des difficultés sont également évoquées concernant les moyens – insuffisants – de communication des structures.

Un défi sous-jacent consiste à **renforcer le maillage du territoire** – « pas assez maillé pour porter les projets » selon certains acteurs. Certaines actions se développent comme la mise en réseau et la valorisation des patrimoines littéraires portée par l'association Cheminements littéraires en Bourbonnais.

### **Favoriser les complémentarités entre niveaux de collectivités et privilégier des découpages territoriaux efficaces.**

Ce défi, qui a trait aux aspects organisationnels, renvoie notamment :

- à la difficulté pointée par certains acteurs à travailler avec les différents niveaux territoriaux dont le cloisonnement ne permettrait pas de dégager une politique culturelle forte pour le territoire (« c'est très cloisonné entre département, région, intercommunalités »). Toutefois, la réforme territoriale est récente et le renforcement des coopérations entre collectivités nécessite du temps. L'accompagnement en ingénierie culturelle des agglomérations par la collectivité départementale peut constituer une des modalités en faveur du développement d'une politique culturelle ambitieuse sur le territoire ;
- aux difficultés liées à l'appropriation par les acteurs des nouveaux périmètres et fonctionnements intercommunaux (ainsi que du nouveau périmètre régional, *cf. infra*), jugés parfois complexes ou mal adaptés aux réalités locales. Cependant, dans certains cas, l'élargissement – récent – des intercommunalités est perçu positivement.

### **Enfin, plusieurs défis, et non des moindres, correspondant à des enjeux habituellement partagés dans le domaine de l'action culturelle sont évoqués, qui renvoient à l'accès à l'art et la culture, à la démocratisation culturelle, à l'accueil des publics, aux médiations, à l'éducation artistique et culturelle.**

« C'est un département rural mais ce n'est pas pour cela qu'on ne peut pas faire de la culture, de l'art et intéresser les gens. [...] Rendre fière la population parce qu'on propose quelque chose qu'on ne verrait que dans l'espace urbain » ; « favoriser une mise en relation des populations avec les artistes » ; « quand on ne travaille pas avec les publics, on n'a pas de publics. Le travail sur les publics est un travail de longue haleine ».



L'Allier compte des « secteurs plus pauvres en dynamique culturelle », comme c'est le cas d'un certain nombre de départements ruraux. L'éloignement des équipements culturels est par exemple marqué dans certains secteurs ruraux de la Sologne bourbonnaise (nord-est du département), des Combrailles et du Val-de-Sioule (sud et sud-ouest du département). Face aux enjeux de développement culturel local et d'inégalités territoriales, le conseil départemental mène par exemple une expérimentation avec plusieurs collègues éloignés des établissements culturels. L'importance des liens culture-éducation-formation a été rappelée par plusieurs interlocuteurs.

Un défi sous-jacent concerne **la transversalité** qui est notamment abordée à travers les conditions d'une interaction entre les différents publics (« privilégier des manifestations transversales en direction des différents publics [ruraux, urbains, de quartiers difficiles, etc.], et que les publics se rencontrent. Tout est trop cloisonné »).

#### 4. Les attentes exprimées vis-à-vis de la région

##### Une clarification de la stratégie culturelle régionale

\*Plusieurs acteurs indiquent attendre une **clarification du positionnement et de la stratégie de la région** dans le domaine culturel (« pour l'instant, nous avons peu d'informations sur ce qui est en train de se mettre en place sur Auvergne-Rhône-Alpes. [...] Nous sommes dans l'attente qu'une politique se dessine vraiment »), ainsi que, pour les structures qui bénéficient d'un soutien de la collectivité, une clarification des critères de ce soutien (par exemple dans le cas d'une baisse de subvention). Le « caractère tardif de validation des subventions [juin] » fragilise le tissu associatif culturel et les acteurs souhaitent pour l'avenir une meilleure **réactivité** de la collectivité.

\*Celle-ci pourrait également contribuer à ce que les CTAP investissent pleinement les enjeux culturels au niveau régional.

##### Des moyens renforcés au service du développement culturel territorial

\*Plusieurs acteurs estiment que le soutien à **certains lieux devrait être renforcé** (par exemple des compagnies qui animent des lieux, accueillent des artistes, et ne sont pas suffisamment accompagnées pour cela) et rappellent que **la présence des artistes sur le territoire nécessite des moyens**.

Certains acteurs, notamment du spectacle vivant, souhaitent le développement – au-delà des seules structures d'envergure – de **conventions pluripartites** (avec la région, le département, la DRAC...) sur plusieurs années permettant de **donner des moyens sur la durée**. À la différence des financements sur projets, le conventionnement sur le fonctionnement confère de la **stabilité** (« l'artistique souffre de passer trop de temps dans l'administratif. [...] Il faut avoir une sécurité pour garder l'équipe »). Des pistes sont également évoquées sur le développement de lignes spécifiques par actions territoriales, autour d'actions de diffusion et résidences de création au sein des territoires.

\*Plusieurs acteurs indiquent avoir bénéficié de financements européens. Une piste de travail consisterait à mettre en place un **fonds d'aide des collectivités notamment pour aider des petites structures, des associations en leur permettant de mener leurs opérations et de bénéficier d'une forme d'« avance sur trésorerie » en l'attente du versement des fonds européens** (souvent effectué a posteriori, une fois la manifestation réalisée).

\*Le nouveau périmètre régional est perçu positivement par certains acteurs, par exemple dans le domaine livre-édition (« le nouveau périmètre est une échelle pertinente s'agissant

de l'édition : ça m'a ouvert, ça donne de l'air. Ça donne du poids au secteur du livre ») et dans celui du cinéma où le rôle actif de la région est souligné (« le rapprochement Auvergne/Rhône-Alpes peut nous aider à avoir plus de partenariats, d'investissements »). Certaines inquiétudes s'expriment toutefois concernant l'harmonisation des dispositifs et fonctionnements des deux anciennes régions. Il est attendu que la collectivité harmonise **les dispositifs vers le haut** (en conservant le meilleur des dispositifs antérieurs). À titre d'exemples :

- les référents au niveau des pays et les conseils culturels territoriaux qui permettaient de « mettre les acteurs ensemble autour de la table » constituaient un point fort de l'ancienne région Auvergne qui mériteraient d'être prolongés ;
- le nouveau périmètre régional entraînerait une baisse du soutien à l'édition de livres pour certains acteurs (« l'aide était supérieure dans l'ancienne région Auvergne »), mais un gain au niveau de la diffusion à travers la présence d'un stand Auvergne-Rhône-Alpes au salon du livre de Paris (dont ne disposait pas l'ancienne région Auvergne) qui mérite d'être reconduite à l'avenir.

### **Plus de proximité, un renforcement des liens avec la région et une meilleure reconnaissance des acteurs**

\*Une inquiétude forte est liée à l'**éloignement** des lieux de décision. Certains acteurs se sentent « loin de Lyon, des services culturels » et redoutent une dissolution dans un périmètre territorial élargi, l'Allier étant aux confins du nouveau territoire : « j'espère qu'ils sauront garder un relais sur Clermont » ; « la région devrait se déterminer de manière forte, qu'on sente que tous les territoires sont concernés et intégrés dans cette politique par des moyens financiers, de communication... Le territoire a une vraie demande d'être intégré à la région Auvergne-Rhône-Alpes. »

\*L'importance du « **contact direct** » est également évoqué : « se voir, discuter, et que tout ne passe pas par email »<sup>8</sup>.

\*Plus largement, les attentes s'expriment souvent en termes de **reconnaissance** : « ne pas être oublié, être considéré » ; « c'est important que la région sache ce que font les lieux » ; « le département et la région ne connaissent pas bien les lieux. Ils devraient faire le point des lieux, du fonctionnement... » ; « il faudrait que les élus viennent voir ce qu'on fait » ; « les élus devraient mieux prendre la mesure des richesses de leur territoire ; des gens rayonnent autour de nous » ; « important que la région se rende compte que la culture n'est pas un sous-secteur ».

\*Les acteurs manifestent également le souhait d'**être plus impliqués, que les professionnels soient associés à une réflexion sur le long terme** – réflexion qui « manque actuellement ». Des temps d'échanges et de dialogue avec les acteurs et professionnels pourraient être mis en place dans cet esprit, en associant les différents niveaux de collectivités, en vue d'alimenter les politiques culturelles.

### **Des outils pour partager l'information, des plateformes ressources, et une meilleure communication**

Les acteurs évoquent l'importance des réseaux thématiques et territoriaux (par exemple, associations des musées, associations des libraires indépendants aux échelles régionales) comme élément d'information, de mise en commun et de partage de ressources. Plusieurs

---

<sup>8</sup> Certains acteurs, évoquant « le dépôt des dossiers par Internet », parlent d'une inadéquation du site de la région à la diversité des porteurs de projets pour les dépôts de dossiers (ligne festival, salon des livres).

regrettent la disparition de l'agence Le Transfo : « on a perdu le Transfo qui relayait bien » ; « avant, le Transfo jouait ce rôle, c'était positif » ; « ce serait bien d'avoir un site régional. Pour connaître l'existant, pour des rencontres interprofessionnelles : cela pallie l'isolement ». Des acteurs invitent la région à « ne pas négliger les fonctions de **médiation** » que peuvent remplir les agences (ARALD par exemple) : « sans médiation, on court à notre perte ».

Des attentes fortes sont exprimées en direction de la région concernant **le renforcement des réseaux culturels et plus largement la facilitation du travail ensemble**. Un site internet ou portail pourrait être une piste pour pallier certains manques actuels en termes d'échanges, de communication et de valorisation. Quelques attentes sont exprimées également en faveur de l'insertion dans des réseaux et circuits de valorisation existants (par exemple le circuit des villes « art nouveau » à l'échelle européenne).

**Des attentes plus ponctuelles**, enfin, sont exprimées, en termes de soutien au **développement territorial (infrastructures de transports, tourisme...)**, ainsi que, selon les secteurs culturels, en faveur du soutien à **des événements que la région pourrait contribuer à impulser** : festival lyrique, printemps littéraire dans l'Allier.

# ARDÈCHE



## 1. Éléments de contexte

### Un territoire rural

Avec 330 000 habitants, l'Ardèche fait partie des territoires les moins peuplés d'Auvergne-Rhône-Alpes. Il est marqué par de fortes disparités de population et un arrière-pays montagneux à la densité très faible. La densité de la population en Ardèche est deux fois inférieure à la densité de population nationale.

Le caractère rural du territoire départemental ardéchois (seulement 90 des 339 communes comptent plus de 1 000 habitants, 4 plus de 10 000, et 72 % de la population réside dans des communes de moins de 3 500 habitants) a **une incidence importante sur l'accès de la population aux ressources culturelles**. Cette problématique est un enjeu pour les acteurs culturels locaux et les collectivités territoriales, principalement le département.

La population ardéchoise fait également partie des populations les plus pauvres d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec un taux de pauvreté de 14,9 % en 2013.

### **Un territoire militant qui s'est structuré culturellement**

Les caractéristiques géographiques et démographiques du territoire ardéchois ont conduit les collectivités à investir pour soutenir l'aménagement culturel du territoire et la structuration de ses équipements culturels.

Les collectivités territoriales ardéchoises investissent en moyenne 95 euros par habitant dans la culture. Si cet investissement reste parmi les plus faibles de la région, il est à nuancer au regard des capacités financières des collectivités ardéchoises et notamment des communes et intercommunalités les moins peuplées dont les ressources propres sont fragiles. Par ailleurs, le département de l'Ardèche consacre à la culture 3,2 % de son budget global, ce qui en fait le second département de la région un niveau de l'investissement culturel sur le territoire.

**L'implication du département** dans le soutien aux projets culturels a largement favorisé la structuration culturelle du territoire. Ainsi, le territoire ardéchois est riche en équipements culturels et sites patrimoniaux, 282 équipements sont dénombrés sur le territoire, 573 en prenant en compte les monuments historiques.

Fait notable pour un département rural, l'Ardèche compte **plusieurs sites et équipements d'envergure régionale, nationale et internationale** dans les domaines du **spectacle vivant** : un Centre national des arts de la rue, un pôle national des arts du cirque, une scène régionale et la seule scène de musiques actuelles à dimension départementale en France ; du **patrimoine** : plusieurs grands sites de France, un site classé patrimonial mondial de l'Unesco ; et du **cinéma** : des centres de ressources régionaux et internationaux pour le cinéma documentaire (Lussas) et le cinéma de fiction (La Maison de l'image). Cette spécificité ardéchoise est notamment le fruit d'une **collaboration entre acteurs culturels et département**. Le soutien apporté aux projets culturels par le département leur a permis de se développer et de se structurer, œuvrant ainsi à leur institutionnalisation. Ces équipements participent aujourd'hui à la valorisation du territoire et jouent un rôle essentiel dans l'équilibre territorial des ressources culturelles mises à disposition des habitants.

Les disparités de population se reflètent dans l'aménagement culturel du territoire. Les équipements culturels de proximité sont concentrés sur une partie du territoire, peu sont implantés dans le nord et le sud du département. Néanmoins, les acteurs culturels, avec le soutien des collectivités territoriales, œuvrent à **l'irrigation culturelle du territoire** en développant des itinérances, des actions hors les murs, en investissant des lieux au plus près des Ardéchois : cafés, exploitations agricoles, espaces naturels et publics.

### **Du micro-local à l'international, les échelles territoriales d'interventions culturelles en Ardèche**

Les acteurs culturels ardéchois interrogés ont un **ancrage territorial fort**, local et départemental, quels que soient leur statut et leurs conventionnements.

Leurs interventions se déclinent en premier lieu sur les territoires **communaux et intercommunaux** où ils sont implantés avec la volonté d'associer les habitants au développement de leurs projets artistiques et culturels. « Nous travaillons avec les gens qui font ce territoire, nous ne voulons pas être une excroissance ». Pour le département, l'échelon intercommunal est privilégié pour développer sa politique de contractualisation autour de l'éducation artistique et culturelle et de la lecture publique (les enseignements

artistiques, le spectacle vivant et les médiations patrimoniales devraient intégrer cette politique à terme).

Par des actions hors les murs ou d'itinérance, les acteurs rayonnent sur l'ensemble du **territoire départemental**. « L'Ardèche est un territoire où l'itinérance, la décentralisation et le développement de projets de territoire a une importance forte ». Le département encourage ces démarches en accompagnant les acteurs avec le souci de développer des solidarités territoriales. Il s'appuie principalement sur les pôles culturels structurants afin de faciliter leur rayonnement sur les territoires qui en sont géographiquement éloignés. Le département joue un rôle de régulateur dans l'irrigation culturelle du territoire ; il souhaite le consolider en engageant, avec ces pôles, une réflexion globale sur la décentralisation des projets culturels comme outil de l'aménagement culturel du territoire.

La situation géographique, les missions et le statut de certains acteurs ajoutent une **dimension régionale** à leur intervention. Elle se décline sous la forme d'actions de formation à destination de professionnels de la région, de développement de dispositifs d'éducation à l'image ou d'événements attirant un public de l'ensemble de la région. La Cascade, seul pôle national pour les arts du cirque en Auvergne-Rhône-Alpes, joue sur le territoire régional un rôle de centre de ressources et d'accompagnement à la création circassienne.

Enfin, quelques acteurs culturels ardéchois interviennent à **l'échelle nationale voire internationale** par leur participation à des réseaux professionnels et des programmes de recherche (développement et valorisation).

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

Les acteurs culturels du territoire ardéchois s'entendent pour dire que les faiblesses du territoire sont aussi ses forces. Si certaines caractéristiques du territoire sont largement partagées par les acteurs interrogés, d'autres sont plus spécifiques à un secteur d'activité. Enfin, des forces identifiées par les acteurs d'un secteur sont considérées comme une faiblesse par ceux d'un autre secteur.

### Approche transversale

La **démographie** et la **géographie** spécifique de ce territoire où les distances sont importantes, complexifient les déplacements (des habitants, des acteurs culturels...); certains acteurs sont éloignés de leurs partenaires institutionnels. « Il faut compter trois heures pour traverser le département du nord au sud ». Néanmoins, cette caractéristique a forcé l'innovation dans les projets culturels, imposant aux acteurs de travailler autrement pour pouvoir prendre en compte leur environnement en développant leurs ingénieries et leur inventivité. « Il n'y a pas une mais des Ardèche, entre le nord et le sud, l'est et l'ouest, les circulations ne sont pas évidentes. Nous avons donc dû trouver des formules d'itinérance artistique permettant d'aller à la rencontre du territoire et de créer des espaces de rencontres ». « Pour pallier la difficulté d'accessibilité à l'art contemporain et toucher un public plus large que celui de notre structure, nous avons créé une artothèque ».

Des équipements, comme le Grand Site de France de l'Aven d'Ornac, se situent dans des zones géographiques limitrophes ; ce qui peut être identifié comme une faiblesse –

l'éloignement des pôles décisionnaires – constitue également une force : « ce positionnement nous permet de travailler à l'échelle interrégionale plus facilement ».

Les dynamiques de travail en **réseaux** sont également mises en avant par les acteurs interrogés comme une force du territoire. Extrêmement importantes pour les secteurs du spectacle vivant, ces dynamiques sont en cours de construction dans les secteurs du patrimoine et des arts visuels. Au niveau local, le travail en réseau s'inscrit dans une démarche de solidarité entre les territoires : soutien à des petites structures n'ayant pas les capacités de produire des expositions, mutualisation des capacités d'accueil en résidence ; la Cascade, le théâtre de Privas et Quelque p'arts s'associent ainsi pour accueillir une compagnie sur le territoire pendant deux ans.

Ces dynamiques de travail en réseaux s'exercent également de manière intersectorielle, favorisant le développement de **coopérations pluridisciplinaires** sur le territoire. Ainsi des acteurs culturels s'engagent sur leur territoire dans des collaborations entre artistes, chercheurs, professionnels du patrimoine, société civile, professionnels de l'éducation, du social ou du médico-social. « Les appels à projet nous amènent à penser les projets différemment, avec les artistes, les bénéficiaires... Ce sont des cadres communs qui facilitent le travail transversal ». Ils investissent des lieux qui ne sont pas dédiés à la culture : bistrot, piscines, exploitations agricoles, avec le souci de construire un maillage fin du territoire et d'en valoriser les productions. « Les liens entre la culture et les autres secteurs sont forts. Nous voulons valoriser les acteurs du territoire, comme des commerçants qui s'engagent à être ouverts toute l'année et à avoir une programmation culturelle régulière. »

Le maillage culturel du département ardéchois s'appuie sur des **volontés politiques locales fortes**, tant au niveau des communes et intercommunalités qu'au niveau du département. « Le territoire ardéchois est propice au développement culturel avec une volonté de la plupart des acteurs de développer la culture, soutenir les initiatives et en créer de nouvelles. » Ainsi, « des artistes initiateurs ont rencontré des politiques locales qui leur ont permis de développer des outils respectant l'âme des initiateurs ».

Dans cet ensemble, le **département** est reconnu par la majorité des acteurs pour son rôle de **facilitateur et d'ensemblier** ayant permis de développer « un ensemble cohérent avec une couleur singulière qui participe à l'attractivité touristique et économique du territoire ».

Toutefois, la démographie constitue une faiblesse pour ce territoire. Les **capacités financières réduites et fragiles des collectivités ardéchoises** impactent directement les projets culturels notamment sur l'investissement pour accueillir des artistes, restaurer le patrimoine ou rénover les salles polyvalentes accueillant la programmation culturelle. « L'Ardèche est un territoire où le maintien des dynamiques dépend des aides publiques. »

Ainsi la disparition des Pays de l'Ardèche verte et de l'Ardèche méridionale est identifiée comme un véritable manque pour le territoire par plusieurs acteurs culturels. « Dans le sud Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale apportait une cohérence, un appui technique et financier et un espace pour le travail en réseau. »

Ce maillage territorial est également fragilisé par **l'extension des intercommunalités**. « Lors de certaines fusions de communautés de communes, la compétence culture n'est pas conservée, entraînant l'arrêt de projets qui ne peuvent pas être portés par une seule commune ». Les modifications de la cartographie intercommunale ardéchoise nécessitent de trouver des vecteurs de rassemblement, « la culture peut y jouer un rôle de trait d'union ».

La majorité des acteurs met en avant la **participation et l'investissement de la population** comme une force du territoire. Par exemple, le festival d'Alba mobilise largement la population locale qui s'engage en tant que bénévole pour l'événement. Cette observation peut s'étendre au territoire où « l'implication bénévole est colossale ». « L'isolement géographique est finalement une force car il favorise les initiatives citoyennes et locales, ce qui permet de penser le développement culturel autrement. »

L'ensemble des acteurs interrogés s'accorde également pour dire que la population ardéchoise est sensible à la culture et qu'il y a une demande importante sur le territoire.

Les structures du territoire fonctionnent globalement de manière artisanale, la **faiblesse de leurs ressources budgétaires et humaines** leur impose de construire les projets de manière fine.

### **Approche sectorielle**

#### **Spectacle vivant**

Les acteurs du spectacle vivant interrogés mettent en avant la reconnaissance de leur travail par les élus locaux qui a favorisé leur **institutionnalisation**. « C'était un pari d'avoir un pôle national en milieu rural, ce qui pouvait paraître comme une faiblesse participe aujourd'hui à la singularité du lieu ».

Ces équipements qui, pour certains, sont inscrits dans des réseaux internationaux, disposent d'une **notoriété** importante. L'échelle territoriale permet à des territoires étrangers de se comparer plus facilement ; le pôle national des arts du cirque a ainsi accueilli récemment deux délégations étrangères.

Du côté des faiblesses, les acteurs mettent en avant les **difficultés de circulation des artistes** entraînant des coûts logistiques importants.

Dans le domaine du **cirque, peu de compagnies** sont installées sur le territoire, bien que la Cascade accueille un grand nombre de compagnies à l'année.

La question des **équipements** est également mentionnée comme une faiblesse. Tant dans leur répartition sur le territoire que dans leur affectation. « Il n'y a que très peu de lieux adaptés et dédiés aux projets qui s'y déploient ». Pour les acteurs culturels, la location d'un lieu est une part importante de leur budget. « Cela pose la question des moyens que les collectivités territoriales sont prêtes à consacrer aux lieux culturels. » Cette faiblesse entraîne un manque de visibilité pour les compagnies ou les groupes émergents.

Dans ce contexte, certains acteurs s'inquiètent de la transmission de leur projet artistique et culturel. « Comment assurer la transmission sans mettre en péril les projets ? »

#### **Cinéma / Audiovisuel**

La **notoriété** de l'Ardèche dans le domaine cinématographique et plus particulièrement du documentaire autour de Lussas est évoquée comme une force par les acteurs. Elle permet



en effet de rassembler des professionnels du secteur sur un même lieu facilitant l'accompagnement global des auteurs et producteurs.

L'accès à la  **fibre**  dans l'ensemble du territoire permet de faire des projections de très bonne qualité.

La question des  **équipements**  est évoquée comme une faiblesse, notamment lors d'actions de cinéma itinérant. « Les salles sont anciennes, nous y rencontrons des difficultés pour le son mais aussi de hauteur sous plafond et d'accès pour notre matériel ».

### Patrimoine

Le territoire ardéchois est  **riche en patrimoine d'une très grande diversité** . Le patrimoine archéologique y tient une place importante et en partie méconnue. « Il y a un plus grand patrimoine dolménique en Ardèche qu'en Bretagne ». Toutefois, les acteurs mettent en avant le  **manque d'études**  en archéologie préventive et programmée sur le territoire et les difficultés dans la  **transmission des connaissances**  contemporaines sur la préhistoire aux publics des sites.

Le réseau  **Passerelles patrimoine** , qui organise des séjours scolaires en Ardèche, est largement investi par les acteurs qui le considèrent comme une force de développement de leurs publics.

Le  **tourisme**  est principalement concentré sur la grotte Chauvet ce qui entraîne une difficulté pour les autres sites à gagner en notoriété. « Il y a une véritable complémentarité scientifique entre les sites qui mériteraient de conduire une réflexion en termes de circuits ».

L'impact touristique entraîne également une fréquentation à deux vitesses, «  **50 % de la fréquentation se fait entre juillet et août**  », avec un impact direct sur l'économie locale hors saison. « Beaucoup d'activités liées au tourisme pourraient interagir plus fortement avec le milieu culturel ». « Hors saison on ne trouve rien et cela a un effet négatif sur le patrimoine ».

### Livre, lecture, édition

Dans le domaine du livre, la volonté du territoire de maintenir les entreprises culturelles est vue comme un atout.

## **3. Les défis prioritaires**

L'un des principaux défis relevés par les acteurs culturels interrogés est celui de la  **circulation sur le territoire**  : des œuvres, des artistes, des publics. Plus particulièrement, pour les acteurs de l'audiovisuel, cette circulation passe par l'investissement de nouveaux canaux de diffusion, notamment numériques. À cette question de la circulation est intimement liée celle de la  **solidarité entre les territoires**  dans l'objectif d'inclure les territoires les plus isolés géographiquement aux politiques culturelles. Cette solidarité peut s'exercer entre les collectivités de manière horizontale et verticale.

Pour les acteurs du cinéma et de l'audiovisuel, il s'agit également de trouver une **nouvelle économie** pour soutenir la création cinématographique et sa diffusion dans l'ensemble des territoires. Le **soutien à la création** est également identifié comme un défi pour les acteurs du spectacle vivant et des arts visuels. Il peut être mis en relation avec **l'aménagement culturel** du territoire par le soutien aux résidences d'artistes et pluridisciplinaires, dans une temporalité longue, et au développement d'équipements de diffusion.

Les acteurs identifient également le développement de la **participation des habitants à la vie culturelle** comme un défi. Il s'agit de la favoriser en développant l'éducation artistique et culturelle et en soutenant les pratiques artistiques en amateur mais également en accompagnant et valorisant les initiatives citoyennes.

Les acteurs interrogés s'accordent également sur la question de la **visibilité** des sites, des artistes et des créations à l'échelle régionale. Ils proposent des outils pour favoriser cette visibilité comme la mise en réseau des acteurs favorisant la connaissance mutuelle des structures et permettant la création de partenariats de production et de diffusion ou la création de parcours (pour les visiteurs, les spectateurs...).

Le **travail transversal et pluridisciplinaire** est également relevé comme un défi pour un grand nombre d'acteurs. « Comment relier les enjeux pour que les ressources culturelles du territoire soient aussi des ressources pour d'autres politiques ? »

Les acteurs du patrimoine identifient également le développement de la recherche et de la connaissance du patrimoine pour le valoriser. « Il s'agit de construire un cercle vertueux : connaître, faire connaître et préserver le patrimoine ».

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

Pour relever ces défis, les acteurs culturels identifient la région comme un partenaire institutionnel essentiel pouvant jouer, aux côtés des autres collectivités territoriales et des acteurs culturels, un rôle fédérateur.

##### Sur le plan institutionnel

Dans la logique de la loi NOTRe, les acteurs du territoire attendent de la région qu'elle travaille en relation avec les autres collectivités territoriales avec un objectif de **responsabilités partagées**. Les acteurs attendent une connexion et une cohérence plus fortes entre les politiques régionales, départementales et locales favorisant le maintien de la vie culturelle sur l'ensemble du territoire.

Du point de vue de la gouvernance territoriale, certains acteurs attendent la mise en place de dialogues avec les différents échelons de collectivités permettant que cette responsabilité soit prise, notamment par les EPCI. « Comment faire en sorte que ces EPCI qui sont en train de poser les fondations de leurs politiques n'oublient pas d'y réserver un espace pour les politiques culturelles ? » La région pourrait se positionner sur ces questionnements aux côtés du département.

Les acteurs interrogés attendent également de la région l'institution d'une politique de **conventionnement**. Les anciens « contrats de développement durable en Rhône-Alpes » ont été mentionnés par les acteurs comme des « fers de lance pour le développement de projets de territoire, ayant permis de structurer des actions sur les enjeux d'itinérance et de travailler sur des cohérences de projets à l'échelle intercommunale ».

Les acteurs de l'audiovisuel envisagent cette politique du conventionnement sous la forme d'une réflexion avec le Centre national de la cinématographie (CNC) sur les contrats d'objectifs et de moyens pour permettre de développer la création sur le territoire.

Les acteurs du patrimoine attendent de la région qu'elle reprenne en main le plan de gestion de l'Unesco pour la grotte Chauvet afin de poursuivre la structuration du patrimoine archéologique sur le territoire.

Les acteurs attendent aussi que la **région soit plus présente sur le territoire** et plusieurs souhaitent la restauration des pays ardéchois, « pertinents par rapport à ce territoire très rural et qui manque au dynamisme territorial ». Pour les acteurs interrogés, il est nécessaire de « retrouver une relation avec la région et une cohérence sur le territoire ».

Sur un plan plus **politique**, les acteurs attendent de la région qu'elle « positionne clairement les principes généraux de sa politique culturelle et qu'elle conduise une politique lisible pour les acteurs ». Les importants délais actuels de réponse sur les soutiens aux projets ont mis en difficulté certaines structures et, d'une manière générale, ont conduit les acteurs culturels à réduire la visibilité de leurs actions sur les territoires. « Parfois, nos projets sont finis sans que nous ayons reçu une réponse de la région ».

Les acteurs attendent également de la région qu'elle porte un regard différencié sur ses territoires dans l'objectif d'un aménagement équitable de l'espace régional. « De quelle manière les élus régionaux peuvent-ils jouer un rôle de connexion des projets avec la région ? Être les porte-parole des besoins des territoires auprès de la région ? ». « Il faut identifier les endroits qui ne bénéficient pas de multitudes de ressources de financement. »

Enfin, certains acteurs attendent de la région qu'elle appréhende les entreprises culturelles dans leur ensemble sans déconnecter leur dimension culturelle de leur dimension économique. « Le soutien à la création aide les auteurs et les producteurs qui vont générer une nouvelle filière économique ».

### **Les attentes opérationnelles**

Les acteurs culturels sont unanimes dans l'expression de leur volonté de **développer des échanges** avec la région. Ils envisagent ces concertations par secteur et sur des temporalités relativement longues ; elles pourraient rassembler acteurs des territoires départementaux, élus et services de la région autour d'une réflexion sur des propositions collectives d'intérêt régional.

Les acteurs souhaitent que la région valorise ce qui se déroule sur les territoires départementaux au sein de l'espace régional et plus largement. Cette valorisation favoriserait l'**interconnaissance entre les acteurs** et participerait au développement de nouvelles coopérations. Les acteurs du patrimoine ardéchois identifient le paysage comme une thématique régionale forte pouvant participer à la construction de sa nouvelle identité.

Certains acteurs attendent de la région qu'elle encourage la **porosité entre les disciplines** en soutenant le développement d'actions pluridisciplinaires et plurisectorielles.

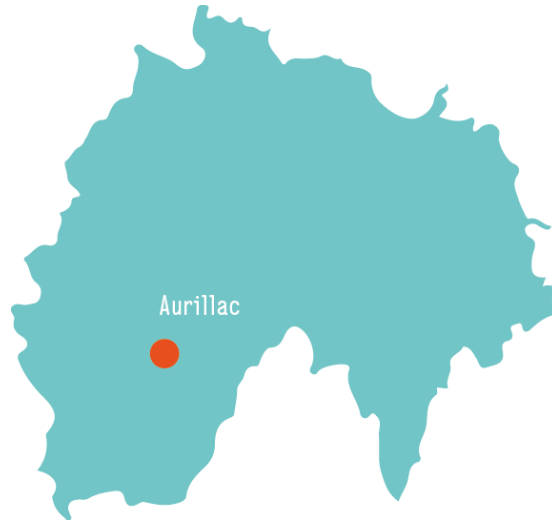
Les acteurs attendent également de la région qu'elle favorise la **formation des élus** aux politiques culturelles. « La dimension de formation est centrale pour les élus dont la plupart ont été renouvelés ».

D'une manière générale, les acteurs interrogés attendent que la région poursuive ses soutiens dans les différents domaines d'intervention.

Les acteurs du patrimoine et des arts visuels attendent de la région qu'elle **soutienne la recherche** en développant des partenariats au niveau régional et interrégional, favorisant la circulation des chercheurs et des étudiants sur l'ensemble du territoire et notamment les territoires ne comportant pas d'universités ou d'établissements d'enseignement supérieur. Ils attendent également que la région soutienne les restaurations de monuments et valorise et accompagne les initiatives citoyennes liées au patrimoine.

Certains acteurs du spectacle vivant attendent que la région travaille les articulations entre formations et vie professionnelle. Ces acteurs souhaitent partager leur expérience avec des jeunes pour les accompagner dans la construction de leur vie professionnelle et imaginent la création d'une **pépinière de jeunes entreprises artistiques et culturelles**. « L'objectif serait de leur donner un port d'attache avant qu'ils n'entament le grand voyage et, pourquoi pas, qu'ils s'installent sur le territoire ».

# CANTAL



## 1. Éléments de contexte

### **Le Cantal, « un jardin remarquable »**

Comptant 152 800 habitants, le Cantal se situe au dernier rang régional d'un point de vue démographique. Sa population est deux fois inférieure à celle de l'Ardèche (avant-dernier département sur le plan démographique) et environ dix fois inférieure à celles de la Métropole de Lyon et de l'Isère.

La répartition de la population sur le territoire cantalien est très inégale puisque 28 % de la population réside à Aurillac, préfecture et ville la plus peuplée du département (26 135 habitants). Le reste de la population vit dans les 259 autres communes dont aucune n'excède les 10 000 habitants, la majorité comptant moins de 1 000 habitants (230 communes). En dehors de l'aire urbaine d'Aurillac, ces communes sont isolées, hors des zones d'influence des aires urbaines. La densité du Cantal (5,4 habitants au km<sup>2</sup>), 4 fois inférieure à la densité nationale, illustre bien l'éparpillement de la population.

Les caractéristiques démographiques du Cantal sont à observer au regard de la géographie de ce département de moyennes montagnes complexifiant les aménagements routiers et

ferroviaires et par conséquent les circulations. Le Cantal est une terre agricole et avec 10 % de sa population vivant de l'agriculture, le département le plus agricole de la région.

Le Cantal compte parmi les quatre départements de la région ayant un fort taux de pauvreté (14,8 %). Il est également le territoire où les collectivités territoriales investissent le moins dans la culture en y consacrant 84 euros par habitant. Avec 1,6 % de son budget consacré à la culture, le département du Cantal compte également parmi les départements y investissant le moins. La faiblesse de l'investissement culturel des collectivités cantaliennes est notamment liée à la situation démographique du Cantal ; leurs capacités financières sont réduites et fragiles.

### **Des équipements culturels peu nombreux**

Le contexte géographique et démographique du Cantal apporte un éclairage sur la faible structuration culturelle du territoire. Le Cantal est en effet le département qui compte le moins d'équipements culturels : 174 sans prendre en compte les monuments historiques.

En revanche, le Cantal est une terre de patrimoine puisqu'il compte 399 monuments historiques et se classe donc au 5<sup>e</sup> rang au niveau régional.

Le Cantal compte 5 lieux d'exposition, 2 structures de diffusion du spectacle vivant dont un théâtre, une dizaine de librairies, 13 écrans de cinéma et un Pays d'art et d'histoire. Les ressources et l'aménagement culturel du territoire cantalien se concentrent principalement sur l'aire urbaine d'Aurillac.

Ce contexte territorial a conduit au développement de solidarités entre acteurs et notamment entre collectivités territoriales dans le souci de maintenir une vie culturelle sur le territoire.

### **Du local au régional, les échelles territoriales d'intervention culturelle dans le Cantal**

La majorité des acteurs interrogés interviennent avant tout au niveau local principalement avec les intercommunalités, sauf pour les acteurs implantés à Aurillac qui travaillent en premier lieu avec la ville, puis sa communauté d'agglomération.

Une grande partie intervient également en dehors du territoire cantalien, dans le cadre de partenariats avec d'autres départements de la région.

L'action du département du Cantal a été imposée par la fragilité des intercommunalités, tant d'un point de vue démographique que financier. Le département les accompagne dans la mise en œuvre de leurs politiques culturelles et cherche à créer dans différents domaines culturels des dynamiques d'entraînement et collaboratives. « Chacun, seul, n'y parviendrait pas, nous faisons ensemble pour être plus forts ».

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

Les acteurs culturels du territoire départemental ont su tirer parti des faiblesses géographiques, démographiques et économiques du territoire pour développer leurs forces.

### Approche transversale

D'une manière générale, les acteurs interrogés mettent principalement en avant les **solidarités** entre les territoires et leurs acteurs comme une force. Élus et acteurs du territoire partagent la volonté de valoriser l'identité culturelle du Cantal. « Une identité forte s'est construite autour de l'attractivité du territoire, notamment avec le développement d'une marque, la marque rouge, adoptée par tous ». Ainsi, dans la dynamique impulsée par le département, les collectivités territoriales cantaliennes ont développé des actions co-construites et co-financées, partageant les responsabilités culturelles. Ces dynamiques prennent la forme de **réseaux**, comme Scène en partage, ou d'**itinérances**, comme le salon littéraire par Monts et par mots, mais aussi de **soutiens à la professionnalisation** des acteurs culturels du territoire. Toutefois, ces réseaux restent fragiles et nécessitent un accompagnement et un soutien constant de la part des agents départementaux.

**L'enclavement géographique** du territoire est considéré comme une force par la plupart des acteurs, parce qu'il leur apporte une certaine protection permettant de limiter la concurrence pour les entreprises culturelles et de préserver le patrimoine paysager. Néanmoins, les temps de déplacements longs, notamment vers les autres territoires de la région Auvergne-Rhône-Alpes, fragilisent le travail en réseau et l'intégration des acteurs culturels locaux aux dynamiques de travail régionales. « Dans le travail technique, les relations avec les agents des autres départements et de la région sont complexifiées par les durées de déplacement. À deux heures de réunion avec des collègues à Lyon, il faut ajouter neuf heures de déplacement aller-retour. »

Enfin, les acteurs culturels interrogés mettent en avant **l'investissement d'une grande partie des élus locaux** même si leurs capacités financières et d'intervention sont réduites. Cette implication demande néanmoins à être entretenue par les acteurs locaux qui font un important travail pédagogique auprès de leurs élus.

### Approche sectorielle

#### Le spectacle vivant

Du côté des forces, nos interlocuteurs dans le domaine du spectacle vivant mettent en avant le réseau Scène en partage, « véritable réseau d'échanges qui permet de co-construire une programmation de qualité et variée, toute l'année, sur tous les territoires et pour tous les publics ». Le développement de ce réseau a favorisé la structuration et la professionnalisation culturelle du territoire. La labellisation « arts et territoire » du théâtre d'Aurillac (2017) va permettre à ce réseau de bénéficier d'une nouvelle ressource.

L'implication des élus locaux est également une force, selon les acteurs interrogés, pour le territoire. « Pendant le festival d'Aurillac, la ville est confiée par les élus aux arts de la rue, il

n'y a pas de freins. » « Les élus locaux ont la volonté d'ouvrir la culture et de soutenir la diversité des propositions artistiques. »

**L'enclavement géographique** est mentionné par les acteurs interrogés dans le domaine du spectacle vivant comme une force et une faiblesse. « On ne passe pas par hasard à Aurillac, on y va. Il y a donc une convergence d'artistes et de spectateurs vers ce lieu pendant le Festival. » « Les temps de déplacements longs rendent plus difficile le fait d'aller voir des spectacles et des créations pour construire notre programmation. »

Du côté des faiblesses, les acteurs du spectacle vivant interrogés observent principalement les **défauts techniques des salles et lieux de résidence**, ne permettant pas d'accueillir toutes les formes, le **manque de visibilité** pour les compagnies, la **faiblesse de leur implantation sur le territoire** et les difficultés pour les y maintenir. « En dehors du théâtre d'Aurillac, il y a peu de salles équipées permettant de penser une circulation des artistes dans une forme assez conséquente. Des coûts supplémentaires doivent être engagés pour transformer les salles polyvalentes en boîtes noires permettant de faire une programmation artistique de qualité ». « Il y a des propositions artistiques qui naissent sur le territoire mais elles sont très peu vues, peu de programmateurs viennent à Aurillac pour voir des créations. »

### Le cinéma

Selon nos interlocuteurs, les lieux de diffusion de cinéma sont extrêmement fragiles, notamment car, malgré le soutien de certaines collectivités, ils restent non rentables.

Pour ces interlocuteurs, le **travail avec les collectivités territoriales** et la **fréquentation des équipements** sont les principales difficultés de ce secteur. « L'implication en fonctionnement des communes est très faible, il n'est pas toujours facile de faire entendre aux élus que le cinéma est un service public ni de les faire s'entendre entre collectivités d'un même territoire pour mutualiser leurs moyens vers le cinéma ». Par ailleurs, les Cantaliens sont ceux qui vont le moins fréquemment au cinéma en Auvergne-Rhône-Alpes (1,4 sorties par an).

Autre faiblesse mentionnée par les acteurs interrogés, celle de ne disposer des **films en sortie nationale** qu'à partir de la cinquième semaine de diffusion. « Les distributeurs payent une contribution numérique en sortie nationale jusqu'à la quatrième semaine, cette contribution n'a donc aucune retombée sur les petites exploitations » (salles réalisant moins de 50 000 entrées annuelles).

La situation complexe décrite par nos interlocuteurs les inquiète quant à la **transmission des espaces de diffusion de cinéma** au moment de leur cessation d'activité.

### Le patrimoine

Les acteurs interrogés pour le secteur du patrimoine mettent en avant la **richesse et la diversité du patrimoine cantalien** : 700 édifices religieux dont un grand nombre de chapelles romanes, des châteaux-forts meublés, un patrimoine paysagé classé, un patrimoine immatériel important ayant fait l'objet de travaux ethnographiques. Le Cantal compte également « de beaux lieux d'exposition mais peu d'expositions d'art contemporain ».



Toutefois ce patrimoine n'est pas accessible sur l'ensemble du territoire, notamment par les difficultés rencontrées par les collectivités territoriales pour en assurer la **restauration** et le **plan de mise en sécurité des objets** qu'il contient. « Vous ne pouvez pas amener des publics sur un lieu si le patrimoine n'est pas conservé et restauré. »

Nos interlocuteurs identifient **l'implication des élus et de la société civile** comme une force à entretenir pour le patrimoine cantalien. « Les collectivités territoriales conduisent des réflexions sur leur patrimoine. Elles se sont engagées aux côtés du département dans des diagnostics patrimoniaux sur leurs territoires. » « L'implication des habitants, par les élus et les acteurs culturels, dans la protection de leur patrimoine a permis de développer des actions qui sont aujourd'hui ancrées sur le territoire et amenées à perdurer. »

La **transversalité** dans l'approche du patrimoine est également, selon certains acteurs interrogés, une force du territoire. Le Pays d'art et d'histoire de Saint-Flour développe cette approche de deux manières. Tout d'abord par le choix d'une thématique annuelle sur le territoire, déclinée par l'ensemble des acteurs et événements culturels mais également par les services jeunesse et sport. Ce Pays a également fait de son centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) une maison de l'habitat et du patrimoine rassemblant tous les services utiles à la population pour la préservation du patrimoine local. « L'objectif de cette structure est d'en faire un outil pour les habitants plus qu'une interprétation figée du patrimoine local. »

La **polyvalence des lieux** de diffusion de l'art contemporain est identifiée comme une faiblesse par nos interlocuteurs car elle « nuit à l'identification de ce lieu comme un lieu d'art contemporain ».

La **fragilité économique des collectivités territoriales** est une faiblesse régulièrement évoquée par nos interlocuteurs. « Certaines communes sont dans l'impossibilité de participer à la restauration de leurs édifices. » « Notre fonctionnement dépend des subventions et nous avons des difficultés à maintenir une activité d'exposition d'art contemporain sur le territoire. »

### Le livre, la lecture, l'édition

Dans le domaine du livre et de la lecture, les acteurs interrogés identifient la **faible concurrence** sur le territoire comme une force. « La zone de chalandise autour d'Aurillac est de 50 000 habitants, ce bassin n'est donc pas très intéressant d'un point de vue commercial pour des grands groupes comme la FNAC ou Cultura, ce qui permet aux librairies indépendantes de se développer. » Nos interlocuteurs mettent également en avant l'attachement des Cantaliens à l'objet livre.

Les **partenariats** que les libraires peuvent développer avec LIRA (Association des libraires indépendants en région Auvergne) est également une force pour ce secteur. « L'association travaille à la mise en réseau des libraires de la région et conduit une politique d'animation sous la forme de tournée d'auteurs dont elle assure le financement ».

Enfin, la **notoriété** du salon littéraire Par Monts et par Mots est également mise en avant par nos interlocuteurs comme une force pour le territoire. « Elle permet d'attirer des auteurs

nationalement connus offrant un panorama de l'illustration en France pour tous les Cantaliens puisque le salon est itinérant et irrigue donc l'ensemble du territoire. »

Néanmoins, **l'enclavement géographique**, s'il est protecteur, est également une faiblesse, selon nos interlocuteurs. Il complique la venue d'auteurs d'autres territoires et met en danger les relations que les libraires entretiennent avec les maisons d'édition. « Les représentants d'éditeurs viennent spécialement pour la librairie, c'est un effort financier important et je m'interroge sur les capacités des éditeurs à le maintenir sur le long terme ».

### 3. Les défis prioritaires

La question de l'humain, des **habitants et de leur place dans la vie culturelle** est au cœur des défis priorités par les acteurs culturels interrogés. Certains acteurs pensent qu'il est nécessaire d'« imaginer la déclinaison culturelle de la démocratie participative ». Ils se donnent pour défi de développer et d'étendre les périmètres de **l'éducation artistique et culturelle** pour « préparer les publics de demain » et « en faire une éducation tout au long de la vie ». Les professionnels du livre souhaitent « mettre l'humain au cœur » de leur activité en favorisant la convivialité et les rencontres dans leur librairie pour renouer avec « la sociabilité des cafés ». La majorité de nos interlocuteurs envisagent le rapport entre la culture et les habitants comme **une ouverture** permettant de porter le regard sur la vitalité du territoire et de « ne pas tomber dans la muséographie ». « La culture permet de ne pas se concentrer sur nos racines, de s'ouvrir, de faire vivre le territoire. »

De ce défi, découlent d'autres défis visant à **préserver les ressources culturelles des Cantaliens** et donc maintenir l'offre culturelle du territoire. Plusieurs outils sont identifiés par nos interlocuteurs pour y parvenir : la **mobilisation des élus** est une piste majoritairement invoquée par les acteurs interrogés, le **développement de partenariats locaux**, notamment avec les entreprises et associations, et le **développement de réseaux forts** permettant de mutualiser des activités d'animation sont des outils plus particulièrement évoqués par les acteurs interrogés dans les domaines du livre et du cinéma.

Ces défis se déclinent pour chaque domaine d'intervention de notre enquête. Pour les acteurs du spectacle vivant, l'un des défis consiste à favoriser **l'intégration et le développement des artistes** sur le territoire mais également leur **visibilité** dans et hors de celui-ci. Ils proposent ainsi de développer les résidences d'artistes et de soutenir les petites compagnies. Pour les acteurs interrogés dans le domaine du patrimoine, il s'agit d'assurer « la transmission du patrimoine en incitant les communes à restaurer et conserver leur patrimoine ».

Les acteurs culturels interrogés envisagent aussi la préservation des ressources culturelles du territoire sous un angle plus pratique : **moderniser** les petits équipements, élargir les amplitudes d'ouverture saisonnière et développer la **formation des professionnels**.

Dans le domaine du cinéma, nos interlocuteurs identifient la **transmission des salles de cinéma** comme un défi. « Les acteurs du cinéma sur le territoire portent beaucoup de choses seuls, le risque est donc que tout disparaisse à leur départ. »

Dans le domaine du livre, préserver l'activité est un défi au regard du développement de la concurrence numérique. Les acteurs interrogés envisagent la communication sur le prix unique du livre comme un outil pour le relever.

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

D'une manière générale, nos interlocuteurs accueillent avec **optimisme** l'intégration du Cantal au nouveau territoire régional. Néanmoins, ils considèrent que ce territoire fait office de « Petit Poucet » de la région Auvergne-Rhône-Alpes et s'interrogent donc sur la place que le territoire va pouvoir y prendre. « On est au fin fond de la brousse, la nouvelle région est énorme, on a donc peur d'être laissés à l'abandon. »

##### Sur le plan institutionnel

Les acteurs culturels interrogés attendent de la région qu'elle participe à la « **construction d'une politique culturelle globale partagée** entre tous les échelons territoriaux ». Ils attendent plus particulièrement que la région « veille à l'**équité** de l'irrigation du territoire par ses soutiens financiers et techniques, qu'elle prenne ainsi le relais de l'État pour assurer l'égalité d'accès de tous les citoyens à la culture ». Ils affirment ainsi leur volonté de ne pas être « phagocytés » par les grandes aires urbaines de la région. Pour certains acteurs, cette attente s'élargit à l'**ensemble des secteurs économiques** participant à faire vivre le territoire. « J'attends de la région qu'elle fasse sentir à chaque personne qu'elle a sa place là où elle est, que la région ne vide pas les territoires de leurs activités essentielles par une politique de centralisation au profit des grandes aires urbaines ».

Selon nos interlocuteurs, la région a un rôle de régulateur sur son territoire qu'elle peut jouer en « soutenant et encourageant les politiques locales » et en « maintenant les investissements dans les zones rurales, investissements vitaux pour favoriser le maintien des populations en construisant un cadre de vie agréable ».

##### Les attentes opérationnelles

D'un point de vue plus opérationnel, les acteurs attendent majoritairement de la région qu'elle investisse dans l'aménagement territorial, notamment routier et ferroviaire. Nos interlocuteurs envisagent la région comme un soutien au maintien de la vitalité du territoire. « Sans ce soutien, notre territoire risque de devenir une réserve pour Apaches ».

Les acteurs culturels interrogés s'accordent également pour affirmer leur volonté de travailler en relation avec la région « pas uniquement sur un soutien financier mais dans la co-construction de projets sur le territoire ».

Ils attendent de la région qu'elle impulse des **misés en réseau** d'acteurs et de manifestations et qu'elle s'engage sur le développement de « regards croisés » en ayant une **approche transversale de sa politique culturelle**. Certains acteurs souhaitent que la région développe des « concertations inter-sectorielles à partir d'une thématique forte et fédératrice qui permette de transcender les intérêts et revendications individuelles pour aller vers l'intérêt général ».

La région est également reconnue par certains de nos interlocuteurs pour le rôle qu'elle peut jouer dans la préservation des paysages cantaliens, vecteurs d'identité.

#### Du point de vue du patrimoine

Les acteurs du patrimoine interrogés, attendent que la région intervienne conjointement avec l'État et le département pour la **restauration des monuments historiques**.

Ils souhaitent également qu'elle participe à la **meilleure connaissance du territoire régional** en réalisant des inventaires et en identifiant des personnes ressources, pivots de réseaux à développer.

Selon nos interlocuteurs, la région doit participer à la **vitalité du patrimoine** en favorisant la participation des habitants. « Il faut donner envie aux habitants de participer et de s'investir au regard des efforts faits par les collectivités pour le patrimoine. »

#### Du point de vue du spectacle vivant

Les acteurs du spectacle vivant interrogés attendent de la région qu'elle crée une **dynamique artistique** en développant une politique de résidences artistiques dans les espaces naturels « valorisant le rapport entre le paysage et le geste artistique ». Selon nos interlocuteurs, la région peut soutenir l'accueil de compagnies et d'artistes en résidence dans le Cantal en prenant en charge les frais logistiques qui pèsent dans les budgets des acteurs cantaliens.

Nos interlocuteurs souhaitent que la région puisse apporter **une visibilité aux créations des territoires** qui la composent. Ils imaginent un temps fort, rassemblant professionnels et publics, où les compagnies régionales présenteraient leurs créations. Ce temps fort pourrait jouer le rôle de **tremplin dans la diffusion de la création régionale**. « Il ne s'agit pas de faire un Avignon bis mais de penser à l'inverse de ce qui se fait aujourd'hui : comment amener les propositions artistiques des territoires ruraux vers les villes ? »

#### Du point de vue du cinéma

Les acteurs du cinéma interrogés attendent plus particulièrement que la région maintienne « l'aide au fonctionnement qui est déterminante car la part de recettes est trop faible ».

#### Du point de vue du livre et de la lecture

Les acteurs du livre interrogés attendent de la région qu'elle veille à l'harmonisation et l'articulation des associations de librairies indépendantes existant dans les anciennes régions (LIRA pour l'Auvergne et LERA pour Rhône-Alpes) afin que les professionnels puissent garder un relais dans chacun des anciens territoires régionaux.

# DRÔME



## 1. Éléments de contexte

### La Drôme, un territoire janusien

La Drôme est marquée par deux identités territoriales fortes et opposées : à l'ouest, la vallée du Rhône, densément peuplée (159 habitants par km<sup>2</sup>, 63 % de la population), rassemble l'ensemble des grandes aires urbaines du département ; à l'est, Vercors, Diois, Dévoluy et Baronnies marquent un paysage au relief tourmenté, faiblement peuplé (37 % de la population et une densité allant de 18 habitants par km<sup>2</sup> dans le canton de Die à 57 habitants par km<sup>2</sup> dans celui de Nyons) où les communes sont majoritairement isolées des grands pôles urbains.

Le plus grand pôle urbain drômois est constitué par la toute nouvelle communauté d'agglomération Valence-Romans Agglomération qui compte près de la moitié des 509 400 habitants du département. La Drôme se classe au 7<sup>e</sup> rang régional du point de vue démographique ; néanmoins, la population drômoise est en constante évolution : l'attractivité de la vallée du Rhône et la qualité du cadre de vie infléchissent positivement la démographie de ce territoire.

La Drôme est le département d'Auvergne-Rhône-Alpes ayant le taux de pauvreté le plus élevé (15,2 %). Cette donnée met en perspective l'effort culturel important réalisé par les collectivités territoriales. Avec 135 euros par habitant, la Drôme est le 4<sup>e</sup> département de la

région au niveau de l'investissement culturel des collectivités territoriales. Le département se situe quant à lui dans la moyenne des départements de la région en consacrant 2,1 % de son budget à la culture. Le croisement de ces données laisse supposer un investissement culturel fort de la part des EPCI et des communes drômoises.

### **Un aménagement culturel du territoire relativement faible**

Malgré un dynamisme démographique, économique et touristique relativement important, le territoire drômois est l'un des territoires régionaux les moins équipés (11<sup>e</sup> rang régional) avec 211 équipements culturels.

Le département compte 6 lieux d'exposition, 4 théâtres, un lieu de création et de diffusion musicale et chorégraphique et 58 écrans. Une part importante de ces équipements a une reconnaissance institutionnelle forte ; par exemple dans le domaine du spectacle vivant, le territoire compte un centre dramatique national, deux scènes nationales, dont le théâtre de Die labellisé « arts et territoire » en 2017, et une scène régionale.

Située sur un axe d'échanges nord-sud important, la Drôme a développé une forte culture des circulations. Les équipements culturels, principalement ceux du spectacle vivant, développent donc naturellement des itinérances sur le territoire départemental et des actions hors les murs.

Ce bref tableau culturel ne serait complet sans mentionner l'importance du cinéma pour le territoire. Tout comme dans le domaine du spectacle vivant, le cinéma drômois compte des acteurs emblématiques comme les structures formant la Cartoucherie, pôle d'excellence culturelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et Folimages. La Drôme est également un territoire où la fréquentation cinématographique est importante au regard de l'aménagement territorial.

### **Les échelles d'interventions territoriales**

Les acteurs culturels interrogés interviennent en premier lieu au niveau local, principalement intercommunal. En fonction de leurs missions et de leur statut, ces acteurs interviennent également au niveau départemental, régional, national et pour certains international (compagnies de spectacle vivant).

Les projets portés par nos interlocuteurs ont tous pour objectif de s'inscrire dans une cohérence territoriale. Ces projets leur ont apporté une **reconnaissance territoriale et institutionnelle** leur permettant de jouer un rôle structurant sur le territoire drômois. « Notre installation dans la Drôme était militante, nous souhaitions défendre la régionalité ; c'est ce qui a conduit le territoire à nous soutenir, comme d'autres acteurs ».

Dans le secteur du spectacle vivant, la majorité des acteurs interrogés développe des actions hors les murs élargissant leur périmètre d'intervention aux intercommunalités voisines et plus largement favorisant **l'irrigation du territoire départemental**. Ce positionnement professionnel se retrouve également dans le secteur des arts visuels par le développement de résidences artistiques sur un territoire large.

Enfin, certains de nos interlocuteurs se situent dans des zones limitrophes du Vaucluse, ce qui les conduit à développer des coopérations supra-départementales et supra-régionales.

Le département travaille principalement en coopération avec les EPCI dans le cadre de sa politique de contractualisation et de conventionnement en développant notamment des contrats de territoire pour l'éducation aux arts et à la culture et la lecture publique.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

### Approche transversale

Les acteurs culturels interrogés s'accordent pour identifier le **rayonnement culturel et l'attractivité touristique du territoire** comme une force. La Drôme est un territoire tourné vers le cinéma, les arts de la rue et le cirque avec des acteurs emblématiques de ces domaines, mais aussi une terre de festivals avec une identité forte autour du jazz et du conte. « La richesse de l'offre culturelle sur le territoire nourrit une vie culturelle et des dynamiques positives. »

Dans cette continuité, nos interlocuteurs mettent en avant la présence **d'acteurs spécialisés** sur le territoire et leur constitution en **réseaux** comme des forces. « La Drôme n'est pas un désert, un maillage territorial existe. »

Les acteurs culturels interrogés ont su tirer parti de la géographie spécifique du département en développant des **circuits, des itinérances et des actions hors les murs**. « À l'image de la vallée du Rhône, les Drômois ont les circulations dans les veines ». Alors que dans d'autres territoires, cette problématique est principalement investie par le secteur du spectacle vivant, dans la Drôme **l'ensemble des secteurs interrogés s'en emparent**. La Drôme compte des **circuits** d'art contemporain reliant les différents centres d'art contemporain drômois. Des parcours patrimoniaux sur les **routes emblématiques** du département ont été construits « pour faire de la mobilité, qui peut être une faiblesse, un atout du territoire ». Le département investit le **numérique** pour faciliter l'accès des Drômois à la lecture. « La Drôme est le premier département à avoir reçu le label bibliothèque numérique de référence. »

Nos interlocuteurs classent également au chapitre des forces **l'action départementale** (formations, rencontres...).

Enfin, les acteurs culturels interrogés mettent en avant les capacités du territoire à développer un **travail pluridisciplinaire et transversal** comme une force. « La Drôme est un territoire où peuvent se faire des rencontres entre différents secteurs ou entre différents genres artistiques ».

Ils s'accordent également pour valoriser **l'implication des élus locaux** dans les projets culturels comme une force même si les capacités financières et d'intervention des collectivités drômoises sont réduites, comme l'évoque un interlocuteur : « les subventions que nous accorde notre commune de résidence sont la plus faible ressource publique de notre budget, *a contrario* nous sommes la compagnie la plus financée par cette commune. »

## Approche sectorielle

### Spectacle vivant

Si le nombre **d'équipements de diffusion** est faible sur le territoire, les acteurs du spectacle vivant interrogés mettent en avant leur qualité technique « permettant d'accueillir différents formats même lourds techniquement ». Toutefois, « ces plateaux sont très sollicités, par les programmations et résidences ; les possibilités de création sont donc plus limitées dans le département. » Bien que le territoire compte un certain nombre de studios, ils ne disposent pas du matériel technique permettant l'appréhension globale d'une création, et cette faiblesse du territoire entraîne les acteurs interrogés à investir de nouveaux lieux avec des conséquences budgétaires importantes ou à sortir du territoire (« notre compagnie sort de la Drôme pour développer ses créations et se dirige dans des structures de la région [Isère, Rhône] »).

Nos interlocuteurs identifient **une attention portée aux compagnies locales par les espaces de diffusion drômois** comme une force du territoire. À titre d'exemples, 75 % de la programmation annuelle du théâtre de Die est occupée par des compagnies régionales et 60 % des capacités annuelles de résidence de la Gare à coulisses. « Il s'agit avant tout de la rencontre entre un travail artistique de qualité et la direction artistique d'une salle. »

Ce positionnement et la qualité artistique des propositions drômoises ont fait du territoire départemental un **lieu attractif pour les artistes** « notamment dans le Diois qui se situe sur un axe privilégié, hors des grandes agglomérations, et où les tarifs immobiliers favorisent une implantation importante ». Néanmoins, nos interlocuteurs observent un pendant négatif à cette attractivité territoriale : « il y a une **distorsion énorme entre l'offre et notre capacité à l'absorber**. Chaque année, il y a moins de levers de rideau que l'année précédente. Comment pouvons-nous être en phase avec la réalité de la production artistique ? »

Cette **présence artistique** est très **inégalement répartie sur le territoire**. « Certaines zones du territoire ne comptent pas d'artistes professionnels reconnus. Dans le nord de la Drôme, on dénombre beaucoup d'associations mais peu d'équipements ou d'artistes » indique un acteur.

Cette situation encourage le développement de **solidarités entre les collectivités** dans l'aménagement culturel du territoire. « Suite à la création d'un contrat de territoire éducation aux arts et à la culture, une compagnie s'est implantée sur l'un de ces territoires. L'énergie collective déployée a permis de maintenir cet artiste dans le département. » « Les résidences au sein d'EPCI permettent aux compagnies d'être au cœur des projets culturels. Nous avons le sentiment de participer au développement de la politique culturelle locale ».

L'atout que représentent les **réseaux professionnels** de programmation de spectacles vivants est également identifié comme une faiblesse par l'un de nos interlocuteurs : « la logique de réseau et de co-production, notamment sur les appels à projet spectacle vivant (APSV) de la région, verrouille quasiment le tiers de la programmation. Cette dynamique, si bénéfique soit-elle par ailleurs, ne nourrit pas la diversité de l'offre et est excluante pour les compagnies qui ne sont pas inscrites sur les listes. »



Enfin, certains de nos interlocuteurs identifient les **modalités actuelles de financement public** comme une faiblesse pour le secteur. Le financement au projet ou le fléchage des aides accordées aux compagnies (soutien à la création, soutien à la médiation) ne leur permettent pas de se développer globalement. « Si on arrête de créer, on arrête de faire de la médiation. La médiation ne peut se passer de la création qui ne peut se passer de l'administration ; un spectacle ce ne sont pas que des artistes qui répètent ! »

### Cinéma / Audiovisuel

Au chapitre des forces, nos interlocuteurs mettent en avant les vertus de la **situation géographique** de la Drôme. « L'axe de la vallée du Rhône facilite les mobilités et modifie notre rapport à la géographie en ouvrant des perspectives européennes à notre activité », explique un interlocuteur.

Un **cercle vertueux** s'est développé autour du cinéma sur le territoire drômois : l'implantation militante d'acteurs du cinéma d'animation, comme Folimages, associée à la géographie du territoire, a rassemblé producteurs et réalisateurs dans la vallée du Rhône, accentuant l'attractivité du territoire pour d'autres acteurs du cinéma. Le pôle d'excellence culturelle de La Cartoucherie « ouvre la possibilité d'un accompagnement global des réalisateurs et favorise le développement de solidarités entre les acteurs ».

La structuration territoriale du cinéma est encouragée par les collectivités locales. « En 2016, le département et Valence-Romans Agglomération ont créé un fond de soutien aux œuvres d'animation ». Ce cercle vertueux a favorisé « le développement d'un réseau d'acteurs professionnels qui permettent au secteur drômois d'être concurrentiel vis-à-vis du secteur parisien. »

Par ailleurs, nos interlocuteurs du secteur cinéma-audiovisuel identifient comme une force les **possibilités d'innovation**, par le développement de formes hybrides, offertes par ce brassage d'acteurs. « Nous réunissons un savoir-faire important qui nous permet de travailler sur des échanges professionnels intergénérationnels favorisant l'émergence de nouvelles formes ».

### Patrimoine / Arts visuels

Selon nos interlocuteurs, la **variété du patrimoine drômois**, des **lieux emblématiques** comme le Palais idéal, le château de Grignan mais aussi une multitude de **petits lieux de patrimoine**, ainsi que la **qualité paysagère et architecturale**, aux caractéristiques diversifiées en fonction des territoires, sont une force de la Drôme car elles lui confèrent une certaine identité.

Toutefois, ce patrimoine est **peu restauré et peu valorisé**. « L'absence de programmes de restauration entraîne l'abandon de cœurs de villages où des bâtiments tombent en ruine ». Selon les acteurs du secteur, les collectivités territoriales n'ont pas les moyens de mettre aux normes leur patrimoine. « Elles s'interrogent également sur la place du culturel dans le culturel, ainsi beaucoup de lieux de culte sont fermés à la visite à défaut de pouvoir être transformés en lieux culturels ».

Dans le secteur des arts visuels, nos interlocuteurs mettent en avant les dynamiques impulsées par le travail en **réseau des sept centres d'art contemporain** du département qui se sont réunis pour travailler les liens entre arts, culture et numérique. Le dynamisme artistique du territoire est également cité par nos interlocuteurs comme une force. Ils évoquent également les **capacités de mécénat**, et notamment du mécénat de compétence, pour les arts visuels. Par exemple, « l'entreprise Novarc a acquis une imprimante 3D en concertation avec la Maison de la Tour dans l'objectif de la mettre à disposition des artistes du territoire ».

La principale faiblesse identifiée par les acteurs des arts visuels interrogés est liée aux **représentations que peuvent avoir les élus locaux sur la création contemporaine** et qui nécessitent un travail de pédagogie de la part des acteurs.

### Livre, lecture, édition

Au chapitre des forces du territoire départemental, nos interlocuteurs mettent en avant les effets positifs du **dynamisme culturel drômois** en termes de retombées économiques sur leur activité mais aussi en termes de pratiques et d'habitudes culturelles des Drômois.

Le territoire compte un **nombre important de librairies mais aussi de micro-éditeurs**, comme l'atelier du Hanneton, qui sont des foyers artistiques. Ces acteurs ont constitué un réseau informel que nos interlocuteurs identifient également comme une force.

La **carte M'Ra** et le **chéquier top Dép'art** (département) sont également identifiés comme des forces dans le soutien à l'achat qu'ils constituent. Néanmoins, nos interlocuteurs observent que les jeunes manquent d'information sur la validité de ces dispositifs.

Du point de vue des faiblesses, nos interlocuteurs remarquent que la **baisse des soutiens aux associations** a eu un impact direct sur leur activité. « Les associations sont des bouillons de culture d'où émergent de nouveaux lecteurs ». Ils mettent également en avant les difficultés qu'ils ont à se faire livrer.

### **3. Les défis prioritaires**

L'un des premiers défis identifiés par les acteurs culturels interrogés est le maintien d'une offre culturelle de qualité sur le territoire.

La question de l'**innovation**, portée par des actions transversales et pluridisciplinaires, est un défi qui rassemble les acteurs interrogés dans les différents secteurs : « favoriser la création, l'innovation et le développement de formes hybrides », « réinventer des espaces d'innovation, des friches, des troisièmes lieux », « développer les synergies entre le champ artistique et les autres domaines d'activité ».

La question **des usages** est également un défi identifié par certains interlocuteurs, qu'il s'agisse d'interroger par l'art nos usages contemporains ou de changer les usages de lieux pour en assurer la conservation. « Nous devons penser les lieux de patrimoine délaissés

comme des lieux pouvant accueillir des emplois, des entreprises et permettre de faire vivre les communes ». Selon nos interlocuteurs, interroger nos usages nécessite de réfléchir à la place de l'artiste dans les politiques publiques.

Autre défi identifié par nos interlocuteurs, celui consistant à « changer de paradigme, passer du paradigme de la culture-consommation à celui de la culture qui imprègne notre société ». Pour certains acteurs, ce **changement de paradigme** passe par le changement de l'image qu'a la culture pour les habitants : « la culture ce n'est pas pour nous, mes pratiques ne sont pas des pratiques culturelles ». Pour d'autres, le changement de paradigme se fera par le décloisonnement des politiques publiques.

Nos interlocuteurs identifient également des défis plus opérationnels. Au niveau de la gouvernance culturelle, il s'agit **d'accompagner la territorialisation** de la culture par le développement de coopérations et de mutualisations autour de projets de territoire mais aussi d'assurer **l'équité entre les territoires** par leur irrigation en soutenant l'itinérance et le numérique.

Penser les **articulations entre amateurs et professionnels** est un défi identifié par nos interlocuteurs du spectacle vivant. « À l'échelle des EPCI, il peut y avoir un fort soutien aux amateurs qui se fait au détriment des professionnels, principalement pour des raisons de coût financier ». Autre défi relevé par les acteurs de ce secteur, celui de **l'équilibrage des propositions artistiques entre les lieux de diffusion** : « il s'agit de concilier la profusion de l'offre avec les capacités de diffusion, ce rééquilibrage ne peut pas être assuré par l'augmentation des capacités de diffusion car, alors, un autre problème se poserait : celui des publics ».

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

##### Sur le plan institutionnel

Les acteurs culturels interrogés attendent de la région qu'elle développe les **échanges sur les territoires avec les acteurs culturels et les collectivités**.

Nos interlocuteurs attendent ainsi que la région organise des **concertations** favorisant la participation des territoires aux réflexions sur la politique régionale, impulsant des dynamiques d'innovation culturelle en faisant se rencontrer les acteurs des différents secteurs de la culture et encourageant les échanges d'informations et de réflexions entre les acteurs. Plus particulièrement, certains acteurs interrogés attendent de la région qu'elle participe aux réflexions territoriales, par exemple sur la question des publics (schémas départementaux de l'accessibilité aux services, loi NOTRe), entrée favorisant une approche plus transversale des politiques culturelles.

Pour certains acteurs, ces échanges pourraient se concrétiser par **une politique de conventionnement** permettant de positionner clairement l'État, la région et le département dans leurs interventions. Certains acteurs souhaitent que la région s'investisse sur les territoires en participant aux **contractualisations** développées par le département avec les EPCI et identifiées comme des leviers **pour lutter contre les inégalités territoriales en**

**matière de culture.** « Actuellement l'État est plus présent sur le territoire, en prenant appui sur le département, pour construire des liens avec les EPCI ; c'est là que la région est attendue. »

La région est reconnue par plusieurs acteurs pour ses compétences dans la lutte contre les inégalités territoriales. Outre les attentes évoquées précédemment, une majorité des acteurs interrogés attendent que la région œuvre dans ce sens en accompagnant **l'aménagement culturel du territoire**. En coopération avec le département et les EPCI, la région pourrait, en prenant appui sur des **indicateurs partagés**, identifier des **zones prioritaires** et y accompagner le développement d'équipements culturels.

Les acteurs interrogés attendent également de la région qu'elle s'appuie sur le département dans ses interventions territoriales. Ils identifient la **coopération** entre les deux institutions comme une force permettant des financements différenciés favorisant le maintien d'un soutien aux acteurs culturels. « Le rêve serait une plateforme d'enregistrement unique pour les acteurs culturels qui n'auraient à saisir leur demande de subvention qu'une seule fois pour le département et la région. *A minima*, ou pour commencer, les fondations d'une coopération région/départements seraient : un échange d'informations sur les acteurs et les montants versés, un dossier unique et un calendrier d'instruction commun. »

D'une manière plus générale, les acteurs interrogés attendent une **politique culturelle visible et lisible**, avec des axes et des objectifs définis et les moyens concordants pour permettre aux acteurs culturels de les réaliser. « Il est nécessaire que la région se mette en ordre de marche pour fonctionner dans des délais cohérents pour les acteurs de terrain » déclare un interlocuteur. Plusieurs acteurs ont en effet mis en avant les difficultés actuelles de fonctionnement liées aux délais de réponse importants de la région.

### Les attentes opérationnelles

L'attente la plus fréquemment citée par les acteurs culturels interrogés est celle du **maintien des soutiens aux acteurs** mais aussi à **leurs ressources sur le territoire**, comme la Nacre, qui leur apportent des espaces de mise en réseau, des formations, de l'information et de la documentation. Les acteurs du cinéma et de l'audiovisuel interrogés précisent qu'ils attendent qu'une **vigilance particulière** soit portée par la région pour que ces soutiens aillent à des **projets implantés sur le territoire et qui le dynamisent** plutôt qu'à des sociétés de production qui n'investissent pas sur le territoire.

Certains acteurs attendent de la région qu'elle les aide à **diversifier leurs ressources**, anticipant la réduction des financements publics. Ils proposent par exemple que la région crée « une fondation qui pourrait développer une bourse aux projets » ou qu'elle soutienne la création d'« un club de partenaires auvergnats-rhônealpins pour la création de projets cinématographiques ».

Dans le domaine du spectacle vivant, certains acteurs interrogés attendent que la région fasse confiance aux équipes artistiques en leur laissant une **liberté d'arbitrage pour ventiler les aides qu'elle leur accorde**. Les acteurs interrogés dans le secteur du patrimoine souhaitent que la région ait « un positionnement différent de l'État en travaillant sur le non-protégé plutôt que sur le patrimoine inscrit et classé, déjà soutenu par l'État ».

Pour favoriser l'emploi culturel sur le territoire, certains acteurs souhaitent « mettre en place des **systemes de parrainage** entre les grandes structures et les petites (sociétés de production émergentes) sous la forme d'échange d'image et de formation au métier » avec un soutien de la région pour le réaliser. Les acteurs du patrimoine identifient les **métiers de la restauration du patrimoine** comme un secteur en tension pour lequel un soutien de la région pourrait favoriser l'emploi en zone rurale.

Enfin, les acteurs culturels interrogés attendent de la région qu'elle accompagne la **formation des élus**, en développant des espaces d'échanges entre artistes et élus, acteurs culturels et élus. « Quand les élus ont une sensibilité ou un bagage moins important, cela se ressent directement en termes de soutien, tant financier qu'artistique et technique ». Selon nos interlocuteurs, la région pourrait également s'engager dans la **formation des acteurs culturels sur les territoires ruraux**, des jeunes souhaitant devenir professionnels ou des acteurs de l'éducation, du social, du médico-social, etc. accompagnant les publics.

# HAUTE-LOIRE



## 1. Éléments de contexte

Département de montagne en partie centre-est du Massif central, la Haute-Loire se signale par une altitude moyenne forte puisque les deux-tiers du département dépassent 800 m d'altitude. « Nous avons le réseau routier le plus haut de France, l'hiver c'est compliqué ». Avec 226 000 habitants, et une densité de 46 habitants au km<sup>2</sup>, elle se situe au 86<sup>e</sup> rang démographique des départements français, devant le Cantal mais derrière les 10 autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est elle qui a le plus faible PIB des départements de la région. La Haute-Loire : « gentiment rustique, largement démunie » décrit avec un humour caustique, l'un des professionnels interrogés.

L'Auvergne a longtemps été à l'écart des grands axes de transport français. Cet enclavement s'est atténué avec l'autoroute A75 qui relie le bassin parisien à la Méditerranée, mais, avec seulement 15 kilomètres d'autoroute et 170 kilomètres de routes nationales, « le département de la Haute-Loire, à l'écart des grands axes, ne s'est pas développé ».

L'attraction des départements voisins est forte pour certaines villes comme Brioude, Aurec-sur-Loire ou Monistrol-sur-Loire qui accèdent plus rapidement à Clermont-Ferrand ou Saint-Étienne qu'au Puy.

La plus grosse ville – le Puy-en-Velay, préfecture – compte moins de 20 000 habitants, Monistrol-sur-Loire, deuxième commune, compte 8 600 habitants. On ne s'étonnera pas que 92 % des Altigériens habitent une commune de moins de 10 000 habitants. Les recompositions et les organisations territoriales tout récemment mises en œuvre illustrent les dynamiques de développement économique désormais recherchées. Le département se subdivise maintenant en 11 intercommunalités dont une communauté d'agglomération autour du Puy-en-Velay qui couvre seule près d'un tiers du territoire au centre du département et rassemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, 71 communes et 82 000 habitants.

L'est du département était doté d'une activité industrielle textile qui s'est convertie aux plastiques et au bois. Beaucoup d'artisans conservent des savoir-faire. Dans sa partie occidentale, la Haute-Loire est un département tourné essentiellement vers l'agriculture extensive. On y trouve aussi un peu de tourisme vert.

En ce territoire « délaissé » de la décentralisation, on constatera aussi que l'offre publique en matière culturelle qui s'est principalement ancrée, depuis les années 1970, dans la création et dans la construction d'équipements, a oublié la Haute-Loire : on ne trouve ni scène nationale, ni centre dramatique ou chorégraphique national, ni FRAC, ni Centre d'art contemporain, pas de scène de musiques actuelles, pas de pôle cirque, pas de pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle...

Par contre, comme dans les lieux abrités du temps, le patrimoine et, plus encore, le petit patrimoine rural, abondent. L'ancienne abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu qui compte parmi les 486 monuments inscrits et classés du département, est sans conteste le plus connu avec la cathédrale du Puy-en-Velay classée au Patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco. Le département travaille actuellement à la mise en réseau de cinq lieux patrimoniaux emblématiques afin de renforcer leur visibilité, dont la Maison du Doyenné de Brioude, futur centre d'art contemporain et le Lieu de mémoire du Chambon-sur-Lignon, ouvert en 2013.

Les collectivités territoriales de Haute-Loire dépensent en moyenne cumulée 103 euros par habitant et par an (2014). En l'absence d'établissement phare, elles soutiennent les salles des fêtes, la vie culturelle associative et les manifestations festives et estivales.

Le département consacre 2,2 % de son budget aux dépenses culturelles (donnée 2014), mais c'est finalement moins ce montant qui nous intéressera que la démarche qu'il a engagée en 2016, poursuivie en 2017, pour refondre de manière très dynamique sa politique culturelle. Il s'agit véritablement d'un renouvellement de l'organisation des politiques culturelles. « La place de l'artiste est rétablie au centre du processus, les attributions de subventions ne seront plus renouvelées automatiquement », concrètement les aides forfaitaires deviennent des aides au projet. S'adressant aux acteurs culturels, le département dit : « vous n'êtes plus les bénéficiaires du département, vous êtes les partenaires. Le public est bénéficiaire. ».

Par ailleurs le département ayant supprimé son agence départementale Haute-Loire Musique et Danse (HLMD) et le réseau SOLIMA (musiques actuelles), il a incité les acteurs culturels à s'organiser en réseaux autonomes.

En Haute-Loire la majeure partie des acteurs de la culture, des arts, de l'éducation populaire, ou de l'animation, travaillent à l'échelon local. Certains s'intéressent aux ressources régionales disponibles, quelques festivals drainent un public venant d'autres régions voire de l'étranger entraînant des retombées économiques toujours intéressantes. Le conseil départemental lui, élargit son champ d'intervention, il prépare deux candidatures *Interreg* et *Europe créative* avec l'accompagnement de Relais culture Europe. Ces candidatures portent toutes deux sur la valorisation du patrimoine, culturel et naturel pour la première, industriel pour la seconde, dans des cadres de recherche et d'innovation technologiques.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

Au-delà de cette présentation globale, de manière transversale puis par discipline artistique, regardons de plus près les atouts et écueils du territoire.

### Approche transversale

#### Au chapitre des points forts :

- Chaque domaine artistique ou culturel fait vivre un ou des **réseaux**. Pour ce département très rural, les réseaux sont une force essentielle. Il s'en est constitué encore récemment comme celui des médiateurs culturels, en 2015, qui a pris l'initiative de se réunir annuellement, se connaître, échanger sur les pratiques, les contextes, et pourquoi pas construire des projets.
- Comme souvent en l'absence de professionnels, les bénévoles s'impliquent. On note une **grande vitalité du secteur associatif**. Avec des bénévoles qui conduisent des activités dans le patrimoine, les pratiques amateurs de théâtre, musique, la mémoire des lieux, l'organisation d'événements festifs ou culturels, etc. Et de nombreuses personnes qui pratiquent en amateur, théâtre, musiques, arts plastiques. Elles constituent le public des offres culturelles du territoire.
- Pour les personnes interrogées, **la fusion des deux régions** Auvergne et Rhône-Alpes est un **atout** dont bénéficiera l'Auvergne qui attend de réduire les inégalités entre les deux anciennes délimitations et d'accéder aux dispositifs de soutien appliqués depuis longtemps en Rhône-Alpes.
- Dernier atout, sensible aux yeux des personnes interrogées : la **qualité de vie** en Haute-Loire. « Plus de douceur de vivre, moins de conflits entre les personnes », « des campagnes préservées ». Comment conserver cette tranquillité tout en entrant dans la modernité ? Quelle spécificité pour les arts ?

#### Au chapitre des points faibles :

- Au faible taux d'équipements culturels répond une quasi **absence de services culturels des communes**. De ce fait, les initiatives culturelles des habitants (des bénévoles) ne s'intègrent pas à des objectifs culturels plus globaux. « Il y a beaucoup d'essais, il y a des idées mais rien ne perdure ».  
Si l'assemblée départementale a fait le choix d'une nouvelle politique culturelle construite et énoncée, il n'en est pas de même pour beaucoup d'élus communaux dont l'engagement n'est pas perçu. « Il n'y a **pas encore de réflexion de territoire**, cela nous manque. L'intérêt de la culture n'est pas conscient, les élus ne le savent pas ».
- La majorité des acteurs (non institutionnels) interrogés analysent qu'ils communiquent mal ou insuffisamment sur les projets ou les activités qu'ils développent. Ils n'ont pas le temps, pas les outils, pas les savoir-faire, pas les fichiers de médias à jour.



## Approches sectorielles

### Spectacle vivant

- *Points forts* : un réseau de 40 adhérents, créé fin 2016 sous l'appellation Rézo 43. Il réunit des diffuseurs culturels. Ensemble, ils programment le Festival Altilive. Rézo 43 porte des missions pluridisciplinaires dans le spectacle vivant : développer un volet médiation, des échanges, des tournées, des formations, etc. et (comme SOLIMA) ouvrir une SMAC qui pourrait, à l'image de celle de Lyon, être partagée entre plusieurs lieux. Autres atouts, celui des quelques théâtres ou centres culturels en zone urbaine qui peuvent accueillir des spectacles professionnels ; la vitalité de la pratique amateur en théâtre comme en musique et la qualité de concerts nés d'initiatives privées, l'été à l'occasion de séjours d'artistes en vacances en Haute-Loire ; et, enfin, une quinzaine de festivals, sélectionnés pour leur qualité par le département, qui les promeut.
- *Points faibles* : peu de scènes d'envergure nationale, et peu d'équipes professionnelles. Il n'y a pour ainsi dire pas de vivier d'artistes professionnels locaux. En théâtre, la pratique demeure amateur, une seule compagnie de danse émerge. La saison culturelle est courte, la saison estivale et touristique s'étend du 14 juillet au 15 août.

### Cinéma / Audiovisuel / Arts plastiques / Arts numériques

- *Points forts* : les cinémas indépendants d'Auvergne sont regroupés au sein du réseau Plein champ. Le cinéma bénéficie du soutien des élus locaux. La professionnalisation est en cours. Le réseau encourage et favorise les actions de médiation autour des films. Le cinéma en direction du jeune public se développe : « la moitié des salles d'Auvergne porte le label jeune public ». Les dispositifs d'éducation à l'image sont bien implantés. Du côté des arts plastiques, l'ouverture en 2018 de la Maison du Doyenné donnera aux Brivadois et au département, un Centre d'art contemporain abrité dans un lieu magnifique.
- *Points faibles* : l'économie des réseaux de cinéma itinérant est fragile. Un acteur cherchait à vendre, mais un autre qui voulait acheter n'en a pas eu les moyens.

### Livre, lecture, édition / Vie littéraire

- *Points forts* : 7 des 23 librairies indépendantes du département adhèrent au réseau LIRA ; deux font dans le même temps café et, une, épicerie. Avec LIRA, l'association des Libraires indépendants en Région Auvergne, elles sont à l'origine du GECLA, premier groupement d'employeurs de la chaîne du livre créé en 2014. « Le poste partagé de libraire-animateur volant favorise le développement économique de ses membres tout en contribuant à la vitalité littéraire du territoire. » Huit éditeurs sont installés en Haute-Loire. « Pas de contrainte de coût d'installation, c'est facile ! » Les éditions Cheyne ont déménagé en Ardèche en 2013 mais ont conservé en Haute-Loire une activité de librairie avec « L'arbre vagabond » et le festival « Lectures sous l'arbre » qui témoigne d'une magnifique réussite et montre que l'on peut, en milieu rural, réaliser plus de 5 000 entrées en 7 jours avec un public local, national et international. Cheyne et *L'atelier du poisson soluble* basées au Puy sont deux maisons d'édition qui affichent une envergure internationale.

- *Points faibles* : les librairies indépendantes doivent affronter la concurrence d'Amazon. Elles s'en inquiètent. Du côté des petits éditeurs : « il y a beaucoup de fêtes du livre, « pour la vente ce n'est pas efficace, un ou deux gros salons suffiraient. »

### Patrimoine / Musées

- *Points forts* : existence d'une délégation Haute-Loire de la *Fondation du patrimoine*, très active, elle gère annuellement une quinzaine de chantiers de propriétaires privés et accompagne trois à cinq collectivités. Il se conserve et se transmet des savoir-faire particuliers et traditionnels, gardés par des artisans et bien intéressants pour la restauration du patrimoine (murailles en pierre sèche, toits en genêts, toits en lauze, etc.). La gestion d'un schéma départemental des musées assure leur mise en réseau. Cinq musées sont labellisés Musées de France dont le Musée Crozatier en rénovation actuellement. Un centre d'art est en construction à Brioude (ouverture prévue en 2018). A noter, enfin, les deux labels Pays d'art et d'histoire (du Pays-du-Haut-Allier et de l'agglomération du Puy-en-Velay) qui organisent des médiations auprès du public scolaire.
- *Points faibles* : beaucoup de petit patrimoine rural, beaucoup d'associations s'y intéressent du point de vue de l'histoire, de la mémoire, des identités, mais peu disposent des compétences techniques pour évaluer les procédés de restauration. Les moyens et les savoirs artisanaux traditionnels à mobiliser sont importants ; des particuliers, rénovant leur maison, sacrifient des patrimoines qui auraient mérité une restauration.

### 3. Les défis prioritaires

- **Accompagner les bénévoles.** Préserver l'engagement des bénévoles qui produit une dynamique de lien social sur le territoire mais qualifier leurs projets en les accompagnant vers ce qu'ils savent moins bien réaliser. Le bénévolat est une puissance d'intervention qu'il ne faudrait pas éteindre.
- **Intéresser les élus au fait artistique** : prévoir des rencontres régulières des acteurs culturels et artistiques et des élus au sein des intercommunalités pour favoriser les projets de territoire à moyens et longs termes.
- Professionnaliser les acteurs en **renforçant la coordination des réseaux** ; outiller les réseaux pour développer (aussi mais pas seulement) les échanges à distance (Web conférences et archives) ; élargir les réseaux à des acteurs hors du département de la Haute-Loire, et aller découvrir des projets dans les autres départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.
- **Renforcer les infrastructures culturelles** : lieux de résidences, lieux de diffusion, écoles d'art visuel. Inviter des artistes et conduire avec eux des projets de médiation qui s'adressent à tous les publics.
- Mettre en place des **formes itinérantes** : « un bus-musée qui transporte quelques œuvres, qui embarque un artiste pour aller dans les villages » ; « acquérir un chapiteau pour des tournées, là où il n'y a rien. »
- Aider des structures intermédiaires qui favorisent « **l'émergence** de nouvelles compagnies et de nouvelles esthétiques. Renforcer la NACRE en moyens humains afin qu'elle vienne sur le terrain en Auvergne ».

- Amener les festivals à investir d'autres territoires et allonger la saison de programmation.

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

##### Sur le plan institutionnel

- Le département de la Haute-Loire, les indicateurs le montrent, accuse un retard de développement par rapport à la majorité des départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Une convergence des forces des collectivités territoriales est attendue. « Tout simplement avoir des interlocuteurs, des agents avec lesquels travailler » ; « Comment la région va-t-elle entrer dans une logique de partenariat avec les acteurs culturels du département ? »
- Maintenir une antenne du Conseil régional en Auvergne, à Clermont-Ferrand : « on ne peut se penser dans une dynamique culturelle de territoire si on est trop éloigné. »
- La fusion de la région Auvergne et de la région Rhône-Alpes devrait remédier aux inégalités de territoires et donner des moyens supplémentaires à la Haute-Loire en lui donnant accès à des dispositifs de soutien que ne proposait pas la région Auvergne.
- Le CESER réuni en assemblée plénière le 21 mars dernier a voté la contribution communiquée par le rapport *Un soutien des festivals pour un impact durable*. L'avis précise : « l'objectif de cette contribution est de montrer que le soutien public aux festivals a du sens et revêt une importance fondamentale pour le développement de la région et de ses habitants ». Eu égard à cet impact positif et structurant des festivals sur un territoire, le CESER a proposé une liste de critères contextualisés et thématiques (création, territoires, modèle économique), avec des indicateurs pour évaluer la pertinence d'une aide publique. « Que compte faire la région ? Comment ce rapport sera-t-il suivi ? »

##### Vis-à-vis des acteurs culturels

- Inciter les départements d'Auvergne et les départements de Rhône-Alpes à se connaître : organiser des grandes rencontres entre deux ou trois départements et la région, afin que des réseaux se tissent et des habitudes de travail se prennent.
- Thématique par thématique et en tenant compte des bassins de vie, la région et l'État pourraient attribuer des missions à leurs grands opérateurs culturels. « En Haute-Loire, il faut organiser l'accès aux spectacles pour un public plus large ». « Les grandes structures culturelles lyriques, dramatiques, chorégraphiques de Rhône-Alpes sont attendues en Auvergne ».
- Mettre en place des résidences d'artistes, ouvrir des lieux de résidence, à partir des lieux existants (Théâtre du Puy ou de Monistrol) et en créer d'autres. « Le département a besoin d'accueillir des artistes. Ils viennent chez nous par défaut, on veut rendre notre territoire attractif... »
- Le Pass'jeunes est une véritable ressource pour les exploitants de films pour lutter contre le cinéma commercial. Les structures culturelles, qui captent ainsi un public jeune, demandent qu'il soit bien maintenu.
- Transférer les aides qui font l'objet d'une demande de subvention annuelle en des conventions pluriannuelles, afin de limiter la charge administrative, et indiquer clairement les objectifs.

### **En matière d'emploi et de formation**

- Renforcer la professionnalisation des acteurs culturels et de l'animation (formations conjointes) : médiation artistique, culturelle, méthodologie de projet, construction et animation de réseaux.
- Poursuivre l'accompagnement des réseaux culturels qui veulent étudier la pertinence de création de groupement d'employeurs. Leur attribuer des aides à l'emploi.
- Tous aimeraient bénéficier d'aides pour le recrutement de personnel qualifié.
- La Fondation du patrimoine pointe la conservation des savoir-faire traditionnels de beaucoup d'artisans : « il faut entretenir ces compétences. » Le volet insertion de la Fondation y concourt, la région finance la Fondation mais les moyens manquent encore.
- Dans le secteur du livre, les aides ne sont pas assez proches de l'effort de diffusion (celles du CNL comme celles de la région), il y a une aide à la fabrication (« ne pas l'arrêter ! ») ; « mais le plus dur c'est d'acheminer le livre vers un public ». Il y a parfois une aide au catalogue ou au site internet. Mais est-ce que l'éditeur va jusqu'à se préoccuper du public ? Sait-il vendre ses livres ? « Un éditeur est un bon lecteur mais ça ne suffit pas ». Il faudrait inciter, former l'éditeur à la communication, à la performance de son catalogue. »
- « Amazon tue les librairies. » Quelles sont les pratiques des maisons d'édition par rapport à Amazon ? Il y aurait là une réflexion à conduire (elle rejoint celle des multiplexes).

### **Nouveaux enjeux**

- Favoriser l'ouverture d'une antenne de la Faculté de musicologie de Lyon, à Clermont-Ferrand pour limiter la fuite des talents, et plus généralement soutenir la coopération entre artistes et chercheurs.
- Enfin, les bibliobus des départements circulent moins car les bibliothèques municipales ont pris le relais. Mais on voit apparaître les librairies ambulantes (Le Mokiroule en Ardèche et Drôme) ; ce sont des initiatives privées, militantes. Comment les recenser ? Les aider ?

# HAUTE-SAVOIE



## 1. Éléments de contexte

Avec plus de 783 000 habitants et une densité de 175,4 hab./km<sup>2</sup>, **la Haute-Savoie est le troisième département le plus peuplé de la région**, derrière le Rhône (en considérant la métropole lyonnaise) et l'Isère. C'est également le département qui connaît la plus importante croissance démographique du territoire régional, avec une population qui augmente de 10 000 habitants chaque année depuis une quinzaine d'années. Le développement de la métropole genevoise et l'abondance des travailleurs transfrontaliers font du pourtour lémanique un foyer important de croissance démographique et contribuent à expliquer le dynamisme exceptionnel du département. Mais le territoire comporte également de fortes disparités entre des espaces urbains à forte densité (Annecy, Annemasse, Cluses, Thonon-les-Bains...) et des territoires montagneux plus difficiles d'accès et moins densément peuplés.

Au plan économique, la Haute-Savoie est **un département dynamique** : premier département en matière d'investissement, le taux de chômage y est relativement faible (7,7 % au troisième trimestre 2015 contre 10 % pour l'ensemble de la France). Selon les données du ministère des Finances en 2014, le revenu fiscal moyen des foyers de Haute-Savoie est établi à 33 469 euros, ce qui classe le département parmi ceux où les revenus sont les plus élevés (4<sup>e</sup> rang sur 100).

Situé à l'est du territoire régional, la Haute-Savoie bénéficie d'un axe géographique intéressant, proche de Lyon et de la Suisse en vallée, mais avec des espaces montagneux plus isolés. Le territoire est également caractérisé par deux frontières avec la Suisse et

l'Italie, qui favorisent une **importante coopération entre les territoires et les acteurs**. Le département de la Haute-Savoie fait partie du Comité régional franco-genevois ainsi que de la Commission culture du Conseil du Léman, instance de concertation transfrontalière. L'ensemble des acteurs culturels mènent des actions de coopération au plan transfrontalier, tous domaines artistiques et culturels confondus.

**Par sa situation géographique**, entre lacs et montagnes, et à la croisée de plusieurs frontières, la Haute-Savoie est une terre attractive. Comme l'exprime un acteur, « il est indéniable que le génie du lieu apporte une attractivité auprès des événements culturels ». Le territoire bénéficie d'un patrimoine paysager exceptionnel (Mont-Blanc, lac d'Annecy, lac Léman, etc.) d'où un fort dynamisme touristique : le territoire représente 20 % de la richesse touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes<sup>9</sup>. En positionnant la culture comme un puissant levier d'attractivité, le département de la Haute-Savoie, à travers son Plan tourisme 2013-2022, a l'ambition d'élargir le traditionnel champ du tourisme en Haute-Savoie (le sport et la montagne) à un tourisme culturel, en préservant et valorisant son patrimoine, mais aussi en menant une véritable politique de développement du spectacle vivant sur tout le territoire.

**Au plan de l'organisation territoriale**, le département a un volet communal historiquement important qui s'élargit aujourd'hui aux EPCI. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Haute-Savoie ne compte plus 29 EPCI à fiscalité propre, mais 21, du fait de la fusion de plusieurs intercommunalités existantes, portant à 3 le nombre de communautés d'agglomération et à 18 celui des communautés de communes. La configuration territoriale de la Haute-Savoie explique que les échelles privilégiées se situent sur le territoire interdépartemental et régional, tout en privilégiant la dimension transfrontalière et européenne. Un important volet de coopération s'est tissé avec le département de la Savoie dans le cadre notamment du Conseil Savoie-Mont-Blanc (mais pas exclusivement). Enfin, s'agissant des échelles régionale, transfrontalière, nationale, voire internationale, elles sont principalement évoquées en termes de participation à des réseaux et de travail auprès des équipes artistiques.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

### Les Forces

#### Un maillage équilibré d'équipements culturels

Depuis une quinzaine d'années, un fort développement culturel sur l'ensemble du territoire a profité à la fois aux équipements structurants et à l'essor d'un réseau de petites salles. Il s'agit d'une politique structurante qui concerne l'ensemble de l'action culturelle. « Il n'y a pas de désert culturel en Haute-Savoie ». **Ce maillage concerne particulièrement le spectacle vivant**. Aux côtés de Bonlieu, seule scène nationale du département, le territoire compte une SMAC (Le Brise Glace), quatre scènes conventionnées (la Maison des arts à Thonon-les-Bains, Château Rouge à Annemasse, l'Auditorium de Seynod et le Brise Glace à

---

<sup>9</sup> Cf. *Les chiffres clés du département de la Haute-Savoie en 2016*, document publié par le département de la Haute-Savoie.

Annecy), une douzaine de lieux intermédiaires, mais aucun lieu spécialisé en danse ni en théâtre<sup>10</sup>.

La Haute-Savoie compte également **un nombre de festivals important**, avec une vie culturelle riche durant l'été et une connexion forte avec le volet touristique (Déambule à Annecy, Les Vocales à Thônes, Au Bonheur des Mômes, etc.). Le territoire est dynamique sur le plan de l'aménagement culturel, et relativement équilibré, « quand bien même les grandes métropoles aspirent en partie ce dynamisme ».

### Un marqueur fort autour de l'image

L'image animée est un marqueur de l'identité culturelle de la Haute-Savoie. Aux côtés de Lyon et de l'Ardèche avec Lussas, Annecy joue un rôle déterminant en termes de pôle économique et d'événement cinématographique d'envergure internationale. La filière « Image en mouvement et industries créatives », dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel, de l'animation, du jeu vidéo et du multimédia est dynamique (310 entreprises, dont 33 créées en 2014, et 1 262 emplois). Pôle régional d'excellence, CITIA anime notamment le festival international du film d'animation d'Annecy, le Mifa et le Forum Blanc. Il met en place des formations supérieures professionnalisantes, ainsi que des dispositifs d'éducation à l'image. À ses côtés a été inaugurée en 2015 la pépinière Les Papeteries-Image Factory qui accueille des entreprises appartenant au secteur des industries créatives. Aux côtés de ces pôles structurants, il existe un maillage d'équipements, de festivals et d'acteurs dynamiques (avec notamment le Festival du film italien, des salles indépendantes, un réseau de cinéma itinérant...) qui permettent d'irriguer un territoire pourtant traversé par les montagnes.

### Un territoire marqué par une forte dynamique européenne et transfrontalière

La Haute-Savoie bénéficie d'une position géographique privilégiée, qui lui permet d'être **un carrefour économique et humain entre la France, la Suisse et l'Italie**. Le département joue un rôle important dans nombre d'actions de coopération transfrontalière et a développé de nombreux échanges et coopérations culturelles avec les cantons suisses de Genève, de Vaud et du Valais et la région italienne du Val d'Aoste (programmes Interreg avec Bonlieu, avec le Val d'Aoste au plan patrimonial, projets avec Europe Créative, etc.). La dimension transfrontalière est importante pour l'ensemble des acteurs issus de l'échantillon. Bonlieu, scène nationale d'Annecy, comme Château Rouge collaborent en permanence avec le réseau des théâtres de la Suisse romande ; l'école supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy travaille avec le centre d'art contemporain de Genève...

#### d) Le patrimoine est un autre atout fort du département

Pour les acteurs sollicités dans le cadre de l'étude, avec une action départementale importante aux côtés de l'État en matière de protection patrimoniale, un fort attachement des habitants et un territoire dynamique, avec de nombreux collectionneurs, musées associatifs, associations, le patrimoine est un atout du département. La Haute-Savoie n'a pas de sites majeurs mais un patrimoine rural et ethnographique, ainsi qu'un patrimoine religieux important. Plusieurs manifestations mettent en valeur les paysages et la nature

---

<sup>10</sup> Cf. Atlas du spectacle vivant en Rhône-Alpes, 2015, La Nacre.

comme source d'intervention artistique (notamment le festival Déambule initié par Bonlieu, axé sur le paysage et le land art, ou le parc de sculptures d'art contemporain à la Chartreuse de Melan).

**Parmi les spécificités du territoire, on peut citer la vitalité culturelle annécienne** portée par une forte tradition en termes de politique culturelle, et qui constitue un atout avec la présence et le dynamisme de Bonlieu, « véritable locomotive sur le territoire ». On peut également citer **la politique volontariste en matière d'éducation artistique et culturelle**, avec une ambition portée depuis 1996 par la ville d'Annecy en partenariat avec l'Éducation nationale, auprès des élèves des écoles primaires qui bénéficient de « parcours culturels » auquel s'adjoint le programme porté par le département, « Les chemins de la culture », qui permet à 69 collèges du département une sensibilisation aux arts et à la culture.

**La vitalité des publics** est également citée : dynamique au plan économique, la Haute-Savoie bénéficie d'une circulation importante des publics ; les habitants de la Haute-Savoie et de Suisse fréquentent facilement les équipements culturels.

### **Plusieurs faiblesses peuvent être pointées**

#### **Peu de ressources artistiques**

Contrairement aux pôles urbains que sont Lyon et Grenoble, la Haute-Savoie compte **peu de ressources artistiques**. C'est notamment vrai pour le spectacle vivant, et la danse en particulier. Certains pôles urbains comme Annemasse sont totalement dépourvus d'équipes conventionnées. Cette carence « représente un frein quand on sait qu'il faut faire venir les artistes d'autres territoires, avec des coûts de transports et de distances plus importants ». En 2015, on compte en Haute-Savoie seulement trois équipes artistiques conventionnées par la région et/ou la DRAC. La Haute-Savoie ne compte pas d'ensembles musicaux soutenus<sup>11</sup>. Enfin, le territoire compte peu de tourneurs et producteurs de spectacle ou d'acteurs de la filière phonographique. **Le nombre restreint de lieux de formation supérieure** et l'absence de pôle universitaire important est sans doute l'un des facteurs expliquant le faible nombre d'artistes sur le territoire.

#### **Un sentiment d'éloignement**

**Un sentiment d'éloignement par rapport à la région** est perçu par plusieurs acteurs sollicités : la Haute-Savoie est enclavée en termes d'infrastructures (avec un réseau de transports SNCF peu attractif). Elle semble loin de Paris et des grands flux de circulation. Ce sentiment s'accroît avec la nouvelle configuration régionale, qui décentre encore davantage la Haute-Savoie par rapport au reste de la région. Autre point faible évoqué : à l'exception du cinéma, les liens avec les techniciens de la région sont historiquement faibles.

### **Quelques spécificités sectorielles peuvent également être mises en évidence**

#### **Dans le domaine des arts vivants**

**Le territoire bénéficie d'une organisation structurée** autour du spectacle vivant qui permet un travail important de coopération en termes d'accueil des spectacles, de diffusion, de

---

<sup>11</sup> *Op. cit.*



coproduction : « le territoire connaît une belle dynamique culturelle, en termes de lieux de diffusion et de moyens, avec un travail en réseau des acteurs et des lieux de diffusion ». « C'est un territoire qui bénéficie d'une grande vitalité artistique avec des publics qui circulent d'un équipement à un autre, un travail de coopération important entre équipements qui permet de travailler sur nos complémentarités, une mise en œuvre de programmations communes et concertées entre les salles ». Autre atout évoqué : la scène nationale a développé un pôle de production important (avec des résidences, des moyens dédiés à la production) et fortement reconnu.

Malgré ces atouts :

- « on manque de compagnies professionnelles. La Haute-Savoie reste une terre d'implantation possible pour les artistes ». En outre, « les compagnies ont des difficultés à s'ouvrir à d'autres territoires » ;
- « il est difficile d'accompagner l'émergence artistique car il faut l'accompagner d'une plus forte compréhension des enjeux de la part des élus en termes de création et celle-ci manque » ;
- la suppression des APSV crée une grande difficulté pour soutenir l'émergence, la création, la diffusion ;
- « il faut faire attention aux grands écarts sociaux qui existent sur un même territoire, entre des catégories de populations aisées qui fréquent nos établissements et une population beaucoup plus pauvre qui nous échappe. Il y a un vrai travail de public à mener ».

### Pour le cinéma

Le territoire est très dynamique. Annecy est un pôle de référence dans le domaine de l'image animée et des industries créatives. Le territoire s'inscrit en complémentarité avec trois autres pôles que sont Lyon, Lussas et Clermont-Ferrand. Grâce à ces pôles économiques et événements d'envergure internationale, la région est la 2<sup>e</sup> région de France en matière de cinéma.

### Dans le domaine des arts plastiques

La Haute-Savoie bénéficie d'une dizaine de lieux et d'acteurs dynamiques consacrés à l'art contemporain (l'école supérieure d'art d'Annecy, la Fondation Salomon, le centre d'art contemporain labellisé Villa du Parc, le festival Déambule porté par Bonlieu, l'Abbaye Espace d'art contemporain, etc.). Ainsi, la fondation Salomon, l'une des trois fondations privées en France de cette envergure, développe une action de proximité importante autant qu'un volet international. Le festival Déambule met en valeur l'art contemporain paysager et s'adresse à un large public. De même, l'école supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy rayonne et accueille des résidences au plan international. Toutefois, « s'il y a une appétence, on déplore une faible implication des élus en matière d'art contemporain » ; « les élus doivent se mobiliser pour comprendre que l'attractivité d'un territoire passe par la dimension culturelle, y compris pour le développement touristique ». De plus, pour les lieux d'exposition de proximité, « la grande proximité de villes comme Genève ou Lyon qui disposent d'une offre importante en matière d'art contemporain peut constituer une concurrence ». Malgré tout, ce maillage participe également à la dynamique culturelle sur le territoire.

### Dans le domaine du patrimoine et des musées

La Haute-Savoie bénéficie d'un patrimoine riche et diversifié qui participe à son attractivité touristique. Deux territoires sont labellisés « Villes et pays d'art et d'histoire » : la vallée d'Abondance et l'agglomération d'Annecy. Le territoire est actif sur le plan de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine avec la présence d'associations et de collectivités territoriales actives, de musées, de maisons thématiques, d'écomusées, de réserves naturelles, d'un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement et d'un réseau départemental, qui facilite les mutualisations en termes d'ingénierie et de portage de projets ambitieux. Le patrimoine peut également s'appuyer sur une politique volontariste du département pour préserver le patrimoine historique haut-savoyard (avec le Château de Clermont, la Chartreuse de Melan, le Château d'Annecy...). Le département a acquis 10 domaines départementaux d'art et de culture, accueillant chaque année 70 000 visiteurs. Au titre des difficultés, ont été citées l'absence ou l'insuffisance de diagnostics sur les territoires, l'absence de dispositifs pour faire travailler ensemble les acteurs du tourisme, de la culture, du patrimoine, alors même « qu'il faut pouvoir intégrer les enjeux patrimoniaux dans les politiques économiques et touristiques des territoires et expérimenter de nouvelles pratiques ». Enfin, les offres touristiques et de médiation culturelle doivent innover et être améliorées.

### Dans le domaine du livre et de lecture

La Haute-Savoie bénéficie d'une politique structurée autour du livre et de la lecture au plan intercommunal, départemental et régional ; d'un réseau départemental de lecture publique porté par Savoie-Biblio ; du rôle joué par la FACIM en Savoie, par l'ARALD au plan régional... De nombreuses manifestations littéraires d'envergure régionale existent (salon de la BD à Sevrier, Fête du livre de Talloire, Salon des auteurs savoyards...). On peut également citer Lettres Frontière, projet transfrontalier né de la volonté des pouvoirs publics suisses et français qui œuvrent à la promotion de la littérature en Rhône-Alpes et en Suisse romande. Mais « les manifestations littéraires en Haute-Savoie sont morcelées et vivotent ». Avec des dotations en baisse, les événements littéraires sont confrontés à des incertitudes financières importantes, pouvant aller jusqu'à la disparition d'événements de proximité. Des équipements de lecture publique vieillissent : par exemple, à Annemasse, « pour faire face à la forte croissance démographique, on a créé des infrastructures de transports, des équipements scolaires mais la bibliothèque date des années 1980 ». Enfin, les acteurs du livre et de la lecture expriment un sentiment de distance et d'éloignement avec les techniciens de la région.

## **3. Les défis prioritaires**

### **Lutter contre les inégalités, qu'elles soient territoriales ou sociales**

Aux yeux de nombreux acteurs mobilisés dans le cadre de l'enquête, la culture doit être un vecteur pour rassembler et favoriser le vivre ensemble, mais « il y a le risque d'une culture à deux vitesses avec des cadres et professions libérales qui ont une vie culturelle dynamique et toute une partie de la population, y compris dans les villes, qui ne fréquente pas du tout les équipements culturels ». Les inégalités sociales sont autant visées que les inégalités

territoriales (visibles notamment dans les territoires de montagne plus isolés ou les bords de la vallée du Rhône).

### **Accompagner l'ensemble des acteurs de la filière culturelle qui mènent un travail en profondeur.**

Ce défi est exprimé par l'ensemble des acteurs sollicités, tous échelons confondus : « la tendance est de mettre l'accent sur les importantes locomotives au rayonnement international, mais cette stratégie met de côté des enjeux majeurs d'éducation, de transmission et de création qu'il faut préserver ». « Si la région dénoyaute le maillage local et les plus petites structures, de façon décalée, on affaiblit aussi les plus grosses structures qui rayonnent. Si on n'accompagne pas l'émergence, les artistes vont quitter le territoire pour s'installer en Île-de-France ». Les acteurs sollicités insistent également sur le rôle des acteurs de proximité « qui ne se voient pas forcément au premier coup d'œil. Il faut les accompagner et s'intéresser aux choses qui sont faites en profondeur et pas seulement à ce qui est exposé, mis en avant ». Dit plus vertement, un autre acteur déplore : « la culture populaire fout le camp à toute allure ; il n'y a plus de MJC, de centre socioculturel, de culture associative ». L'enjeu est tout à la fois de mener une politique qui se déploie dans et hors les murs, va chercher les publics, mène une action de proximité, un travail de médiation avec la population, développe une action participative, travaille dans les quartiers prioritaires, ne mette pas de côté les enjeux de cohésion sociale, de proximité.

Dans un même ordre d'idées, **il faut poursuivre le maillage culturel sur l'ensemble du territoire et accompagner la dynamique culturelle du territoire** : « il faut préserver les lieux de création et de diffusion », « le déplacement des publics n'est pas si simple ».

### **L'éducation artistique et culturelle et la jeunesse**

« Il faut soutenir l'action culturelle de proximité pour les jeunes générations ». « L'EAC apporte une sensibilisation, apprend à penser, à développer la créativité ». Face à l'absence d'articulation dans les politiques d'EAC entre les différents niveaux de collectivités territoriales, la mobilisation d'une conférence globale sur l'EAC pour le territoire de la Haute-Savoie est l'un des défis attendus de la région, afin d'envisager des parcours culturels qui commencent à l'école primaire et se poursuivent jusqu'au lycée.

### **L'enjeu international et transfrontalier**

Cet enjeu est essentiel pour la totalité des personnes sollicitées.

### **Développer la professionnalisation et soutenir l'implantation de compagnies sur le territoire**

« Il y a un vrai enjeu d'accompagnement et de structuration des artistes en Haute-Savoie. Face à la faiblesse des formations artistiques dans ce territoire, la région a un rôle à jouer ». Ce défi concernerait particulièrement les acteurs du spectacle vivant.

### **Investir l'enjeu du tourisme culturel**

« Il faut identifier les singularités au niveau territorial, renforcer les atouts en présence et travailler de concert sur les complémentarités ». Le rôle de la région pourrait être d'assurer une mise en réseau des territoires qui ont des problématiques communes en termes d'ingénierie culturelle.

## **4. Les attentes exprimées vis à vis de la région**

### **Assurer une continuité dans l'action**

« Il ne faut pas remettre tout en question en cas de changement de mandature. Le travail culturel se construit dans la durée. Il ne doit pas être détricoté ». En outre, « des projets intéressants durent dans le temps et n'ont pourtant pas d'assurance de financements pérennes alors qu'ils ont 23 ans et arrivent à toucher un public. On nous demande d'inventer, d'être innovant, mais inventer du nouveau, souvent c'est épuisant. C'est difficile d'avoir des événements nouveaux chaque année ».

### **Une vision et une ambition partagée pour un territoire dynamique au plan culturel**

Comme dans les autres départements, les acteurs manifestent le besoin d'une « vision globale, d'un souffle nouveau » avec le nouvel exécutif régional. Une forte attente exprimée invite la région à « travailler avec les acteurs culturels pour échanger sur une ambition culturelle qu'il nous faut collectivement remobiliser pour les années à venir ». Cette attente concerne l'ensemble des filières. Or, comme le souligne un acteur sollicité, « la région a tout à gagner sur le plan économique, en termes d'attractivité, à investir dans une politique culturelle ambitieuse. Le dynamisme de la culture, de la création participe à la vitalité du territoire, à sa capacité d'innovation, à son attractivité, tout en améliorant la qualité de vie ».

### **Une politique ambitieuse pour le spectacle vivant**

Les acteurs attendent un signal fort de la région sur ses intentions en matière de diffusion et de création artistique : « on a besoin de mieux connaître les orientations en matière de spectacle vivant de la région, avoir un cadre de référence » ; « on manque de vision politique ou une difficulté à la partager avec les acteurs culturels ». Il s'agit tout à la fois d'accompagner les lieux de diffusion, y compris des scènes intermédiaires, « qui ont moins de visibilité mais participent à la vitalité du territoire », d'apporter une aide à la création, à l'émergence via des dispositifs d'aide à la production, à des résidences, de poursuivre le travail en réseau des acteurs. Une grande inquiétude s'exprime sur l'affaiblissement de l'enjeu culturel et le démantèlement d'une politique culturelle qui participe au dynamisme de la région : « les lieux ne pourront pas se substituer aux subventions des collectivités territoriales ; il faut garder des aides à la diffusion et aider les plus petits lieux comme les équipements moteurs ».

### **Un conventionnement pluriannuel et multi partenarial**

Un conventionnement pluriannuel et multi partenarial avec les structures culturelles du territoire est demandé, pour agir de façon concertée et ambitieuse. Cela concerne particulièrement les acteurs du spectacle vivant, mais aussi d'autres partenaires (art contemporain) qui bénéficient du soutien de la collectivité régionale. La contractualisation permet de co-élaborer, de se projeter dans l'avenir et d'avoir une action plus structurée. Aujourd'hui, « on a des incertitudes dans le financement des manifestations, avec des délais de validation de dossiers qui ne correspondent pas à la temporalité de nos événements ».

### **Affirmer une politique culturelle fondée sur le service public**

Un des défis exprimés traduit la volonté d'affirmer une politique culturelle fondée sur le service public et pas uniquement sur le soutien aux festivals dans un territoire très fortement investi en la matière. « La politique culturelle publique vient apporter une autre proposition culturelle que de nombreux festivals qui sont portés par l'initiative privée, notamment dans les stations de ski. Ce qui relève du marché ne doit pas être la préoccupation première du politique » indique un acteur culturel.

### **Une vision prospective et partagée autour du cinéma**

Il s'agit de porter une ambition partagée et prospective pour faire face à des enjeux nouveaux (une concurrence importante, un contexte qui connaît des mutations rapides), accompagner le renouvellement des acteurs ainsi que les locomotives qui impulsent la dynamique. Il s'agit aussi de mettre de la cohérence, du lien entre les pôles d'excellence sur le territoire de la nouvelle région. Quelle vision globale pour avoir une action stratégique et concertée, articuler des politiques de soutien qui s'appuient à la fois sur des dispositifs, des événements, des acteurs, des entreprises présentes sur les territoires ? Quel accompagnement auprès des auteurs, auprès de l'émergence ? Il est également attendu que la région s'engage à participer à la création d'un grand espace muséographique dédié à l'animation à Annecy, dans le prolongement du Festival international du film d'animation, qui ancre Annecy comme pôle international du film d'animation.

### **Des espaces de concertation et d'échanges animés par la collectivité régionale**

Nombreux sont les acteurs qui souhaitent que la région anime des temps de rencontres ou conférences territoriales par grands domaines d'intervention culturelle : « on a besoin d'avoir davantage d'espaces de dialogue, de concertation pour partager des objectifs communs, une vision et nourrir une confiance mutuelle ». La nécessité d'animer au plan régional des réseaux d'acteurs et de partager les enjeux en termes de politiques culturelles s'exprime dans la quasi totalité des entretiens.

### **Un rapprochement entre la Haute-Savoie et la région**

Les acteurs sollicités dans le cadre des entretiens appellent de leurs vœux un rapprochement de la région avec le territoire haut-savoyard, une plus grande connaissance de la vie culturelle locale, ainsi qu'une reconnaissance du travail de terrain qui est mené notamment auprès des publics.

# ISÈRE



## 1. Éléments de contexte

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **l'Isère est le département le plus vaste et le deuxième en termes de population**, avec 1,2 millions d'habitants. Le territoire est marqué par la forte polarité des aires urbaines de Grenoble (avec 684 398 habitants en 2013), de Vienne, ainsi que Bourgoin-Jallieu et Villefontaine, qui appartiennent à l'aire urbaine de Lyon. Le nord du département est particulièrement dynamique en termes démographiques.

La géographie du territoire est composée de deux entités distinctes : **le Sud-Isère**, montagneux, s'identifie par des hauts massifs cristallins (Oisans, Grandes Rousses, Belledonne) et des bastions calcaires préalpins (Chartreuse, Vercors). Le large sillon du Grésivaudan, creusé par l'érosion glaciaire est emprunté par l'Isère, formant au niveau de Grenoble un carrefour de vallées en forme de Y. **Le Nord-Isère** ou Bas-Dauphiné, situé entre les Préalpes et la vallée du Rhône, est constitué de plaines, vallées et plateaux.

**L'économie iséroise est diversifiée**, caractérisée par un fort dynamisme industriel et technologique. De nombreuses entreprises multinationales, dont des leaders mondiaux sont nés en Isère, sont implantées sur le département (STMicroelectronics, Schneider Electric, Soitec, Capgemini, Petzl, Rossignol, Vicat, Teisseire, Airstar, etc.). Les projets les plus significatifs en termes d'investissement et d'emploi sont tournés vers la recherche, les micro

et nano-technologies, les biotechnologies... En corollaire, les besoins en infrastructures, en habitat social et résidentiel s'accroissent considérablement.

**Premier pôle de recherche publique français après Paris-Île-de-France**, le territoire compte 22 800 emplois, soit la plus forte densité d'emplois en recherche de France, 13 centres de recherche nationaux et internationaux, deux incubateurs, des laboratoires privés, des pôles de compétitivité et d'excellence, un campus d'innovation d'envergure mondiale avec 4 pôles d'excellence reconnus au niveau international.

**La population iséroise est jeune, active et diplômée** : 33 % de la population iséroise a moins de 25 ans ; 30 % des plus de 15 ans ont un diplôme supérieur à Bac +2. L'aire urbaine de Grenoble se situe au 5<sup>e</sup> rang français pour la densité d'étudiants (65 250 étudiants). 381 accords de coopérations sont signés avec des universités étrangères dans 77 pays<sup>12</sup>.

Ces quelques données ne doivent toutefois pas masquer une forte disparité qui peut exister **entre des territoires contrastés** : certes, l'influence urbaine touche quasiment tout le département, mais le territoire compte également 274 communes concernées par un classement en zone défavorisée « montagne » tandis que plusieurs territoires ruraux prioritaires sont signataires de la Convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (2015). Sont concernées les communautés de communes de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais, mais aussi Bièvre Isère, Beaurepaire, Chambarans, Saint-Marcellin... Certains territoires (Valbonnais, Corps...) continuent à se dévitaliser avec la disparition des services, le vieillissement de la population, le déclin agricole.

### **Organisation de la vie culturelle, échelle d'intervention du département**

Le département de l'Isère travaille avec les différentes échelles territoriales (communes, EPCI, région, État...). Dans une région très étendue comme l'est Auvergne-Rhône-Alpes, chaque niveau de collectivité prend tout son sens. Le département de l'Isère compte 19 intercommunalités : une métropole (Grenoble Alpes Métropole), trois communautés d'agglomération (ViennAgglo, Pays Voironnais, Porte de l'Isère – également nommée la CAPI) et 15 communautés de communes. Un travail important de mise en réseau, d'accompagnement, de financement, de conseil en ingénierie est mené par le département auprès des communes et communautés de communes. Concernant les acteurs culturels, la coopération se situe tant au niveau local et intercommunal qu'au niveau départemental, régional, national et international. Les échelons évoqués le sont en fonction des spécificités de chaque projet et tiennent compte de la participation à des réseaux, du travail avec des équipes artistiques et auprès des populations.

---

<sup>12</sup> Ministère de l'Éducation nationale, AEPI 2011.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

### Les forces

#### Un maillage équilibré et complémentaire d'équipements culturels

Ce maillage équilibré et complémentaire est visible dans les grandes et moyennes villes dans les vallées, en particulier la métropole grenobloise et l'aire urbaine de l'Isle-d'Abeau-Vienne. Les personnes sollicitées dans le cadre de l'enquête évoquent d'une même voix **le dynamisme culturel du territoire** avec ses nombreux festivals, la diversité et la qualité de ses acteurs culturels, compagnies, artistes, associations culturelles, « qui permet d'avoir une diffusion très variée des spectacles et de maintenir un répertoire diversifié ». L'Isère est le département qui compte le plus d'équipements culturels de la région Auvergne-Rhône-Alpes, toutes filières confondues, à l'exception des monuments historiques. Du fait du redécoupage territorial du Rhône, le territoire de l'Isère se hisse systématiquement à la première place, qu'il s'agisse des lieux d'expositions, des équipements de lecture publique, des salles de création et de diffusion, des écoles de musique et conservatoires ou des salles de cinéma. L'ensemble du territoire compte des équipements et des associations culturelles dynamiques ainsi que des festivals qui rayonnent sur le territoire régional et national (à l'image des festivals Berlioz, Textes en l'Air, de la biennale De Nord en Sud).

#### Le volontarisme des politiques culturelles

Cette vitalité s'appuie notamment sur le volontarisme des politiques culturelles élaborées par le département de l'Isère et par la ville de Grenoble, qui ont « une histoire et une tradition culturelles ». Le département s'est historiquement distingué par le suivi d'une politique culturelle importante, dont témoignent les dix musées départementaux – gratuits – placés sous sa responsabilité, la politique de structuration du spectacle vivant, ou encore un réseau dense de bibliothèques. La vie culturelle est fortement polarisée autour de l'agglomération de Grenoble : deux scènes nationales, avec une action complémentaire entre L'Hexagone (arts/sciences) et la MC2 (spectacle vivant), le Musée de Grenoble, premier musée de France hors Paris par son envergure et par le dynamisme de sa politique d'acquisition et de médiation, un centre chorégraphique national, un réseau de lieux intermédiaires et de scènes labellisées par la région (La Rampe, l'Espace 600, l'Espace Paul Jargot...), plusieurs salles de concerts (La Belle Électrique, la Source, la Bobine...), des festivals d'envergure nationale et internationale (Les Arts du récit, les Détours de Babel...), un dispositif départemental Les Allées chantent qui propose chaque année une tournée de 80 concerts en Isère, etc. **À cela s'ajoute une forte attractivité de l'aire grenobloise pour des équipes artistiques** en nombre important, qu'il s'agisse des compagnies conventionnées par la DRAC ou la région comme de l'ensemble des compagnies, ensembles musicaux, groupes de musique qui reçoivent un soutien des collectivités publiques<sup>13</sup>.

#### Un patrimoine riche et diversifié

Outre les équipements culturels de spectacle vivant, le territoire de l'Isère s'appuie également sur un patrimoine riche et diversifié, un maillage très important avec dix musées

---

<sup>13</sup> La NACRE, *Atlas du spectacle vivant en Rhône-Alpes*, 2015.



départementaux ainsi que 70 musées répartis sur l'ensemble du territoire et « qui constitue un trait d'union entre les deux grandes métropoles du territoire régional, Grenoble et Lyon ».

### La diversité des paysages

La diversité des paysages est perçue par plusieurs acteurs culturels comme un atout du territoire, dont le département s'est saisi à travers la manifestation « Paysage Paysages ». Comme le souligne un acteur, « la diversité géographique du territoire est un atout car les spécificités de chaque territoire amènent à adapter chaque projet culturel ». Le paysage est ainsi devenu le moteur dans la réflexion de la démarche générale de Scènes Obliques. À noter par ailleurs que l'Isère compte deux parcs naturels régionaux (Chartreuse et Vercors) et que le Parc naturel régional de Belledonne est à l'étude.

### Un territoire innovant

Le pôle Minalogic de Grenoble, consacré aux technologies du numérique développe *l'Atelier Arts-Sciences*, plateforme commune de recherche au CEA et à l'Hexagone Scène Nationale Arts Sciences – Meylan. En collaboration avec la Casemate, centre culturel scientifique et technique de Grenoble, ils organisent Experimenta, le salon Arts Sciences Technologies (sixième édition en 2016).

### **Quelques faiblesses ont également été soulignées par les personnes sollicitées**

#### Une tendance à la concentration autour de l'agglomération grenobloise

L'aménagement du territoire et la structuration de la vie culturelle a tendance à se concentrer autour de l'agglomération grenobloise. Bien que certains acteurs sollicités mettent en avant une dynamique qui profite à l'ensemble du territoire (« cela dépasse bien le cercle métropolitain par un effet d'amplification »), d'autres personnes déplorent « le décalage entre une importante métropole, Grenoble, qui s'inscrit dans le paysage national et le reste du développement culturel », à l'instar du Nord-Isère « où tant reste encore à faire ». Certes, le Nord-Isère est pourvu en équipements et événements culturels (Théâtre du Vellein, Théâtre Jean Vilar, Les Abattoirs, Jazz à Vienne, Électrochoc...), mais « le développement culturel dans ces zones périurbaines de petites et moyennes villes est très faible, avec peu de structures et d'acteurs relais, d'établissements, d'associations ; les artistes sont encore trop souvent mal perçus. Beaucoup de rencontres restent à construire entre les publics et les artistes ». **L'aspiration de l'agglomération grenobloise est vécue comme un frein au développement de pôles multiples.** « Dans certains territoires comme dans l'Oisans, le Nord-Isère ou le Trièves, il y a peu de partenaires, peu d'équipements structurants et d'action culturelle, il est difficile de jouer ».

#### La relative absence d'un réseau d'équipements culturels intermédiaires

La relative absence d'un réseau d'équipements culturels intermédiaires, de scènes émergentes, de petits lieux à l'image du Tricycle à Grenoble, du Théâtre Les Marronniers à Lyon, ou de l'Élysée « qui permettent à de jeunes artistes de montrer leurs productions ». La structuration du réseau des théâtres en région est incomplète aux yeux de certains, « avec

d'un côté le réseau des scènes nationales, de l'autre celui des scènes régionales, auquel il serait important d'ajouter un réseau des scènes intermédiaires, émergentes pour accompagner le renouvellement artistique, l'émergence ». En effet, ces scènes intermédiaires sont essentielles au maillage culturel, par le travail important qu'elles mènent en termes de repérage et d'accompagnement des jeunes artistes. Et par leur rôle « déterminant sur la création et la fabrication de spectacles ».

### **Quelques spécificités sectorielles peuvent également être mises en évidence**

#### **Dans le domaine du spectacle vivant**

- Le territoire compte deux scènes nationales, de nombreuses structures intermédiaires de qualité, un maillage du territoire et de nombreuses compagnies professionnelles.
- Le conseil départemental a une politique culturelle en matière de spectacle vivant structurante et reconnue par les acteurs sollicités. La politique d'accompagnement des artistes via des résidences de territoire mises en place par le département constitue un atout souligné par plusieurs personnes dans le cadre de l'enquête.
- Au titre des points faibles, la relative faiblesse de la présence du spectacle vivant dans les zones rurales et semi-rurales du territoire est évoquée.
- De même, la politique culturelle en faveur du spectacle vivant semble fortement orientée vers les lieux, moins vers les compagnies. « L'ONDA est peu présente en région alors qu'elle mène un travail d'accompagnement important pour diffuser les spectacles ».

#### **Dans le domaine du patrimoine**

- Le territoire bénéficie d'une grande diversité patrimoniale, avec des lieux historiques et patrimoniaux de première ampleur (Saint-Antoine l'Abbaye, Domaine de Vizille, Grande Chartreuse...) et des sites patrimoniaux intermédiaires. De grands noms historiques ont un lien avec le territoire isérois et constituent autant d'atouts.
- L'Isère a fortement investi dans une politique patrimoniale ambitieuse et structurée avec un réseau actif de 10 musées départementaux (dont le Musée dauphinois, le musée de la Révolution française, le musée d'art sacré de Saint-Hugues), auquel s'ajoute un réseau associatif très dynamique. Les musées départementaux sont implantés dans des territoires urbains ainsi que « dans des territoires peu peuplés, où l'offre culturelle est peu importante ». C'est « un réseau très important de musées, quasiment unique en France ».
- La politique départementale fait également la part belle aux paysages, avec la manifestation « Paysage Paysages » qui fait le lien entre plusieurs dimensions de l'action publique (tourisme, culture...). Enfin, il existe une belle collection d'archives du Dauphiné, avec un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour les archives.

#### **Dans le domaine des arts plastiques et de l'art contemporain**

- **un réseau d'acteurs de l'art contemporain**, avec des équipements structurants comme Le Magasin des Horizons (centre national d'art contemporain de Grenoble), l'École supérieure d'art et de design de Grenoble-Valence, des lieux d'expositions dans l'aire métropolitaine (musée de Grenoble, musée Hébert, Le Vog, le Centre d'art de la Bastille, le Brise Glace...) mais aussi dans d'autres territoires du département, à l'image de la Halle de Pont-en-

Royans, de la résidence d'artistes Moly Sabata ou encore du Centre contemporain la Halle des Bouchers à Vienne, ainsi que des galeries, lieux associatifs, artistes, événements,...

- **De nombreuses structures travaillant dans les arts plastiques et l'art contemporain sont fragiles au plan humain et financier.** C'est le cas par exemple de la Halle de Pont en Royans, équipement peu doté qui repose sur la seule bonne volonté d'une personne et ne bénéficie pas de moyens de fonctionnement suffisants, ni de conventionnements pluriannuels qui permettent de construire un projet dans la durée.

#### L'accompagnement des pratiques en amateur

- On sait **l'importance que tiennent les pratiques en amateur dans le dynamisme et la vitalité culturelle locale** sur l'ensemble du territoire de l'Isère : 12 000 participants sont recensés pour la seule pratique musicale d'ensemble et 2 250 pour le théâtre. Si ces pratiques facilitent la rencontre de tous les publics avec l'objet culturel, elles sont aussi complémentaires de la politique menée par le département de l'Isère, dans le domaine de l'enseignement artistique, du soutien à la création et à la diffusion.

- Le territoire compte un « très beau maillage d'écoles de musique et de conservatoires sur l'ensemble du département de l'Isère ».

#### En matière de cinéma

Le département fait partie des départements qui ont la plus importante fréquentation cinématographique de la région. L'Isère compte un beau maillage d'équipements avec une forte densité de cinémas sur la métropole grenobloise et un réseau équilibré sur l'ensemble du territoire. On peut également citer une forte action dans les territoires ruraux, portée par des acteurs associatifs autour du cinéma itinérant, « qui constitue parfois le seul rendez-vous culturel de certaines communes rurales ».

#### Dans le domaine du livre et de la vie littéraire

- Une politique de **structuration de la lecture publique ancienne et exemplaire.**

- Une **agglomération grenobloise richement dotée en librairies**, en lien notamment avec la composition sociodémographique de sa population, la présence de nombreux étudiants et universitaires, chercheurs. « Une librairie comme Le Square ne pourrait mener un travail d'une telle ambition dans une autre ville de cette taille ».

- **Il existe par ailleurs sur le territoire régional des manifestations littéraires importantes** (à l'instar du Printemps du livre à Grenoble) qui participent à l'attractivité du territoire. « Pour certaines librairies qui sont dans des petites villes, ces manifestations sont très importantes. Dans ces villes qui s'appauvrissent ou qui connaissent des fermetures de commerces, les librairies ont besoin de compenser cette baisse de fréquentation par une action hors les murs, c'est-à-dire les festivals et manifestations littéraires ». Les événements littéraires participent pleinement à une politique de développement culturel territorial. « L'ensemble des acteurs culturels bénéficie de cette émulation, y compris lorsqu'ils n'y participent pas ».

- Toutefois, le territoire souffre d'une **forte disparité entre librairies**, avec des commerces de taille importante et des petites librairies qui connaissent de très fortes difficultés économiques, même si « l'ensemble des librairies doit composer avec une forte précarité ».

### 3. Les défis prioritaires

#### - **Accompagner des pôles d'équilibres territoriaux**

« Que se passe-t-il quand on sort des agglomérations ? » demande un acteur culturel. « On a besoin de pôles d'équilibre territoriaux face aux pôles d'attractivité que représentent Lyon et Grenoble ». Il s'agit de « rééquilibrer la dynamique entre les zones périphériques et rurales et les pôles d'attractivité urbains, avec un travail de terrain à mener dans les zones périurbaines ». Mais les territoires ruraux et de montagne sont aussi concernés, en tenant compte de leurs spécificités ; leurs enjeux se traduisent en termes d'accessibilité, mais aussi de développement culturel « qui peut se construire en lien avec le tourisme en hiver comme en été ». Dans un même ordre d'idée, « un maillage fort de qualité a vocation à se construire », avec des projets structurants et des équipements intermédiaires, une action culturelle de proximité mais aussi avec « tous les petits festivals qui font la vitalité partout. Il faut soutenir ces initiatives encore plus fortement, et ne pas s'intéresser uniquement aux gros qui marchent très bien ».

- **Renforcer l'attractivité des territoires sans oublier les locomotives que représentent les villes**, qu'il s'agisse d'une approche culturelle ou en termes d'infrastructures, de transport, d'université. Ces investissements sont essentiels pour la vitalité même des pôles urbains.

- **Diversifier les pôles d'innovation culturelle, en valorisant la dynamique rurale.** « Quand on s'écarte des grands flux de communication et des lieux de dynamisme économique, il semble difficile de développer une réflexion pointue sur un certain nombre d'enjeux pourtant essentiels comme l'innovation ». Il s'agit là de travailler non pas sur le développement de lieux mais de valoriser les complémentarités entre acteurs, en s'appuyant sur les spécificités que peuvent apporter chaque acteur culturel. À l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, « il y a un vrai travail à faire sur les nouvelles dynamiques, la singularité des projets qui se construisent sur les territoires, les tiers-lieux, les espaces qui se développent hors des grands centres urbains ». L'enjeu est aussi de mieux identifier les dynamiques qui existent dans les territoires de vie. « Parce qu'elles sont plus éparpillées géographiquement et ont moins de visibilité, elles sont absentes du regard et paraissent plus anodines, plus à la marge, alors qu'elles participent à la revitalisation des territoires, à l'innovation dans les territoires ». Ces dynamiques concernent notamment les lieux hybrides, ceux qui ne sont pas labellisés, les tiers-lieux, les associations culturelles innovantes. « Il faut diversifier les cœurs plutôt qu'un centre » résume un interlocuteur.

- **Continuer à être attentif à l'émergence, aux nouvelles formes d'actions ainsi qu'aux nouvelles formes esthétiques.** Aux côtés de structures bien implantées, « il est nécessaire de veiller à la cohérence entre différentes dynamiques et continuer à accompagner l'innovation, les dynamiques en présence. Il s'agit aussi d'être à l'écoute des nouvelles pratiques. L'attention au développement des pratiques en amateur est également un enjeu fort ».

- **Accompagner les compagnies** à travers notamment le développement de scènes émergentes, dédiées à la production artistique, mais aussi le soutien aux structures artistiques, les résidences d'artistes territorialisées, les aides aux équipes, le conventionnement croisé, « y compris sur le volet fonctionnement de ces dernières ». « Le fonctionnement est la condition du travail artistique et ne peut être supprimé, au risque de

fragiliser et de dé-professionnaliser les compagnies ». « Les conventions avec la région ou la DRAC avec des lieux associés sont absolument indispensables car sans les aides publiques, les compagnies ne pourraient pas vivre. Or, les compagnies mènent un travail sur le terrain et apportent plus d'argent au territoire que l'argent donné. Il y a un effet de démultiplication de l'action ».

- **Soutenir les actions alternatives aux géants du WEB, les GAFAs, par un accompagnement aux initiatives qui se développent en région**, à l'instar de « Libraires en Rhône-Alpes », association régionale de librairies indépendantes, qui est notamment à l'initiative d'un portail internet, *Chezmonlibraire.com*, qui se positionne comme une alternative à Amazon. Ce site de géolocalisation et d'achats de livres sur Internet permet aux acheteurs de bénéficier d'un fond exceptionnel et de nourrir un lien avec des librairies ainsi qu'avec un réseau d'acteurs pouvant jouer le rôle de prescripteurs.

- **Prendre davantage en compte la notion de temps long dans les projets culturels** : cette réflexion concerne autant les enjeux de création que le rapport aux personnes, aux publics ainsi que les politiques d'éducation artistique et culturelle ou de médiation. « Engager un travail d'inscription territoriale en termes d'éducation artistique et culturelle, c'est un travail de longue haleine et de confiance qui se construit dans la durée ». Selon nombre d'acteurs, le travail de sensibilisation et de mobilisation des publics est indispensable et doit être mené de façon constante pour toucher un plus large public ; et ce travail de proximité ne doit pas être mis de côté. Quant à la création, « est-on capable de soutenir l'émergence d'un projet qui se construit sur deux années quand on sait que c'est sur le temps long que s'élaborent des initiatives, des projets innovants ? » demande un acteur culturel.

- **Développer le tourisme culturel. Cela concerne pour partie l'action patrimoniale** mais pas seulement. De grands chantiers patrimoniaux auraient vocation à être menés dans le patrimoine industriel et tout particulièrement celui de la vallée de la Romanche.

#### 4. Les attentes exprimées vis-à-vis de la région

- **Une vision et une politique culturelle ambitieuse** : nombreux sont les acteurs culturels à appeler de leurs vœux une politique culturelle stable et ambitieuse de la région : « la région doit avoir une vision ambitieuse. Une politique culturelle ne peut pas se construire autrement qu'en développement ; elle ne peut pas être récessive, au risque de mettre en difficulté profonde les conditions d'existence des artistes » ; « toute politique culturelle a besoin de stabilité dans les financements » ; « il est important de conduire une action concertée entre région et département sur les priorités culturelles que l'on se donne ». La région est envisagée comme un partenaire essentiel qui doit « continuer à accompagner la culture sur la base de financements croisés » et continuer à être un relais sur les projets européens.

- **Continuer à élaborer des politiques culturelles croisées** : « la politique culturelle doit se construire dans un espace de dialogue entre différents niveaux de collectivités, par domaines artistiques et culturels mais aussi de façon transversale. La politique culturelle n'appartient pas à une seule collectivité territoriale. C'est important, la loi le pousse ». Cet enjeu concerne autant le spectacle vivant que le patrimoine ou les arts plastiques car

« l'interactivité des lieux et des esthétiques est essentiel tout comme l'interactivité des lieux de conservation et des lieux de monstration. Il faut poursuivre cette ouverture et ces croisements entre disciplines artistiques ».

- **Construire un dialogue pérenne et confiant avec l'ensemble des acteurs culturels** : comme le résume cet interlocuteur, « il y a de la place pour inventer une nouvelle politique culturelle qui ait de l'ambition, et pour cela il faut de la confiance ». Certains acteurs souhaitent que la région anime **la mise en réseau des acteurs culturels** par des temps de rencontres et de travail. Une attente fortement exprimée invite la région à définir les cadres de l'accompagnement des structures culturelles, à associer les acteurs dans la co-élaboration des politiques culturelles. « On a besoin de continuer à travailler ensemble, toutes filières artistiques confondues » ; « il faut pouvoir mener un travail de rencontre et de coopération entre acteurs du livre, librairies, manifestations littéraires, éditeurs. L'ARALD est à cet égard un outil très précieux et un atout pour la vitalité. » « On veut être dans autre chose qu'une logique de prestation. On a besoin d'avoir un sens commun d'action pour travailler ensemble sur le sensible, le vivre ensemble. Nous devons nous mettre autour de la table pour comprendre les nécessités des uns et des autres, imaginer des dispositifs et associer les partenaires culturels autour pour en discuter ».

- **Élaborer des politiques dans la durée, en maintenant les axes d'intervention qui sont efficaces** : « il ne faut pas détricoter une politique culturelle qui s'est construite dans le temps. Il existe de bons outils qu'il faut sauvegarder même si on peut les revisiter ». Sont cités notamment le Fiacre, perçu comme un outil permettant de lutter contre les inégalités territoriales ou encore les APSV (appels à projets spectacle vivant).

- Les acteurs des arts plastiques sont **en attente d'une plus grande reconnaissance de l'institution régionale**. « Nous avons besoin de pouvoir travailler à partir de conventionnements pluriannuels, pour ne pas fragiliser les équipements comme les projets et la possibilité d'agir ».

- Les acteurs du livre soulignent aussi à quel point les aides de la région sont essentielles pour faire vivre les librairies. Ils expriment un très fort besoin de maintenir les subventions. « Sans les aides régionales, les librairies ne pourraient maintenir ce dynamisme sur le plan économique »

- **L'absence de référents ou d'interlocuteurs réguliers à la région est vécue négativement** car une relation se construit dans la durée et permet un suivi, un accompagnement plus poussé et plus opérant. « Un chargé de mission compétent, spécialisé, est un relais essentiel car il permet d'accompagner les structures intermédiaires dans leur structuration et leur développement ». L'échelon régional est par exemple particulièrement prégnant pour les acteurs de l'art contemporain qui n'ont pas de référents pointus au niveau départemental car ils sont « chargés de domaines culturels plus étendus et sont par conséquent moins spécialisés pour accompagner des structures souvent déjà fragiles ».

# LOIRE



## 1. Éléments de contexte

Avec près de 760 000 habitants, la Loire affiche une densité de 159 habitants au km<sup>2</sup>. Seuls l'Isère et la Métropole de Lyon, parmi les départements d'Auvergne-Rhône-Alpes affichent une densité plus forte. La Loire, précédemment frontière ouest de la région Rhône-Alpes, occupe désormais une place centrale au sein de la nouvelle entité. Le département s'étend sur une bande d'environ 140 km nord-sud et 50 km est-ouest. Le fleuve auquel il a pris son nom le traverse presque, en son centre, du nord au sud. Le département intègre totalement le Parc naturel régional du Pilat au sud d'une ligne Firminy - Saint-Étienne - Saint-Chamond - Rive-de-Gier et mord très légèrement en bordure ouest sur le PNR du Livradois-Forez, richesse du Puy-de-Dôme.

Saint-Étienne, la préfecture (172 000 habitants), au sud, Montbrison (15 000 habitants) et Roanne (35 000 habitants), sous-préfectures au centre et au nord figurent un découpage géographique, administratif et humain, « avec une lutte pour faire disparaître le centre ». Toutes les personnes entendues en entretien, sans exception, évoquent le seuil de Neulise, la « coupure nord-sud », marquée au sud de Roanne par un espace couramment nommé « zone blanche ». Cette coupure impacte aussi les échanges culturels.

Saint-Étienne et Roanne sont deux villes au passé fortement ouvrier. « Mais cette culture partagée ne s'est pas faite. Chacune est culturellement plus tournée vers Lyon que vers l'autre ». Saint-Étienne Métropole rassemble 45 communes et 390 000 habitants (49 % du

nombre total de Ligériens). L'agglomération roannaise rassemble 40 communes et 100 670 habitants.

Parmi les 12 départements de la région, la Loire n'occupe que le 9<sup>e</sup> rang des destinations touristiques. Le département est mal identifié : « la plupart des Français ne le localisent pas. Loire évoque Châteaux de la Loire, on n'y est pas ! »

« Le département est riche de paysages formidables. Mais cette géographie très variée est peu identifiée : ni montagne, ni campagne... des coteaux, des vignes, des estives, le Pilat montagneux, sauvage et rude, le Charolais plus doux, plus riche. On ne retrouve pas facilement une identité avec tout cela. »

Concernant le paysage culturel, certains évoquent « Jean Dasté sillonnant pendant une dizaine d'années les routes de campagne de la région stéphanoise » ; cette image pour illustrer aujourd'hui « la nécessité encore forte de parcourir le département pour être au plus près des habitants, aller à la rencontre des publics ».

La présence artistique pénètre encore difficilement de vastes zones rurales. Les pratiques des cultures contemporaines restent étrangères à bien des Ligériens ruraux : « sur ce territoire Loire Forez, les gens sont accueillants mais ils n'ont pas confiance en eux, sont peu audacieux, se contentent de ce qu'ils ont. Comment, avec eux, prendre le vent ? Par la culture, oui, mais ne pas y aller trop rude, trop vite ! »

Le territoire de la Loire est relativement bien doté en équipements, répartis sur l'ensemble du département. En théâtre et danse, le vivier de compagnies est évalué par le conseil départemental à une trentaine d'équipes. Concernant les compagnies et ensembles conventionnés, l'État en retient trois, la région six – dont deux État et région (données 2015). Ces neuf compagnies et ensembles sont exclusivement situés à Saint-Étienne.

Le département possède un patrimoine naturel, bâti, industriel, historique, rural en nombre « pas très spectaculaire ; modeste et varié ». Huit territoires ruraux du département ont été jugés prioritaires par la DRAC en 2015 et sont signataires de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture.

Les structures culturelles les plus importantes, les mieux dotées conduisent des projets à l'international, elles en font un axe fort de leur projet en termes de développement et de rayonnement :

La Comédie de Saint-Étienne travaille actuellement avec les États-Unis et le Brésil. Le Centre culturel de rencontre de Goutelas s'est ouvert à des résidences d'artistes via le Réseau européen des CCR (programmes *Odyssée* et *NORA*, ce dernier étant réservé à l'accueil d'artistes réfugiés, exilés). Le Festival international de cinéma court d'animation de Roanne s'est créé à l'échelle de la diffusion et de la production internationales.

Le Conseil départemental consacre 1,5 % de son budget aux dépenses culturelles. Considérant les données de 2014, il s'agit du plus faible pourcentage des douze départements d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales dans la Loire s'élèvent à 141 euros par habitant en 2014. Considérant les données de 2014, il s'agit, après le Rhône (210 euros par habitant) du plus fort taux des 12 départements de la Région.

Le taux de pauvreté s'élève à 14,2 % (2 départements de Rhône-Alpes et 2 d'Auvergne ont un taux de pauvreté plus fort).



## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

Tant de manière transversale qu'au niveau des disciplines artistiques, le département dispose d'atouts favorisant son développement culturel ; quelques faiblesses sont aussi rapportées par les personnes interrogées.

### Approche transversale

#### Au chapitre des points forts

C'est la commune de Cellieu, dans le département de la Loire, qui est devenue **le centre géographique de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes**. Au-delà de l'anecdote, le département, auparavant frontière ouest de la région, voit son développement facilité avec les trois départements de l'Auvergne qui lui sont frontaliers. La culture ouvrière a construit un **tissu associatif qui reste fort**, bien qu'insuffisamment organisé. Il se caractérise par « du dynamisme et une envie d'agir ». La plupart des interlocuteurs interrogés soulignent, dans tous les domaines, un engagement associatif important et la présence de « beaucoup de bénévoles ».

« La culture comme vecteur de solidarité et d'éducation prime sur l'économie et le rayonnement. Nous avons besoin de lien social dans ce monde liquide de la volatilité. Et on y croit ! ».

Le **budget du Conseil départemental a augmenté** en 2016 : « il y a un vrai travail de médiation artistique et culturelle. Cette éducation se fait depuis longtemps. La volonté politique est là. Il y a un besoin mais aussi un véritable engagement des élus ».

#### Au chapitre des points faibles

L'**éducation populaire** reste une valeur forte pour beaucoup d'acteurs culturels. Les élections municipales de 2014 ont vu le départ d'élus qui s'étaient formés à partir de ces modèles. Les plus jeunes élus arrivés depuis 2014 ne portent pas cette culture : « ils manquent de formation sur les projets de territoire ». Comment partager avec eux ces valeurs d'engagement ?

« Parfois la **frontière entre élus et techniciens** est ténue, est-ce un frein ou une chance ? »

Comment favoriser une mobilité accrue des compagnies vers les territoires les plus éloignés ? Les compagnies tentent mais cessent très vite : il est impossible financièrement de se déplacer au-delà d'une heure et demie de route pour une représentation. Le CDN évoque la même contrainte économique et fixe la même limite horaire à sa capacité d'itinérance.

Le département souhaiterait que les acteurs culturels, les compagnies coopèrent davantage, travaillent ensemble et mutualisent le matériel, les équipements techniques. Cela permettrait de tourner dans des lieux non équipés.

## Approches sectorielles

### Spectacle vivant

- *Points forts* : de nombreuses structures professionnelles de création et diffusion, **regroupées en réseau** ; l'École supérieure d'enseignement d'art dramatique de la Comédie de Saint-Étienne ; trois ensembles instrumentaux et vocaux remarquables ; un réseau de pratique musicale développé avec 61 écoles de musique, des pratiques en amateur, des harmonies et chorales (« la musique est partout ») ; des projets de nature innovante fondés sur les échanges et des partenariats régionaux et nationaux.
- *Points faibles* : **une inégale répartition des lieux de diffusion** sur le département ; le sud est « toujours mieux servi » ; dans le circuit des actions itinérantes ou de la Comédie itinérante, des villages trop éloignés sont inaccessibles, les compagnies ne vont pas y jouer.

### Cinéma / Audiovisuel / Arts plastiques / Arts numériques

- *Points forts* : l'activité de design en plein essor bénéficie d'un environnement porteur à Saint-Étienne, (Cité du design, Biennale internationale design Saint-Étienne, métiers du design) ; des filières de formation dans l'enseignement supérieur : architecture, arts plastiques, design ; une filière du numérique animée par un cluster, des développements vers l'audiovisuel, vers le spectacle vivant ; une richesse du patrimoine industriel à développer.
- *Points faibles* : malgré Auvergne-Rhône-Alpes cinéma, la Loire capte peu de tournages de films. Cela pourrait changer avec la création récente d'un Bureau d'accueil des tournages installé à Saint-Étienne.

### Livre, lecture, édition / Vie littéraire

- *Points forts* : avec une dizaine de maisons d'éditions, 24 librairies et 249 médiathèques et assimilées, le réseau départemental est dense. La Fête du livre de Saint-Étienne célèbre en 2017 sa 32<sup>e</sup> édition. L'ARALD accompagne efficacement les professionnels dans le repérage des aides au développement.  
Face aux difficultés économiques, une solution originale tournée vers d'autres modèles économiques a été trouvée à Firminy par la librairie de l'Hirondaine : dernière librairie indépendante de la vallée de l'Ondaine, en 2014, menacée de fermeture, elle a été reprise en SCIC par plus de 500 lecteurs. Elle tourne aujourd'hui avec deux libraires et une trentaine de coopérateurs bénévoles.
- *Points faibles* : dans le secteur de la librairie, la concurrence est rude avec Amazon. C'est en faisant valoir leurs singularités dans le conseil personnalisé, l'animation et la médiation culturelle que les indépendants trouvent les meilleurs arguments pour valoriser la qualité de leurs contenus. Ces activités complémentaires, essentielles à leur survie, sont identifiées mais le temps ou les moyens manquent. Il existe, enfin, peu d'échanges entre professionnels de mêmes métiers.

## Patrimoine / Musées

- *Points forts* : un patrimoine varié et riche, bâti, naturel et industriel ; des chemins et itinéraires culturels rodés et d'autres à développer : chemin de Saint-Jacques de Compostelle, chemin de l'Astrée pour redonner vie à l'œuvre littéraire, chemin de Montaigne de l'Italie à Bordeaux ; le Centre culturel de rencontre de Goutelas qui génère une économie commerciale (hôtellerie) et une économie culturelle.
- *Points faibles* : le tourisme vert se développe lentement ; le tourisme culturel manque d'accompagnateurs ; les lieux emblématiques gérés par le département peinent à nourrir des liens avec les autres lieux patrimoniaux du territoire ; un travail de réseau à renforcer.

### **3. Les défis prioritaires**

- Donner accès à l'art et à la culture à tous : ouvrir le territoire jusque dans les zones les plus éloignées. Selon un opérateur culturel, « c'est notre mission de décentralisation de la décentralisation ». Et rassembler : « défendre un territoire et un développement harmonieux, non violent. Partager une identité avec la force du territoire et avec les plus faibles. »
- Mobiliser l'art et la culture dans les politiques transversales qui permettent de lutter contre les inégalités sociales et visent à réduire les difficultés économiques du territoire. Au regard des compétences sociales des départements révisées par la loi NOTRe, le Conseil départemental projette de favoriser la rencontre avec l'art pour les jeunes placés dans des structures spécialisées ou dans des familles. Il estime à 4000 le nombre de ces jeunes.
- Engager des projets de développement de l'éducation aux arts et à la culture à l'échelle d'intercommunalités essentiellement rurales, relayant ainsi la priorité nationale qui est portée de manière expérimentale par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans une perspective de correction des inégalités sociales et territoriales d'accès aux arts et à la culture. « L'éducation artistique et culturelle, c'est une priorité surtout dans les milieux ruraux du département. »
- Ouvrir le territoire en allant à la rencontre d'autres départements, notamment les départements limitrophes d'Auvergne. « L'agrandissement de la région, c'est une vraie chance pour nous » ; « Il faudrait que l'on travaille maintenant sur l'Auvergne, nous avons une pratique à acquérir à l'encontre de nos habitudes de fonctionnement... »
- Le tourisme comme levier économique de la Loire trouve des développements dans le tourisme culturel. La Loire est un espace riche d'histoire et de patrimoine. Il s'agirait d'aménager de nouveaux itinéraires culturels (chemin de l'Astrée, chemin de Montaigne), et de développer ce qui a trait à l'eau et à ses savoir-faire industriels. Le riche patrimoine industriel de la Loire offre de nombreuses pistes à exploiter.

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

##### Sur le plan institutionnel

- Les acteurs culturels attendent ardemment **que la région éclaire sa politique culturelle**. Les attentes sont fortes et les besoins exprimés sur des axes qui relèvent de la compétence des régions, le développement territorial, l'emploi, la formation. La région est perçue comme un acteur majeur. « Il n'est pas trop tard. Quelles sont les orientations ? Nous avons besoin de visibilité » ; « **Que la région ait le souci de l'équilibre des territoires** entre Auvergne et Rhône-Alpes mais aussi au sein de Rhône-Alpes et au sein de l'Auvergne. »
- Beaucoup déplorent la **fin des Contrats de développement durable Rhône-Alpes**, outils d'une dynamique territoriale qui, sous la responsabilité des élus locaux, associaient les forces vives pour bâtir des projets.
- Tant sur les objectifs généraux que sur les dispositifs concrets, les acteurs culturels souhaitent que les collectivités s'accordent, qu'elles partagent des réflexions territoriales et dialoguent pour favoriser la cohérence et la complémentarité de leurs politiques. « Une vraie **coordination entre les collectivités** » ; « La ville de Saint-Étienne et le département commencent à développer des financements communs, c'est une avancée significative. **La région serait la bienvenue** ». Cette coordination des collectivités est évoquée sur le plan des complémentarités financières mais pas seulement, les acteurs culturels sont intéressés par un partage des analyses, des connaissances, des argumentaires, des choix. « Avoir des objectifs partagés est plus efficace ».
- La problématisation des processus de démocratie et de démocratisation culturelles, traduite par l'inscription des **droits culturels** dans les lois récentes, intéresse les acteurs culturels. « C'est une manière de réouvrir des questionnements que nous devons toujours garder à l'esprit, la région peut nous y aider ».

##### Vis-à-vis des acteurs culturels

- Aider à la **circulation des spectacles en milieu très rural**. « Il y a une carence d'offres sur la zone centrale du département. »
- La région est sollicitée pour aider au développement territorial rural : favoriser les **résidences d'artistes**, résidences de création et résidences de développement par l'art ; « Avoir du temps pour établir une relation avec les habitants » ; Penser au réseau des médiathèques comme appui d'une résidence.
- Renforcer l'investissement dans les cinémas, aider les salles de cinéma « de deux écrans à passer à trois pour faire reculer les multiplexes ».

##### En matière d'emploi et de formation

###### **Structurer un accompagnement des compagnies par des aides progressives**

- « La région pourrait transposer l'environnement tel qu'elle l'arrête avec un CDN, à des lieux et des compagnies. Donner une perspective et du temps aux compagnies. Elle pourrait aussi,

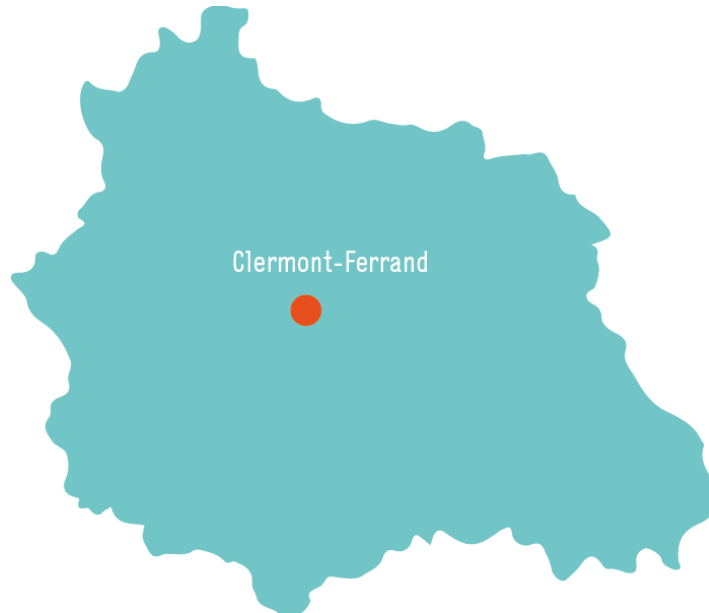
comme le fait la DRAC, s'engager progressivement avec des équipes artistiques : d'abord une aide au projet, puis une aide à la compagnie, etc. »

- **Aider** au premier emploi, à l'installation, à **l'émergence** des jeunes comédiens, des jeunes compagnies : « L'École de la Comédie de Saint-Étienne, génère un vivier d'artistes, de compagnies qui représentent une force du territoire mais qui auraient besoin d'une aide à l'émergence. »
- « La région pourrait nous accompagner avec des **formations professionnelles continues sur les conduites de changement**. Plus rien du métier d'enseignant artistique ne convient pour l'avenir. Il y a une perte d'identité. Le CEFEDM fait un travail extraordinaire mais nos conservatoires n'ont pas beaucoup de jeunes enseignants. »
- Du côté des exploitants de films
  - > **La carte Pass' Région** (qui succède à la carte M'RA) est essentielle au cinéma d'art et d'essai. « Elle est vitale pour nous. Mon concurrent multiplexe ne peut la prendre, il ne répond pas aux critères. Elle me réserve le public lycéen pour des films en VO de qualité sur des séances scolaires ». L'aide à la rénovation est totalement utile (« en fonctionnement, on s'en sort. La rénovation, on n'y arrive pas »).
  - > Le CNC, selon un jeu de critères, attribue une aide annuelle aux cinémas art et essai, la région pourrait-elle à son tour distribuer une aide adossée à celle du CNC ?

### **Nouveaux enjeux**

- Favoriser les passages des **arts et de la culture vers d'autres champs d'activités** comme l'agriculture, la santé, l'entreprise, le tourisme vert « pour aller à la conquête des publics. Que la culture ne soit pas un ghetto. »
- Mais aussi favoriser la construction de projets mêlant des champs artistiques (musique et cinéma, ou musique et arts du cirque) et des **champs artistiques avec des secteurs de l'économie** (musique et jeux vidéo ou orchestre et lutherie).  
Le terme *favoriser* est ici à entendre sous plusieurs acceptions : ressources financières, ressources informationnelles pour identifier les acteurs économiques de la région, pour faciliter le contact et la rencontre, pour **proposer des espaces temps et lieux de réflexion ou de prospection entre les professionnels de ces secteurs**. « Je suis avide de partages et d'échanges avec des personnes en dehors de mon champ de compétences pour m'extraire de nos problématiques, au-delà de l'enseignement artistique. »

# PUY-DE-DÔME



## 1. Éléments de contexte

Avec 658 500 habitants, le département du Puy-de-Dôme se place au 5<sup>e</sup> rang démographique en Auvergne-Rhône-Alpes. Le territoire est caractérisé par **une densité moyenne, inférieure à la moyenne nationale** et une population en croissance modérée qui tend actuellement à se renforcer. Ce dynamisme, porté par une amélioration de l'attractivité, se concentre dans un couloir central gagné par l'étalement urbain, avec un mouvement de périurbanisation autour de Clermont-Ferrand et une aire de 601 000 habitants qui s'étend de Vichy à Issoire en suivant l'Allier.

**Pôle universitaire et de recherche** (avec 45 000 étudiants et plus de 6 000 chercheurs actifs dans des établissements de réputation internationale), la grande aire urbaine de Clermont-Ferrand (Clermont-Ferrand, 150 000 habitants - Clermont Métropole Auvergne 300 000 habitants) bénéficie d'un **fort dynamisme économique** qui rayonne bien au-delà du territoire départemental. Elle est devenue la 4<sup>e</sup> métropole de la nouvelle région, après Lyon, Grenoble et Saint-Étienne. À cette échelle s'ajoute le Grand Clermont, qui fédère 108 communes, regroupées en 4 intercommunalités, et représente une population d'environ 417 000 habitants.

Une deuxième couronne urbaine du Puy-de-Dôme est marquée par des villes moyennes avec des villes comme Riom, Thiers, Issoire. En 2012, 60 % de la population habite dans une commune de moins de 10 000 habitants. La dernière couronne est majoritairement rurale et concerne notamment l'ouest du territoire départemental. **Le dynamisme urbain autour de la métropole clermontoise contraste avec des territoires périurbains ou ruraux** en plus grande difficulté au plan économique et social notamment.

**Au plan géographique, le département est caractérisé par plusieurs chaînes de montagnes** : situé au cœur d'une chaîne d'environ 80 volcans et du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, le massif du Puy-de-Dôme est une particularité géologique unique au monde et bénéficie d'une attractivité au plan mondial. Le territoire compte également les Monts Dore au sud-ouest, les monts du Forez à l'est, le Livradois au sud, les massifs des Bois Noirs au nord-est et le Cézallier au sud-ouest. La plaine de la Limagne est située au nord et au centre du département. Ce relief contrasté a un impact direct sur le développement socio-économique et la démographie du territoire, ses transports, son économie, son patrimoine environnemental et son développement touristique et culturel.

Face au **vieillissement annoncé de la population**, le renouvellement de la population active est un enjeu majeur pour le département. Le nombre d'enfants devrait progresser seulement dans les territoires périurbains. Mais dans ce type d'espace, la hausse des seniors devrait être aussi beaucoup plus prononcée que dans les territoires ruraux.

Le département du Puy-de-Dôme compte, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 14 EPCI à fiscalité propre (contre 44 auparavant), se décomposant en une communauté urbaine (Clermont Auvergne Métropole), une communauté d'agglomération (Agglo Pays d'Issoire) et douze communautés de communes. Chacune de ces communautés de communes a une politique culturelle, avec des interlocuteurs sur chacun des territoires. Une montée en puissance de l'échelle intercommunale est observée, qu'il s'agisse de la lecture publique, des enseignements artistiques et de l'animation culturelle. Quant au travail de coopération des acteurs culturels sollicités, il s'inscrit autant au niveau local (systématiquement) qu'au niveau régional et international pour les équipements et projets plus structurants qui se concentrent surtout à Clermont-Ferrand. L'interterritorial est mobilisé presque systématiquement par les personnes sollicitées, tant avec les départements limitrophes que des régions éloignées de leur champ d'action territorial. L'action mise en œuvre par l'institution départementale vise particulièrement à faire l'articulation entre l'urbain et le rural pour fédérer les énergies à l'échelle du territoire et accompagner les communautés de communes en difficulté.

## **2. Forces et faiblesses du territoire départemental**

### **Les forces**

#### **Un territoire actif au plan culturel malgré une densité moyenne de population**

Si le Puy-de-Dôme est le 5<sup>e</sup> département de la nouvelle région en nombre d'habitants, il se classe en 3<sup>e</sup> position en nombre d'équipements culturels hors monuments historiques. À cela s'ajoute un nombre très important de monuments, le territoire se hissant à la première

position, tous départements confondus, avec 848 sites classés. La part des professions culturelles dans l'emploi est importante, au même titre que le nombre d'entreprises culturelles. On peut citer le Damier, premier cluster Musique et Image labellisé par la DATAR, qui a vocation à développer, promouvoir et fédérer les acteurs des deux filières en Auvergne. Enfin, le fort dynamisme associatif, historiquement actif à Clermont-Ferrand, est également cité par les personnes sollicitées dans le cadre de l'enquête.

### Une forte ambition culturelle portée par le territoire clermontois

Cette ambition constitue un autre atout régulièrement mis en avant par les acteurs. La dynamique culturelle clermontoise et sa capacité de rayonnement est un point fort du territoire, avec un maire qui a fortement investi l'enjeu culturel comme levier de développement du territoire, de renforcement du lien social et d'innovation et ambitionne de faire de sa ville la Capitale européenne de la Culture en 2028, avec également Clermont Auvergne Métropole, composée de 21 communes et dotée d'un schéma de développement culturel. Le territoire métropolitain est bien pourvu en équipements culturels et événements d'envergure nationale et internationale, à l'instar d'équipements structurants comme la Comédie, scène nationale, la Coopérative de Mai, l'école supérieure d'art de Clermont Métropole, le FRAC Auvergne, l'Opéra, le Festival international du court-métrage, Europavox, le festival Puy de Môme ...

### Un esprit de coopération entre les territoires, porté par l'ambition culturelle clermontoise

« Les liens ville-centre, agglomérations, département, région, DRAC ont permis de travailler sur les complémentarités d'action. Aujourd'hui, avec la dynamique portée par Clermont-Ferrand pour être capitale européenne de la culture et le projet Effervescences, les collectivités locales travaillent de concert ».

### La proximité et l'interconnaissance des acteurs

Cette proximité est rendue possible par le relatif faible nombre **d'acteurs** culturels sur le territoire sont également considérés comme des atouts qui favorisent **l'esprit de coopération et le travail en partenariat**. Comme le soulignent différents acteurs, « le fait qu'on soit moins nombreux favorise une solidarité, une pensée collective très forte. C'est un point essentiel pour comprendre ce qui se passe ici ». « La force de ce territoire est aussi sa faiblesse car le Puy-de-Dôme est un territoire avec peu de moyens et sans grande métropole, mais c'est ce qui a conduit le territoire à mettre en place des outils innovants et atypiques. » « Le territoire est petit, les gens se connaissent rapidement, il est plus facile de monter des partenariats, de créer un réseau, d'être identifié par les institutions » ; « les acteurs ne sont pas en concurrence mais plutôt en complémentarité les uns les autres, alors qu'en Rhône-Alpes, la notion de concurrence, bien réelle, est fatigante et pénalisante ».

### Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme offrent un cadre de vie agréable

Ce cadre de vie est offert par des espaces naturels exceptionnels à proximité d'un centre urbain dynamique, un territoire où les loyers sont faibles et le coût de la vie moins cher. « Il est plus facile de devenir éditeur à Clermont-Ferrand, car le loyer est modéré, on connaît



rapidement le réseau des éditeurs, des librairies et des auteurs. On peut tester des choses sans prendre trop de risques ».

### Territoires d'innovation

**Les territoires ruraux sont considérés par les acteurs sollicités comme des territoires d'innovation**, « où on peut inventer des choses » en termes de médiation, d'accompagnement, de diffusion.

### **Plusieurs faiblesses peuvent être pointées**

#### Un déséquilibre entre les deux anciens territoires régionaux

**Au niveau régional, il y a un déséquilibre entre les deux anciens territoires régionaux** qui est difficile à combler. Cela concerne l'ensemble des filières artistiques. Comme le souligne un interlocuteur, « c'est compliqué pour les compagnies d'Auvergne de tirer leur épingle du jeu par rapport aux compagnies de Rhône-Alpes ». De son côté, la politique culturelle départementale souffre d'un manque de moyens structurels depuis 2010, principal frein à une action sur l'ensemble des territoires.

#### Le territoire est relativement enclavé et éloigné des grands flux de circulation

Cette situation constitue « un vrai problème de mobilité, un manque de fluidité dans les déplacements ». Paradoxalement, cette difficulté oblige aussi à trouver des ressources sur place et à créer les effets de solidarité précédemment mentionnés.

#### Les disparités en termes d'aménagement culturel du territoire

**Les disparités en termes d'aménagement culturel du territoire sont citées**, avec « une centralisation de la vie culturelle à Clermont-Ferrand » et des petites villes et des zones rurales en partie montagneuses isolées. « Dans certaines zones rurales, l'accès à la culture est difficile, même si des actions de décentralisation culturelle sont menées via La Comédie de Clermont-Ferrand, les saisons culturelles portées par le département... ».

#### La disparition du Transfo

La disparition du Transfo, agence culturelle de la région Auvergne, est pénalisante pour la plupart des acteurs sollicités, qui ne peuvent plus bénéficier de cet outil permettant de développer des réseaux, d'accompagner les acteurs culturels dans leurs formations ou la structuration de leur activité, de favoriser la circulation de l'information. Les agences situées en Rhône-Alpes, la NACRE et l'ARALD, ne peuvent pas remplacer l'action de proximité et d'accompagnement du Transfo, « sauf à déléguer une personne à Clermont-Ferrand » selon un interlocuteur.

## Une nouvelle région lointaine

Du fait de sa taille géographique et de son échelle d'intervention, **la nouvelle région AURA apparaît comme lointaine**, moins proche des acteurs et des projets. C'est particulièrement vrai pour les acteurs culturels qui se situent à l'extrême ouest du territoire régional.

## **Quelques spécificités sectorielles peuvent également être mises en évidence**

### Dans le domaine du spectacle vivant

- **La métropole clermontoise est richement dotée** en équipements culturels structurants et structures culturelles de proximité ; on note des festivals nombreux, une diversité d'acteurs, des compagnies professionnelles.
- Malgré un maillage peu structuré d'équipements culturels sur l'ensemble du territoire du Puy-de-Dôme, **le spectacle vivant fait l'objet d'une intervention départementale** depuis 30 ans : 34 saisons culturelles sont soutenues sur l'ensemble du territoire, lesquelles peuvent être rattachées aux communes ou à des regroupements de communes ou s'inscrire dans des « saisons itinérantes ». Deux dispositifs spécifiques sont proposées : *Les automnales* et le festival *Scènes en territoire* qui permettent aux communes qui n'ont pas de programmation culturelle ou les moyens humains, financiers ou de compétence, d'animer une action culturelle.

### Dans le domaine des musiques actuelles

- **Le secteur des musiques actuelles est dynamique** avec une forte locomotive, la Coopérative de Mai, une des plus grandes scènes de musiques actuelles en France, le festival européen Europavox, une action structurante avec la Pépinière de Mai, un pôle reconnu au plan national autour de la chanson avec Le Sémaphore de Cébazat, l'Art scène à Issoire, espace des musiques actuelles, une forte polarisation des groupes de musiques actuelles observée sur les zones urbaines.
- **Les réseaux, actifs**, permettent de travailler sur la co-élaboration de coproductions, de programmation, d'information, avec un accompagnement des compagnies régionales en complémentarité, et des itinéraires de programmation pour réduire les coûts de déplacement.
- Toutefois, hormis les centres urbains, « le reste du Puy-de-Dôme est un peu sinistré ». Des lieux existent mais « **les musiques actuelles sont fragiles** » ; « il y a moins d'attentions de la part des collectivités territoriales sur ces musiques que pour d'autres disciplines artistiques ».

### La musique classique

La musique classique bénéficie d'une **grande vitalité dans le Puy-de-Dôme** et la région Auvergne, avec des acteurs importants (comme le Festival d'Ambronay ou La Chaise Dieu) qui participent à une dynamique territoriale, avec l'Orchestre d'Auvergne, le festival Bach en Combrailles, des partenariats entre acteurs...

### Dans le domaine du cinéma

**Le territoire est marqué par un pôle d'excellence et de créativité autour de l'image** avec la concentration à Clermont-Ferrand d'événements au fort rayonnement international autour de l'image (Festival international du court métrage, mais aussi d'autres manifestations telles que Traces de vie et le festival international d'arts numériques Vidéoformes notamment) et des partenariats sur le département avec l'association Plein La Bobine. L'association Sauve qui peut le court mène une action de premier plan avec le Festival du court-métrage (28<sup>e</sup> édition, 130 000 spectateurs), de notoriété mondiale, le marché du court, le pôle régional d'éducation à l'image, la commission du film d'Auvergne, des cycles de formation en Auvergne, des dispositifs d'éducation à l'image, mais aussi une action régionale tout long de l'année en Auvergne et en Rhône-Alpes (dans la Loire par exemple).

### Concernant les arts plastiques

- **De nombreuses associations et artistes contemporains** travaillent et vivent à Clermont-Ferrand.
- **Une volonté des collectivités locales** (ville de Clermont-Ferrand et Clermont Métropole Auvergne) d'accompagner la structuration de la filière et la professionnalisation des jeunes artistes issus de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole,
- **Deux écoles supérieures** : École supérieure d'art de Clermont-Métropole, très active, qui conjugue ouverture sur le territoire régional, en France et sur le territoire international ; École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand.
- **Le territoire joue un rôle singulier en matière d'aide à la production** (moins dans la diffusion), avec des espaces de travail mis à la disposition des jeunes artistes. « Cela créé un rapport différent avec les artistes ».

Mais des difficultés existent avec un **manque d'espaces de création dédiés aux plasticiens** et à l'art contemporain, qui restent encore sous-dotés par rapport à d'autres régions : il existe peu d'outils de diffusion, pas de musées ou de grands centres d'art d'envergure nationale et internationale comme à Lyon, Grenoble ou Saint-Étienne : « c'est une faiblesse importante quand on est une école d'art ». Par ailleurs, **la filière des arts plastiques est très peu structurée**. Beaucoup d'artistes sont implantés dans le territoire mais connaissent des conditions de travail très précaires. « Il y a là un chantier d'investissement de long terme à construire et les EPCI sont aujourd'hui frileux. C'est un axe fort à développer ».

### Dans le domaine du patrimoine

Le territoire du Puy-de-Dôme bénéficie de plusieurs atouts :

- **un patrimoine naturel exceptionnel** avec notamment la Chaîne des Puys, candidate au patrimoine mondial de l'Unesco, le Puy-de-Dôme labellisé Grand site de France ; un patrimoine thermal qu'il faut valoriser, un patrimoine industriel et minier intéressant ;
- **un patrimoine classé qui témoigne de la richesse patrimoniale de l'ex-Auvergne** : « quatre départements d'ex-Auvergne ont autant de monuments que toute l'ex-région Rhône-Alpes et notamment dans le Puy-de-Dôme ». Le Puy-de-Dôme est le premier département de la nouvelle région en nombre de monuments classés au titre des monuments historiques ;
- **une forte volonté des associations patrimoniales de travailler en commun** dans le Puy-de-Dôme, l'Auvergne et Rhône-Alpes ; un **travail en réseau et en partenariat important** qui aboutit à des projets communs avec d'autres acteurs culturels ;

- trois sites sont labellisés « Villes et pays d'art et d'histoire » : Billom Saint-Dier, Issoire Val d'Allier sud et Riom ;

- **un réseau associatif patrimonial très actif.**

Mais des freins existent :

- « les lieux ne sont pas ou trop peu ouverts aux publics, il faudrait pouvoir mener un travail de médiation » ;

- « il y a peu d'impulsion politique institutionnelle au niveau territorial ; on manque d'une vision globale, d'une perspective et de grandes orientations politiques » ;

- de même, le manque de prise de conscience du poids que représente le patrimoine dans l'activité économique et touristique du territoire et plus généralement dans le développement culturel constitue un point faible, d'après les entretiens menés.

### 3. Les défis prioritaires

#### **Concevoir un aménagement culturel du territoire équilibré sur l'ensemble de la région, « sans zones d'exclusion »**

Mais faut-il équilibrer entre les deux régions ou au contraire essayer de rendre chaque territoire plus fort dans ses singularités et ses atouts ? Le rôle de la région est-il de mettre en réseau et en complémentarité les acteurs ou de réduire la fracture entre Auvergne et Rhône-Alpes ? Nombreux sont les personnes sollicitées qui insistent sur la nécessité de « travailler à l'égalité des territoires », avec une crainte exprimée de devenir « le parent pauvre de la politique culturelle régionale ». « On est aligné sur les dossiers qui sont en Rhône-Alpes, mais ne sont pas adaptés chez nous et qui ne prennent pas en compte le territoire du Puy-de-Dôme ».

**Ce même souci d'équilibre s'exprime entre l'aide urbaine clermontoise et les communes rurales** « qui connaissent déjà des difficultés ». « J'espère que la région va continuer à regarder les territoires ruraux ». Un des enjeux essentiels exprimés dans le cadre des entretiens invite à penser les politiques culturelles « à l'échelle de toute la région et pas seulement des grandes villes ».

**La capacité des territoires ruraux à innover** est un enjeu fort, si ces derniers « veulent pouvoir continuer à exister ». Autrement dit, il s'agit de réaffirmer la force des territoires ruraux, leur capacité à rechercher et mobiliser de nouveaux publics, à faire vivre une démocratisation culturelle réelle, à « inventer des nouvelles formes qui vont être indispensables demain », à faire interagir la culture avec tous les domaines de la vie, à l'image de l'action menée par le centre culturel à vocation pluridisciplinaire Le Bief.

#### **Une ambition culturelle qui concerne tous les échelons**

Un enjeu important, mobilisé par de nombreuses personnes interrogées, est la nécessité de **faire émerger et accompagner une vie culturelle dynamique dans les territoires de proximité**. « Il ne s'agit pas seulement de rayonner mais de favoriser l'émergence de projets qui ont du sens pour faire vivre le vivre ensemble ». Pour permettre cette dynamique, l'un des défis prioritaires est de préserver les moyens dédiés à la culture : « on ne peut pas continuer à baisser les financements de la culture. On peut avoir les meilleures idées du monde, mais si on n'a pas les hommes et les moyens pour les porter, ce n'est pas la peine ».

L'ensemble des politiques culturelles territoriales est concerné, qu'il s'agisse de la région ou du conseil départemental dont le budget baisse depuis 2010.

L'ensemble des acteurs sollicités alertent sur la nécessité de **maintenir une ambition culturelle**, y compris au niveau financier, qui doit concerner les locomotives mais aussi les **petites structures, qui apportent un maillage de proximité essentiel**. Beaucoup d'inquiétudes sont exprimées à ce sujet. « Il faut faire attention à ne pas financer que des projets qui ont de la visibilité ; il faut au contraire accorder de l'importance à des actions de proximité ». Dans un même ordre d'idées, **les forces vives de la création doivent pouvoir s'affirmer dans tous les territoires** de la région, et pas seulement dans les grandes aires urbaines. Un des enjeux essentiels exprimés « pour le monde à venir » dans le cadre des entretiens est d'investir les politiques culturelles pour que « les artistes puissent vivre et travailler dans toute la région et pas seulement dans les métropoles. Il faut faire attention à l'aspirateur lyonnais et que Lyon n'aspire pas toutes les forces vives de la création ». Au contraire, « il faut aider les artistes à s'installer et travailler à Aurillac, en Ardèche, dans l'Allier ».

**Le besoin de reconnaissance de l'action culturelle menée tout au long de l'année** par des acteurs de proximité, tous échelons confondus (des zones rurales à l'aire urbaine), est exprimé par plusieurs acteurs tout comme celui de soutenir les initiatives associatives.

**Enfin, le travail de coopération des collectivités territoriales entre elles** est jugé indispensable pour les acteurs sollicités.

### **La création doit être un enjeu majeur des politiques culturelles menées par la région, toutes disciplines artistiques confondues**

« Une politique culturelle ne peut pas être uniquement une politique patrimoniale sinon dans 20 ans, c'est la mort de la politique culturelle ». Les acteurs du spectacle vivant, mais aussi des arts plastiques et de l'art contemporain « sont en attente d'une vraie politique artistique », avec une attention particulière aux projets qui animent les territoires, aux nouvelles structures collectives (tiers-lieux, lieux éphémères,...), à la créativité rendue visible dans les territoires. En termes d'accompagnement des filières artistiques, « un effort particulier sur les arts plastiques doit être conduit ». Les acteurs concernés appellent de leurs vœux la mise en place d'une concertation des acteurs des arts visuels, à l'image du SODAVI en Nouvelle-Aquitaine ou des Pays de la Loire (schéma d'orientation pour le développement des arts visuels).

### **L'enjeu majeur de la participation à la vie artistique et culturelle**

« Il y a une grande urgence autour de la question des publics ». Il s'agit de répondre aux enjeux du vivre ensemble, de travailler avec l'ensemble des habitants, y compris les publics en difficulté. « Il faut travailler pour réduire les barrières sociales et donner envie aux gens de sortir de chez eux, d'être curieux ». Or, la participation des personnes à la vie artistique et culturelle « implique un travail colossal de transversalité, d'innovation, de coopération avec les acteurs du social, de la jeunesse, et de prise en compte des droits culturels ». Il s'agit non seulement de poursuivre le travail de formation, de coopération, de partages d'expériences et d'avoir une action transversale associant une diversité d'acteurs. Le chantier majeur de l'éducation artistique et culturelle de 0 à 25 ans est également évoqué à plusieurs reprises.

### Le chantier culture-tourisme doit être renforcé

Ce chantier induit un défi à mener en termes d'images et de valorisation essentiel. Le département, les acteurs locaux sont pourvoyeurs de ressources touristiques et culturelles, mais « on sent un "no man's land" en matière de culture et tourisme ». Pourtant, aux dires des personnes de l'échantillon, « il y a une multitude d'actions à mener en termes de diffusion en milieu rural ». « Le Puy-de-Dôme est une mine verte mais il est difficile de trouver des interlocuteurs, il y a une dynamique à créer ». « La région pourrait dynamiser les choses et donner une couleur culturelle à un tourisme de proximité ». De plus, la région a un rôle à jouer dans son impulsion pour donner une perspective et des orientations, fédérer les acteurs, travailler en termes d'images.

#### 4. Les attentes exprimées vis-à-vis de la région

- Sur le plan institutionnel, il est essentiel de **garder la dynamique et l'échelon départemental et intercommunal**, qui sont des niveaux d'intervention qui permettent à la fois un maillage et un travail de territoire tout en étant un échelon de proximité. Pour certains, les recompositions territoriales sont appréhendées comme une occasion pour réinterroger les formes, les projets, les lieux. La taille de la région repositionne le département comme un interlocuteur accessible pour les EPCI car « la région est devenue un espace d'intervention très grand et qui paraît trop lointain ». En outre, il apparaît pertinent de travailler en coopération à l'échelle de 6-7 départements mais guère au-delà. À cet égard, « il serait précieux de **reprenre la dynamique des conseils culturels de territoire** qui avait été mise en place par la région Auvergne aux côtés des EPCI, pour installer des concertations ». Les EPCI sont en manque de ces instances pour adapter les aides à la réalité et à la dynamique de chaque territoire.

- « **La région ne doit pas conduire une politique centralisatrice** ». Les acteurs sollicités sont nombreux à s'inquiéter de la centralisation potentielle que peut représenter Lyon, y compris dans les dispositifs régionaux. Ainsi en est-il du pôle d'éducation à l'image qui doit être animé au niveau de l'ancienne région Auvergne, tout comme la commission du film Auvergne qui est considérée comme la bonne échelle de proximité. La nécessité d'avoir des relais en Auvergne est également exprimée par plusieurs interlocuteurs.

- **Nombreux sont les acteurs à souhaiter restaurer un dialogue et construire un lien de confiance dans la durée** avec la région. « Un important problème de communication s'est installé » ; « on a besoin d'avoir un interlocuteur régulier et une visibilité sur l'avenir ». « Les ruptures de liens sont très néfastes pour les dynamiques de territoire ».

- Plus encore, une attente fortement exprimée invite la région à **définir les cadres de l'accompagnement des structures culturelles** : les acteurs culturels sont en forte demande d'une politique précise et ambitieuse, construite en lien avec les structures culturelles, pour définir en co-construction leurs cahiers des charges. Parmi les besoins exprimés, les résidences artistiques doivent être maintenues dans les structures, tout comme les budgets culturels des équipements qui permettent de s'appuyer sur des équipes de programmation indépendantes et professionnelles.

- L'ensemble des acteurs sollicités dans le cadre de l'enquête (les équipements et festivals structurants comme les porteurs de projets de proximité) invitent la région à **soutenir les initiatives locales et pas uniquement les grands événements d'envergure**. « L'enjeu est de lutter contre les inégalités territoriales, d'accompagner la vitalité culturelle des territoires et des acteurs. » « Pourquoi fait-on un festival ? Est-ce pour rendre visible la région ou accompagner un travail de fond ? ».

- Une autre attente exprime **le besoin d'accompagnement et la mise en réseau des acteurs**. C'est d'autant plus important pour les acteurs du Puy-de-Dôme que Le Transfo a disparu et qu'il jouait le rôle de mise en réseau. « On a besoin d'avoir un interlocuteur régional qui peut animer le territoire pour échanger, se rencontrer, partager, coopérer, développer l'interconnaissance en lieu et place du Transfo ». La formation initiale et la formation continue sont également concernées. Il s'agit d'accompagner la formation continue des enseignants, agents et cadres de la fonction publique territoriale, « pour faire face au manque crucial de formation du fait de l'absence d'intervention de la région Auvergne depuis 10 ans ». De plus, une prise en compte des enseignements artistiques doit être à l'étude, le conservatoire à rayonnement régional de Clermont-Ferrand devant pouvoir bénéficier de financements régionaux.

- **Une particularité à approfondir autour de la littérature jeunesse ?** : « en Auvergne, on a un master qui travaille sur la littérature jeunesse, à Moulins, un musée de l'illustration jeunesse ; on a aussi beaucoup d'éditeurs jeunesse. Il serait intéressant d'avoir une Maison de l'illustration jeunesse, un Observatoire de la littérature jeunesse, qui pourrait servir à mettre en avant des éditeurs locaux, des auteurs locaux, des expositions et positionner la région comme un acteur fort de la littérature jeunesse ». Les acteurs du livre sont également demandeurs de rencontres professionnelles avec les éditeurs / auteurs / libraires du territoire, « pour travailler sur les réseaux, parler des projets des maisons d'édition, mieux se connaître entre éditeurs et avec la région, adapter nos aides et faire face à nos problématiques ».

# RHÔNE



## 1. Éléments de contexte

L'actuel département du Rhône, également surnommé le « Nouveau Rhône », est né le **1<sup>er</sup> janvier 2015** de la création, votée dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (dite « loi MAPTAM »), de la Métropole de Lyon, collectivité territoriale à statut particulier qui, sur les 59 communes de l'ancienne communauté urbaine de Lyon, exerce à la fois les compétences de l'ancien établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et celles du département.

Unique en France, cette nouvelle organisation institutionnelle a abouti à un découpage territorial singulier qui confère au Nouveau Rhône une **géographie particulière** : si plus de 110 kilomètres séparent Cevennes, la commune la plus septentrionale, de Condrieu, la plus méridionale, le département se présente globalement comme une « grande langue » nord-sud dont la largeur, sauf exception, n'excède guère 50 kilomètres et qui entoure la nouvelle métropole sur son flanc occidental.

Sur le plan de la **démographie**, le Nouveau Rhône se place, avec ses 430 000 habitants, au 53<sup>e</sup> rang des départements français, mais se trouve à proximité immédiate de la deuxième



unité urbaine de France, dont la population (1 600 000 hab.) est plus de trois fois supérieure. Autant dire que la Métropole de Lyon exerce sur la majeure partie du territoire départemental une forte attraction, ce qui vaut aussi bien pour la vie économique que pour les activités culturelles.

À cette configuration singulière s'ajoutent de **fortes disparités internes** : à l'est, le long de la plaine de la Saône, se trouvent rassemblés les trois quarts des habitants, cependant que le quart restant occupe l'ouest du département, à caractère plus rural et montagneux ; par ailleurs, si le chômage est, dans le Nouveau Rhône, inférieur d'environ deux à trois points à la moyenne nationale, si, par ailleurs, les revenus des ménages y sont globalement supérieurs de 15 % à la zone de référence définie par l'Insee, certains territoires – à l'exemple de Villefranche-sur-Saône, Belleville-sur-Saône, Tarare et Amplepuis – connaissent, sous ces deux indicateurs, des situations bien moins favorables. Reste que, de façon générale, la population de ce département est plutôt jeune et diplômée, et par ailleurs particulièrement mobile, en raison notamment de l'importance des migrations domicile-travail effectuées quasi quotidiennement.

Toujours au chapitre des éléments de contexte, il convient également de signaler que la réforme de 2014-2015 a entraîné dans ce département, outre la scission d'avec la nouvelle Métropole de Lyon, une **importante recomposition territoriale** ; en témoigne la création de plusieurs communes nouvelles (issues de la fusion d'anciennes communes) – Thizy-les-Bourgs, Saint-Germain-Nuelles, Vaugneray, Cours, Porte des Pierres-Dorées, Val-d'Oingt, Chabanière etc. – et une forte réorganisation intercommunale : le nombre d'EPCI est ainsi passé en quelques années de 22 (une communauté d'agglomération et 21 communautés de communes) à 12 (2 communautés d'agglomération et 10 communautés de communes).

Cette réorganisation n'est sans doute pas étrangère au fait que, sur la dizaine d'acteurs interrogés, neuf d'entre eux ont déclaré privilégier dans leur travail l'échelle intercommunale, à côté de l'échelle communale (6) et départementale (4) ; s'agissant des échelles régionale, nationale, voire internationale, elles sont principalement évoquées en termes de participation à des réseaux. Ces réponses semblent attester, comme ailleurs dans notre pays, la **montée en puissance du fait intercommunal** et, plus généralement – si l'on considère en parallèle les attentes exprimées à l'égard de la région –, une forme de déplacement du « centre de gravité » des politiques territoriales : comme si, au tandem « commune - département » en place depuis la Révolution française se substituait progressivement un nouvel attelage, composé de l'intercommunalité et de la région.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

### Approche transversale

La question des forces et faiblesses du territoire départemental suscite chez les différents interlocuteurs des réponses plutôt convergentes.

### Au chapitre des points forts :

- une majorité des personnes interrogées relève le nombre et la qualité des **équipements culturels** existant dans les principales communes du territoire ; la situation est évidemment plus contrastée dans les plus petites communes, d'où – comme on le verra plus loin – le souhait de voir se créer des outils itinérants, à l'instar de la « scène itinérante de territoire » souhaitée dans le Beaujolais ;
- de même, l'importance et la vigueur du **tissu associatif** sont majoritairement évoquées, même si, pour certains, cette appréciation positive est tempérée par le constat d'un certain conformisme des militants associatifs, parfois jugés peu désireux de s'ouvrir au monde et à l'émergence, et de la persistance, ici ou là, d'une certaine « méfiance héréditaire » des campagnes à l'égard des villes ;
- plusieurs acteurs placent aussi l'attractivité du territoire, son authenticité et la **qualité de vie** qu'il permet au nombre de ses atouts (« il a tout pour séduire »), malgré les risques que fait peser, dans certaines communes, une urbanisation pas toujours bien contrôlée ;
- enfin, quelques-uns soulignent l'importance que revêt (à l'échelle intercommunale, notamment) la présence d'un élu fortement engagé dans le développement culturel du territoire. Preuve qu'en l'absence de compétence obligatoire, la prise en compte de la culture dans l'action menée par une collectivité repose avant tout sur la **volonté politique**.

### Au chapitre des points faibles :

- la moitié des interlocuteurs relève que la **géographie complexe** du Nouveau Rhône (« un territoire privé de sa ville-centre »), avec ses deux pôles séparés par une puissante métropole, se révèle, au moins dans ses premières années d'existence, problématique ; l'observation vaut aussi bien sur un plan pratique (distances et surtout temps de circulation, particulièrement élevés dans les parties montagneuses du département, d'où l'**isolement** constaté de certaines parties du territoire) que sur le plan de l'« image mentale » que peuvent en avoir les habitants ; à cela s'ajoute que le nord du département (le Beaujolais) est doté – héritage de l'Histoire – d'une identité forte qui tend à le singulariser par rapport aux autres territoires ;
- pour la majorité des acteurs, l'**inégal engagement des élus** en faveur de la culture (« l'inertie politique ») constitue également un handicap, que traduit la prise en compte très différenciée de la culture dans les politiques locales, notamment à l'échelle intercommunale ; est observée une « vraie difficulté des collectivités publiques à prendre en compte les compétences des opérateurs et les ressources qu'ils pourraient constituer », qui aboutit parfois à « un dialogue difficile avec les autorités et les techniciens » ; ces remarques se doublent d'une appréciation contrastée de la politique culturelle départementale et du regret plusieurs fois mentionné que la région ait mis fin aux « contrats de développement durable Rhône-Alpes » (CDDRA), dont les volets culturels pouvaient précisément jouer en la matière un rôle d'incitation ;
- plusieurs personnes interrogées soulignent le **déficit d'ingénierie culturelle** existant dans certaines parties du territoire, qui pénalise aussi bien l'accueil de productions

professionnelles venues des centres urbains ou de la métropole voisine que le montage de projets exigeants ; ce déficit semble d'autant plus dommageable que les ressources culturelles sont souvent nombreuses – présence d'artistes professionnels, d'associations dynamiques ou d'objets patrimoniaux remarquables ; du coup, plusieurs acteurs plaident pour la mise en place d'une politique culturelle coordonnée, soucieuse, non seulement de faciliter la circulation au sein du département de productions venues d'ailleurs, mais aussi d'accompagner, dans une « démarche ascendante », la réalisation de projets nés sur le territoire ;

- autre observation fréquemment revenue dans les propos des interlocuteurs : le **fort et triple cloisonnement** existant dans la mise en œuvre des actions sur le territoire ; *primo*, « entre les politiques menées par les différentes collectivités publiques – communes, EPCI, département, région, DRAC » ; *secundo*, « entre les divers secteurs de l'action publique » – peu de convergences sont relevées entre la politique culturelle et les politiques éducative, sociale, socio-culturelle, touristique, etc. ; *tertio*, « entre la sphère publique et la société civile », qu'il s'agisse des entreprises ou des associations ; en particulier, deux des personnes interrogées soulignent la faiblesse du « partenariat public-privé » dans le Nouveau Rhône, alors même que le (relatif) dynamisme économique du territoire pourrait constituer à cet égard un élément favorable, comme le montre le mécénat fidèle apporté depuis plus d'une décennie au Centre culturel associatif beaujolais (CCAB) par une quarantaine d'entreprises.

### **Approche sectorielle**

#### **Spectacle vivant**

- *Points forts* : présence de structures culturelles pérennes, professionnelles et solidement implantées sur le territoire, notamment le Théâtre de Villefranche-sur-Saône et le Centre culturel associatif beaujolais ; présence d'un public fidèle construit depuis des décennies par ces deux structures.
- *Points faibles* : pas de lisibilité à moyen terme des politiques publiques, d'où une certaine fragilité des structures ; absence de relais dans les territoires ruraux (*cf.* le déficit d'ingénierie culturelle ci-dessus évoqué) ainsi que d'un dispositif itinérant ; par ailleurs, absence de lieu dédié aux musiques actuelles (SMAC).

#### **Action culturelle / Actions transversales**

- *Points forts* : présence d'un réseau de lecture publique engagé, avec le soutien du département et – dans certaines parties du territoire – par la DRAC (« contrats territoire-lecture »), dans des actions culturelles pluridisciplinaires et transversales.
- *Points faibles* : faible accompagnement des opérateurs par les collectivités publiques, et notamment le département ; faible prise en compte des compétences des opérateurs existant sur le territoire, qui pourraient pourtant constituer de précieux points d'appui pour développer des projets locaux.

## Cinéma / Audiovisuel / Arts plastiques / Arts numériques

- *Points forts* : équipements cinématographiques performants (grâce à l'appui du CNC et de la région au début de la décennie) ; coopération dynamique entre les professionnels (exemple : réseau GRAC) ; présence sur le territoire d'artistes professionnels et de compétences en matière numérique.
- *Points faibles* : prise en compte très faible des arts numériques par les collectivités publiques ; faiblesse du partenariat public-privé, malgré la présence d'un tissu de PME actives dans les domaines du numérique ; absence d'un lieu majeur pour la diffusion de l'art contemporain (le Musée Paul-Dini, à Villefranche-sur-Saône, est surtout orienté sur l'art du XX<sup>e</sup> siècle).

## Livre, lecture, édition / Vie littéraire

- *Points forts* : qualité des équipements et du réseau départemental de lecture publique, notamment en ce qui concerne la formation, l'action culturelle et les services numériques ; mise en place de réseaux intercommunaux (voire, de médiathèques intercommunales) ; efficacité de l'accompagnement proposé par la DRAC et par l'ARALD ; proximité de la Métropole de Lyon, qui rend possible un partenariat lors de grands événements (exemple : Assises internationales du roman) ; prix raisonnables de l'immobilier pour les librairies.
- *Points faibles* : vieillissement des équipes ; déficit de formation des bénévoles ; « synergie pas assez forte entre les agents publics et les bénévoles du tissu associatif » ; manque de médiateurs, notamment pour répondre aux attentes du public jeune (pré-adolescents, adolescents, jeunes adultes) ; faible intérêt des collectivités publiques pour la vie littéraire.

## Patrimoine / Musées

- *Points forts* : présence d'un patrimoine riche et diversifié ; qualité des équipements muséographiques ; attractivité touristique du territoire et des territoires voisins (Métropole de Lyon, communauté d'agglomération du Pays viennois) ; proximité de la métropole et de ses ressources professionnelles (agents de la DRAC et de la région – Inventaire –, experts universitaires...).
- *Points faibles* : sous-estimation de certaines ressources locales (patrimoine industriel) ; faible synergie entre culture et tourisme, malgré d'évidentes potentialités (tourisme vert, œnotourisme, tourisme fluvial...) ; « tentation régionaliste » de certains acteurs associatifs.

### **3. Les défis prioritaires**

Parmi les défis cités, certains ne concernent pas spécifiquement le champ de la culture mais, plus généralement, l'ensemble du territoire, par exemple :

- la **lutte contre les inégalités**, qu'elles soient territoriales ou sociales ; dans les zones rurales, est évoquée « la nécessité de rompre l'isolement lié à la ruralité afin de permettre

aux territoires ruraux de bénéficier d'une offre de qualité équivalente à celle des espaces urbains » ;

- l'**ouverture sur le monde** à rebours de la tentation du repli sur soi, voire de la crispation identitaire (« la culture a un rôle à jouer dans la lutte contre l'obscurantisme ») ;

- la prise en compte des aspirations des **jeunes**, que la poursuite des études ou la recherche d'emploi amènent, parfois dès l'adolescence, à quitter leur commune pour aller vivre dans les centres urbains voisins (métropole de Lyon, mais aussi Roanne, Saint-Étienne, voire Vienne ou Mâcon) ; du coup, certaines parties du territoire départemental se vident d'ores et déjà de leurs jeunes (les « classes creuses »).

Reste que la plupart des défis évoqués concernent le champ de la culture ou, plus spécifiquement, celui de la politique culturelle :

- la mise en place de politiques publiques de **long terme**, construites sur la base d'une **coopération** associant les diverses collectivités publiques (un interlocuteur a cité l'article 103 de la loi NOTRe, qui stipule que « la responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État [...] », en insistant sur l'adverbe conjointement) ;

- le développement de la **transversalité** entre différents secteurs de l'action publique ou associative, au motif que, désormais, « le prisme territorial l'emporte sur le prisme sectoriel » : par conséquent, il faut « faire en sorte que la culture soit prise en compte comme moteur du développement du territoire » ; ce défi concerne en particulier une meilleure articulation entre la politique culturelle et la politique sociale, en raison des compétences fortes exercées par le département dans ce dernier domaine ;

- la **professionnalisation** des acteurs, notamment dans les métiers de l'ingénierie culturelle et de la médiation, le développement d'une offre de **formation** et l'animation de **réseaux**, à créer ou déjà existants ;

- un meilleur **accompagnement de la demande**, perçu comme complémentaire de la politique de l'offre majoritairement pratiquée.

#### 4. Les attentes vis-à-vis de la région

Le contexte même de l'entretien a amené les interlocuteurs à exprimer de nombreuses attentes à l'égard de l'institution régionale. Ces dernières peuvent être regroupées en quatre catégories :

##### Sur le plan institutionnel

- création (à l'échelle départementale ? ou intercommunale ?) d'une **instance territoriale de concertation** destinée à mettre en cohérence les politiques culturelles menées par les différentes collectivités publiques (la « conférence territoriale de l'action publique » ou « CTAP » créée par la loi « MAPTAM » – et dont la convocation annuelle obligatoire échoit

précisément au président du Conseil régional – pourrait offrir le cadre d'une telle concertation) ;

- mise en place d'un **accompagnement des EPCI** qui ont déjà pris ou souhaiteraient prendre, de façon plus ou moins large, la compétence culturelle ; cet accompagnement pourrait s'inscrire dans un cadre contractuel, par exemple le volet culturel d'une convention pluriannuelle inspirée des anciens CDDRA (la référence à ce dispositif a été quasi unanime).

### **Vis-à-vis des acteurs culturels**

- **soutien à la diffusion** et aux manifestations existantes, « et pourquoi pas des appels d'offres ! » ;

- développement, « sur la base de missions et d'objectifs clairement définis », d'un **conventionnement pluriannuel** avec les structures culturelles du territoire, accompagné, le cas échéant, d'une labellisation régionale ; en matière de spectacle vivant, « renforcement dans le cahier des charges des scènes régionales de la prise en compte de l'émergence » ;

- organisation de **rencontres territoriales** destinées à réunir, autour des problématiques culturelles locales, l'ensemble des acteurs du territoire, quels que soient leurs statuts (agents publics, opérateurs privés) ou leur domaine d'intervention – artistique ou culturel stricto sensu, socio-culturel, social, éducatif, touristique, etc. Bref, « contribuer à faire que le champ culturel passe d'une logique de concurrence à une logique de complémentarité » ;

- soutien aux **réseaux** existants ou incitation à la mise en réseau ;

- mise en place d'**outils itinérants**, notamment une ou plusieurs « scènes itinérantes de territoire » destinées à irriguer l'ensemble des communes et à pallier le déficit d'ingénierie culturelle observé ; développement de la **mutualisation** ;

- aide à la programmation d'**animations « hors les murs »** et d'actions de médiation conduites par les structures culturelles du territoire.

### **En matière d'emploi et de formation**

- soutien à l'**emploi culturel**, notamment en ce qui concerne le développement de projets ou la médiation ;

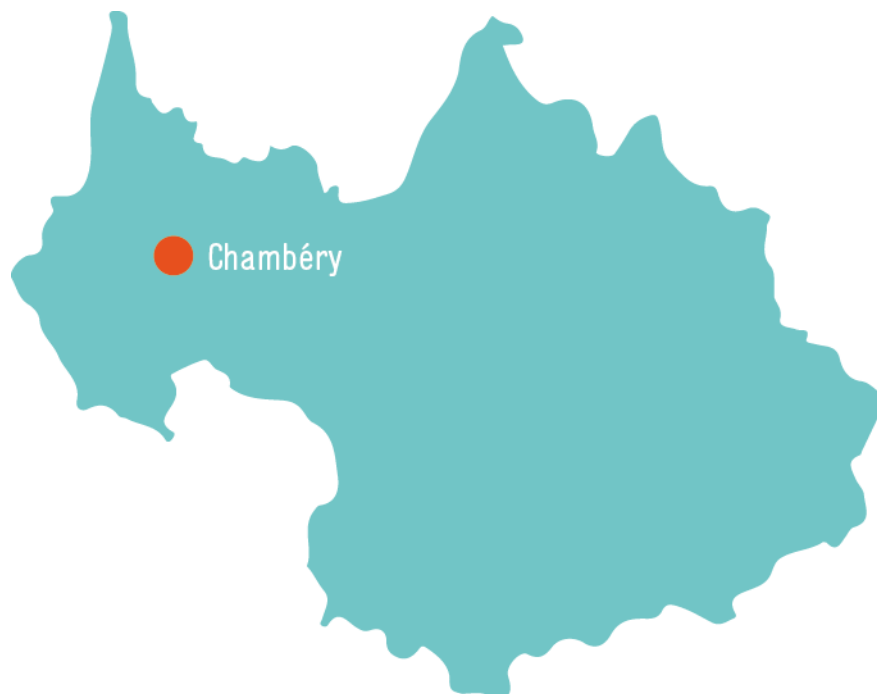
- programmation d'actions de formation, et notamment de **formations croisées** destinées à regrouper des professionnels issus de milieux différents mais ayant en commun de travailler sur le même territoire (ces formations pourraient également, le cas échéant, s'ouvrir aux bénévoles) ;

- mise en relation des **formations universitaires spécialisées** que compte la région avec les territoires, de façon à proposer aux territoires – via l'accueil d'étudiants en fin de cursus accompagnés par leurs tuteurs universitaires – certaines compétences qui leur font défaut tout en confortant l'expérience des futurs professionnels, voire en leur offrant, à l'issue de leur stage, la possibilité d'un premier emploi.

## **Nouveaux enjeux**

- meilleure prise en compte du **numérique**, tant en ce qui concerne le soutien aux nouvelles formes artistiques que la mise à disposition de ressources culturelles ou la diffusion de l'information ;
- aide à l'**émergence**, notamment dans les formes artistiques prisées des plus jeunes générations.

# SAVOIE



## 1. Éléments de contexte

Forte de 427 000 habitants, la Savoie rassemble 5,5 % des habitants de la région Auvergne-Rhône-Alpes et occupe le 8<sup>e</sup> rang démographique de ses 12 départements.

Sa croissance démographique plutôt élevée (identique à l'Isère) bénéficie essentiellement à l'ouest du département, et plus précisément à la vaste aire urbaine de Chambéry, qui accueille 220 000 habitants soit plus de la moitié des Savoyards. La ville même de Chambéry, chef-lieu du département et capitale historique du Duché de Savoie, atteint 60 000 habitants. Suivent Aix-les-Bains, 30 000 habitants, Albertville, 19 000 habitants, et la Motte-Servolex, 12 000 habitants. Moutiers, Bourg-Saint-Maurice, Saint-Jean-de-Maurienne voient leur population décroître, et se situent en dessous de la barre des 10 000 habitants.

Avec 70 habitants par km<sup>2</sup>, la densité de population croît dans les plaines alluviales de l'Isère, quand la montagne, les deux Parc naturels régionaux du massif des Bauges et de Chartreuse et la périphérie du Parc national de la Vanoise, accueillent des bourgs, des hameaux, des fermes isolées.



Le département de la Savoie est le plus montagneux de France avec près de 90 % de son territoire situé en zone de montagne. Son altitude moyenne est de 1 500 mètres. Les reliefs enneigés fondent en d'innombrables cours d'eau, et le département compte la plus importante réserve d'eau douce de France avec le lac du Bourget. Les 63 stations de sports d'hiver présentées comme le premier domaine skiable au monde, accueillant 330 000 personnes par semaine en hiver, et les 7 stations thermales (près de 50 000 curistes en 2015) fondent l'essentiel de son économie.

Ses frontières avec l'Italie du nord et la Suisse, la proximité des villes de Lyon, Grenoble, Genève et Turin positionnent la Savoie à la croisée de flux stratégiques servis par les infrastructures autoroutières, ferroviaires et aéroportuaires.

Par sa fréquentation, la Savoie occupe la 9<sup>e</sup> place des départements touristiques français (2014). Savoie-Mont-Blanc, site officiel du tourisme des départements de Savoie et Haute-Savoie, affiche 32 millions de nuitées en 2015 (70 % hiver et 27 % l'été) dont 37 % d'étrangers.

Ainsi la Savoie figure parmi les départements les plus riches d'Auvergne-Rhône-Alpes et de France (bien que les fonds de vallées pâtissent d'une faible attractivité) ; elle est, au palmarès de la région, la première destination touristique par la richesse dégagée (24 %), devant la Haute-Savoie (20 %), le Rhône (18 %) laissant en queue de peloton l'Allier, le Cantal et la Haute-Loire (2 %). Le chômage affecte moins la Savoie (7,7 %), avec presque deux points de moins que la moyenne nationale (9,6 % – chiffres de décembre 2016).

Avec un faible indice de pauvreté (10,2 %), la Savoie n'est devancée, parmi les onze autres départements, que par sa voisine la Haute-Savoie dont le taux de pauvreté égale 9,3 %.

Le poids de l'économie culturelle ne rivalise bien évidemment pas au regard de la puissante industrie du tourisme. Le tourisme représente 50 % du PIB de la Savoie et 57 % des emplois quand l'emploi culturel représente 2 % des emplois de la grande région de Chambéry et de la Tarentaise et seulement 1,5 % de ceux de la Maurienne. La présence culturelle est cependant loin d'être invisible, elle concourt à l'attractivité du territoire et apparaît, pour l'autorité départementale, comme un enjeu fort d'un futur proche.

Cette description un peu détaillée montre, s'il en était besoin, combien l'économie du tourisme est devenue constitutive du territoire et dessine un cadre structurel et opérationnel qui s'impose à toute nouvelle réflexion.

Les arts et la culture s'offrent dans le département, à travers plus de 500 visites et sites culturels et une trentaine de festivals. Cependant un inventaire précis, laisse apparaître, comme l'ont souligné la plupart de nos interlocuteurs, que « le département a très peu de structures à rayonnement régional ou national » : une scène nationale à Chambéry, une scène régionale à Albertville, ni FRAC, ni centre d'art mais une dizaine de musées (musées de France), un conservatoire à rayonnement régional situé à Chambéry. Il n'y a pas de SMAC, et les amateurs de musiques actuelles fréquentent le Brin de Zinc, scène indépendante de Barberaz. La Savoie possède un « patrimoine riche et diffus, mais pas de site patrimonial majeur ». Parmi les lieux remarquables, l'Abbaye de Hautecombe figure de loin comme le plus fréquenté avec 65 000 visiteurs par an, suivi par le Château des ducs de Savoie, siège du Conseil départemental, qui enregistre 12 150 entrées annuelles (données 2014).

Plusieurs villes et territoires bénéficient du label VPAH, notamment Chambéry, Albertville, et le pays d'art et d'histoire des Hautes vallées de Savoie qui couvre tout l'est du département.

Le Conseil départemental de la Savoie dédit 2,5 % de son budget à la culture, à la 3<sup>e</sup> place des dépenses des départements d'Auvergne-Rhône-Alpes après le Rhône (5,8 %) et l'Ardèche (3,2 %), selon les données de 2014.

Au-delà de ce qui peut déjà apparaître comme une performance, il faut remarquer l'alliance des départements de Savoie et Haute-Savoie, réunis au sein du Conseil Savoie-Mont-Blanc afin d'assurer communément la promotion touristique, l'action des deux bibliothèques départementales et de leur réseau de lecture (Savoie-biblio), le soutien à l'Orchestre des Pays de Savoie, aux deux conservatoires à rayonnement régional de Chambéry et Annecy et à la Cinémathèque des Pays de Savoie.

Par ailleurs, le Conseil départemental, à l'origine de la Fondation pour l'action culturelle internationale en montagne (FACIM) lui confie la valorisation du patrimoine culturel. Attentif au principe d'équité territoriale et sensible au concept de droits culturels que des lois récentes font vivre, le Conseil départemental de la Savoie a entrepris de ré-interroger sa politique culturelle à partir du regard des habitants pour « disposer d'une photographie de ce que ressentent les Savoyards ». Une longue enquête de terrain entamée avec l'aide d'un prestataire, formalisera des résultats attendus pour 2018.

## 2. Forces et faiblesses du territoire départemental

Le relevé des forces et faiblesses du territoire, recueilli lors des entretiens, fait ressortir des points transversaux et des points particuliers aux différents champs artistiques et culturels observés.

### Approche transversale

#### Au chapitre des points forts

- Le dynamisme du territoire pour bon nombre des personnes interrogées se décline selon trois atouts :
  - > « Une **belle vie associative** », « Puissance de la pratique amateur incroyable ! », « La Fédération musicale de Savoie avec 150 associations adhérentes et 10 000 musiciens peut s'enorgueillir d'être la plus grosse fédération musicale d'Auvergne-Rhône-Alpes. » Elle signale cependant son inquiétude de voir partir une génération qui a porté bénévolement cette vie associative et qui ne trouve plus de relève actuellement chez les plus jeunes.
  - > « La **culture partenariale de ce département est formidable !** », Construite sur la fidélité et la confiance et organisée en réseaux plus ou moins formels, elle traduit « un esprit d'ouverture ».
  - > « Ce qui est **dynamique c'est le public**, il y a du monde, les gens ont une habitude de sortie », « Il y a une réceptivité du public pour l'art ».
- Pour beaucoup de personnes interrogées, il faut articuler art, culture et tourisme. « Les référents économiques du tourisme sont très puissants, **la richesse produite permet des actions** » et « Savoie-Mont-Blanc tourisme commence à se préoccuper du patrimoine ».

- Des **projets transfrontaliers à forte valeur ajoutée parce qu'innovants, vont dans ce sens** :
  - > Programme ALCOTRA « Innover dans le domaine du spectacle en territoire de montagne ». Ce projet vise un nouveau mode de coopération transfrontalière entre des centres de production artistique, des opérateurs touristiques, des partenaires économiques et des chercheurs, en matière d'offre culturelle et de développement des publics. L'Espace Malraux est chef de file du projet.
  - > Programme Interreg France-Suisse « Traverse : patrimoines en partage ». Pour faire découvrir à un public plus vaste et plus jeune la richesse d'un territoire s'étendant sur la France et la Suisse, la Fondation Facim et le canton de Vaud pilotent la réalisation d'une application qui recensera et mettra en relation des monuments historiques, des sites patrimoniaux, des événements et des savoir-faire remarquables de part et d'autre de la frontière.

### Au chapitre des points faibles

- Une **difficulté géographique à ne pas négliger**. Le tracé des montagnes et des vallées, la neige en hiver, isolent les communautés : Maurienne, Tarentaise-Vanoise, Albertville-Ugine, Cœur de Savoie, le Lac et ses montagnes, Chambéry, et Avant-Pays-Savoyard. Les reliefs limitent la communication entre des intercommunalités apparemment voisines.
- Très peu d'artistes professionnels travaillent au long cours à partir de la Savoie. « Nous avons un **problème d'émergence et de renouvellement des artistes** ».
- L'activité sportive domine toutes les autres. « **La culture de la montagne c'est aujourd'hui le sport** ». La « volonté politique » est souvent évoquée comme levier indispensable à l'implantation artistique et culturelle, avec le regret qu'elle existe si peu face à l'industrie du tourisme : « La création c'est fondamental, or **les responsables ici ne sont pas intéressés** ».
- Malgré le dynamisme souvent souligné, quelques voix s'élèvent contre « un **esprit assez conservateur**, un certain classicisme » notamment autour des musiques savantes.
- **L'arrêt des Contrats de développement durable Rhône-Alpes-CDDRA**, qui finançaient notamment l'accueil de spectacles en décentralisation dans les villages, est perçu comme une forme d'abandon.

### Approches sectorielles

#### Spectacle vivant

- *Points forts* : l'implantation depuis longtemps de **deux scènes de théâtre** qui connaissent leur territoire, fidélisent leur public et savent travailler ensemble. L'espace Malraux à Chambéry et le Dôme-Théâtre à Albertville « sont garants de porter le spectacle vivant à tous les échelons, du local à l'international ». Les deux scènes ont à cœur la décentralisation de leurs spectacles entre petites villes et villages. Le Dôme-Théâtre est labellisé *scène conventionnée pour la Danse* (ministère

de la Culture), c'est un atout pour l'art chorégraphique, pour les artistes comme pour le public. L'espace Malraux, **associant à sa saison la présence de trois artistes**, Fanny de Chaillé, David Gauchard et Phia Ménard, accorde à ses publics des rencontres de qualité et la découverte de démarches artistiques dans la durée.

- *Points faibles* : mais au-delà des deux scènes nationale et régionale, il faut bien constater la **faiblesse du réseau professionnel du spectacle vivant**.  
-> « On manque de compagnies professionnelles », « On ne trouve pas de comédiens et encore moins d'équipes artistiques à inviter dans les lycées ». Une seule compagnie installée en Savoie est aidée par la DRAC, celle du chorégraphe Philippe Vuillermet (iXcompagnie).  
-> Un certain nombre de communes ont des salles des fêtes, mais elles ne sont pas équipées pour le spectacle. « À part Malraux et le Dôme, il y a des tout petits acteurs qui ne font pas vraiment des choix culturels mais qui portent des animations pour les communes ».

#### Cinéma / Audiovisuel / Arts plastiques / Arts numériques

- *Points forts* : la Savoie compte quelques manifestations d'art dont certaines mêlent artistes, amateurs, et loisirs dans des formes de festival-foire qui captent un large public. Il en est ainsi du Printemps des arts plastiques de La Ravoire, ou de la plus récente proposition *Art-Expo* qui a sollicité l'année dernière cinq artistes afin qu'ils exposent et vendent leurs œuvres lors du Salon de l'habitat et du jardin ; fort du succès de 2016, 17 galeries de la région ont participé en 2017. Côté cinéma, le département est bien équipé en nombre d'écrans, 81 à ce jour, notamment dans les stations, sans compter les cinémas itinérants ; « une belle irrigation du territoire ». Le département bénéficie du réseau ACRIRA, qui anime une réflexion actualisée de qualité sur les problématiques professionnelles rencontrées par les exploitants (art et essai) et les aide à développer des actions de médiations en direction des publics.
- *Points faibles* : bien que les plasticiens identifient des galeries et des espaces communaux ou associatifs pouvant les exposer, il manque « un vrai lieu d'exposition pour les arts plastiques, équipé (cimaises, éclairages), bien indiqué et bien situé ». Côté cinéma, la concurrence des multiplexes comme partout demeure le risque principal des cinémas indépendants.

#### Livre, lecture, édition / Vie littéraire

- *Points forts* : secteur prospère, bien desservi et irrigué du côté des villes avec une petite vingtaine de librairies, le réseau des médiathèques publiques et des points d'accès au livre, qui continue de se développer – le territoire en compte 181. Le festival Le Grand Bivouac à Albertville est parmi les plus fréquentés de Savoie : il réalise 31 500 entrées (2014). Enfin, « Chambéry serait la ville qui lit le plus en France » !
- *Points faibles* : l'économie du livre reste tendue pour beaucoup de professionnels en librairie et dans l'édition. Six librairies indépendantes adhèrent au réseau *Libraires en Rhône-Alpes*. De l'avis même des personnes interrogées, « nous sommes

insuffisamment constitués en réseau, cela est typique du monde du livre, les autres sont perçus d'abord comme des concurrents et pas comme des ressources ».

### Patrimoine / Musées

- *Points forts* : un patrimoine varié et diffus, servi par des professionnels qui ont le souci de le faire vivre et de le développer ; il y a beaucoup à valoriser encore tant parmi le patrimoine industriel et touristique que des savoir-faire traditionnels et des produits de terroir. Peuvent être explorés, par ailleurs, de nouveaux chemins de randonnées à thème, par exemple Sites et chemins de Saint-Michel (France-Italie).
- *Points faibles* : un besoin de formation à la médiation des professionnels du tourisme (médiateurs, guides, conférenciers, animateurs) afin de les sensibiliser aux enjeux culturels patrimoniaux et à la connaissance des nouvelles médiations numériques. « Faire découvrir que la Savoie, ce n'est pas que de la neige et des montagnes ».

### **3. Les défis prioritaires**

Parmi les défis exprimés, certains relèvent d'objectifs pour le territoire et les politiques culturelles publiques, d'autres concernent des attentes très concrètes et orientent directement vers des actions.

- Engager une large réflexion (des états généraux ?) qui mobilise les acteurs culturels et les décideurs dans l'intention de développer une ambition artistique et culturelle pour le territoire.
- Inciter les communautés de communes à organiser un partage des visions globales du développement en corrélation avec les diverses échelles de territoire (du local à l'international).
- Associer les artistes à une recherche sur la « culture de la montagne » et sur la manière dont le monde artistique pourrait aider l'industrie du tourisme à renouveler ses modèles.
- Attirer des artistes reconnus, les inviter à s'installer sur le territoire, le nourrir, le faire vivre artistiquement, le partager.
- Réfléchir aux attentes des publics et ne pas « seulement penser en terme d'offre. Ne pas oublier l'offre qui surprend. C'est à cet endroit que les artistes peuvent intervenir. »
- Renforcer les compétences culturelles et les connaissances des bénévoles ayant des responsabilités associatives et des professionnels dans et en dehors du champ culturel.
- Renouveler les offres artistiques en direction des jeunes « les jeunes parents ont du mal à s'enfermer dans les salles classiques, ils sont friands d'expériences en extérieur, se déplacent en vélo électrique, pour des sorties en famille et cherchent des formes culturelles ou artistiques exigeantes [...] et ne veulent pas avoir l'impression d'aller au théâtre de papa ».
- S'engager vers de nouvelles conceptions des projets : innover avec le tourisme expérientiel, développer des dispositifs culturels d'itinérance mais aussi de résidence, penser les projets en espace naturel, travailler sur le rapport à la nature.

#### **4. Les attentes vis-à-vis de la région**

Préalablement à l'inventaire des attentes du territoire en direction du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, les personnes interrogées attirent l'attention sur les enjeux du tourisme dont la puissance fait aussi la fragilité. Le changement climatique questionne sur la durabilité du modèle économique. Par ailleurs, la concurrence avec d'autres destinations oblige à une adaptation constante pouvant aboutir au délaissement d'équipements (nouvelles friches).

##### **Sur le plan institutionnel**

- Mettre en place des instances de coopération concernant les politiques culturelles entre les différents niveaux de collectivités. La fin des CDDRA est évoquée comme la perte des moyens qui semblaient indispensables à l'équité culturelle des territoires au sein d'un département prioritairement intéressé par l'industrie touristique.
- Rendre leur légitimité aux pratiques artistiques et culturelles que l'industrie du tourisme délaisse au bénéfice d'offres de divertissement et de loisirs. Il ne s'agit pas seulement de financer des programmes mais d'accompagner une meilleure prise en compte de la valeur des démarches artistiques et culturelles et cela en premier lieu auprès des acteurs non culturels du développement territorial du département.
- Poursuivre et étendre les orientations d'une politique claire et simple pour aider au développement des actions éducatives et culturelles dans la logique des parcours d'éducation artistique et culturelle.

##### **Vis-à-vis des acteurs culturels**

- Soutien à l'institutionnalisation de nouveaux équipements culturels pour le spectacle vivant et pour les arts plastiques, soit par la création de nouveaux lieux emblématiques, soit par la labellisation et l'attribution de missions à des lieux existants.
- Mieux accompagner les initiatives de développement du patrimoine culturel des parcs naturels régionaux en tant qu'outil de développement des zones peu habitées.
- Inciter à la création de réseaux professionnels tout en les aidant à se doter d'outils de communication et de coopération en ligne afin de pallier les difficultés de déplacements.

##### **En matière d'emploi et de formation**

- Renforcer la professionnalisation des acteurs culturels et des acteurs du tourisme (formations conjointes) : médiation artistique, culturelle, méthodologie de projet, construction et animation de réseaux.
- Poursuivre l'accompagnement des réseaux culturels qui veulent étudier la pertinence de création de groupement d'employeurs. Leur attribuer des aides à l'emploi.

##### **Nouveaux enjeux**

- Mener une réflexion sur les besoins culturels des nouveaux habitants soumis à la mobilité contemporaine, tenant compte de leur absence de connaissance et, souvent, de lien avec le territoire.

# ANNEXE

## Liste des entretiens réalisés

**Juliette Ailhaud**, administratrice, association Sur le sentier des lauzes, Saint Mélan y

**Rémi Allaigre**, co-directeur, compagnie Transe Express, La Gare à Coulisses et **Céline Ferry**, coordinatrice, La Gare à Coulisses, Eurre

**Pascale Amiot**, directrice, Conservatoire de musique et de danse, Roannais Agglomération

**Jean-Paul Angot**, directeur, MC2, Grenoble

**Antoine Anquetil**, président, association Bach en Combrailles, Pontaumur

**Stefano Arnaldi**, directeur de la Culture, Conseil départemental de la Loire

**Floriane Barbier**, assistante de conservation, médiatrice culturelle, Lieu de mémoire, Le Chambon-sur-Lignon

**Virginie Barjonet**, directrice artistique, Compagnie Dynamo, Roanne

**Michaël Baudry**, responsable, Cinéma René-Fallet, Dompierre-sur-Besbre

**Marine Bellier**, chargée de mission valorisation et médiation des patrimoines, Conseil départemental de l'Ardèche

**Alain Benzoni**, directeur artistique, compagnie du Théâtre de la Toupine, Festival Au Bonheur des Mêmes et Le Fabuleux Village ou la légende des flottins, Évian et Le Grand-Bornand

**Dominique Bertrand**, directeur, Théâtre d'Aurillac, Aurillac

**Benoît Bigeon**, président, Le Kiosque, Aurillac

**Claudine Bocher**, administratrice, Compagnie La Belle Meunière, Le Cube Studio théâtre, Hérisson

**Guillaume Bonhomme**, délégué général, association Plein la Bobine, La Bourboule

**Hélène Bonnet**, déléguée Haute-Loire, Fondation du Patrimoine, Pagnac

**Thierry Bordereau**, directeur artistique, Théâtre Jean-Vilar, Bourgoin-Jallieu

**Frédérique Bouche**, directrice, Centre culturel le Bief, Ambert

**Laurent Bout**, président, Le CLAC, La Chapelle des Pénitents, Cournon d'Auvergne

**Claire Bouvard**, chargée de projets culturels et de l'administration, La Maison du Théâtre, Jasseron

**Jacques Branciard**, directeur, Éditions du Poutan, Gleizé, Salon des livres en Beaujolais, Arnas

**Véronique Breuil-Martinez**, directrice adjointe de l'action culturelle chargée de la politique de valorisation du patrimoine, conservatrice des antiquités et objets d'art, Conseil départemental du Cantal

**Nathalie Bride**, directrice des bibliothèques, Festival du Livre Jeunesse, Annemasse

**Marie-Pia Bureau**, directrice, Espace Malraux Scène nationale de Chambéry et de la Savoie, Chambéry

**Chrystèle Burgard**, conservatrice départementale, Conseil départemental de la Drôme

**Delphine Cano**, directrice, direction des musées départementaux, Conseil départemental de l'Ain

**Sylvie Carlier**, directrice, Musée Paul-Dini, Villefranche-sur-Saône

**Dominique Carliez**, coordinateur, réseau Empreintes, Cran-Gevrier

**Julien Caron**, directeur général et programmateur artistique, association Festival de La Chaise-Dieu, La Chaise-Dieu

**Céline Carrier**, directrice générale adjointe Éducation, Jeunesse, Sports et Culture, Conseil départemental de l'Ain

**Marie Cassal**, secrétaire générale, Bonlieu Scène nationale, Annecy

**Catherine Cassaro**, directrice, Association des Cinémas de Recherche Indépendants de la Région Alpine, Grenoble

**Michel Cegarra**, fondateur et directeur artistique, DomaineM, Cérilly

**Laurent Celisse**, directeur technique, Fédération musicale de Savoie, Chambéry

**Georges Chanon**, directeur, Éditions du Roure, Polignac

**Philippe Chapelot**, directeur, Espace Renoir, Roanne

**Ginette Chaucheprat**, directrice adjointe à la Culture et au Patrimoine, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**Marie Chizat**, responsable administrative et financière, Lux Scène nationale, Valence

**Fabienne Chognard**, directrice, Dôme Théâtre, Albertville



**Ludivine Chopard**, directrice, SMAC 07 Scène de musiques actuelles de territoire en Ardèche, Annonay

**François Clamart**, directeur administratif et financier, La Comédie, Saint-Etienne

**Michel Coen**, président, Centre d'art contemporain de Lacoux, Hauteville-Lompnes

**Olivier Cogne**, directeur, Musée dauphinois, Grenoble

**Daniel Crison**, directeur, CAUE de Haute-Loire, Le-Puy-en-Velay

**Sandrine Daureil**, animatrice de l'architecture et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire, communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride

**Harold David**, directeur général et artistique, Théâtre de Die Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Festival Est-Ouest, Die

**Robin Dechanoz**, directeur, La Fabrik, Pomeys

**Helena de Jong**, coordinatrice artistique, Groupe d'Art Contemporain, Annonay

**Michel Denis**, directeur de la culture, Département de la Haute-Savoie

**Laure Descamps**, directrice Culture Sport Jeunesse, Conseil départemental de la Drôme

**François Deschamps**, directeur général adjoint chargé de la culture, Commune nouvelle d'Annecy

**Corinne Destombes**, directrice du développement, Folimage

**Jean-Claude Deteix**, responsable, librairie Le Talon d'Achille, Montluçon

**Carine d'Inca**, coordinatrice générale, Printemps du Livre, Grenoble

**Philippe Dousse**, directeur, cinémas du Nord Cantal, vice-président pour le Cantal, association Plein Champ, Clermont-Ferrand

**Amandine Drajner**, libraire indépendante, Librairie Les Croquelinottes, Saint-Étienne

**Frédéric Dubos**, directeur de la Jeunesse, de l'Éducation, de la Culture et des Sports, Conseil départemental de l'Allier

**François Duval**, directeur de la Culture et du Patrimoine, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

**Emma Engelhard**, administratrice de production, compagnie Kham, Saint-Vallier

**Sébastien Etienne**, directeur de la Culture, Conseil départemental de l'Ardèche

**Patrick Eveno**, directeur et **Mickaël Marin**, délégué général, CITIA et Festival du film d'animation, Annecy

**Daniela Farail**, responsable des relations internationales et des relations avec les établissements scolaires et universitaires, Festival du premier roman, Chambéry

**Céline Fuchs**, directrice, Quai des arts, Rumilly

**Patricia Guillermin**, directrice de la Cité de la Préhistoire et préhistorienne, Grand site de l'Aven d'Ornac, Ornac-l'Aven

**Paddy Hayter**, directeur artistique et comédien, Footsbarn Théâtre, Maillet

**Michèle Houzé**, responsable du service culturel et de l'Espace Jean-Carmet, Communauté de communes du Pays mornantais

**Gilles Iniesta**, président-fondateur, Street Art City, Lurcy-Lévis

**Catherine Jabaly**, secrétaire générale, Centre culturel de rencontre, Ambronay

**Ivan Karvaix**, directeur de l'Accompagnement et du Développement Culturel des Territoires, Conseil départemental du Puy-de-Dôme

**Yasmine Laïb-Renard**, directrice des musées départementaux, Conseil départemental de l'Allier

**Grégory Lasso**, Chef du pôle Patrimoine, culture, vie associative, Conseil départemental de Haute-Loire

**Sandrine Lebreton**, responsable, librairie Point-Virgule, Aurillac

**Olivier Legroux**, directeur, Centre culturel Le Singuliers, Belleville

**Muriel Lepage**, directrice, École supérieure d'art de Clermont Métropole, Clermont-Ferrand

**Christophe Liabeuf**, président, Bureau d'Accueil des Tournages de la Loire, Saint-Étienne

**Denis Llavori**, directeur de l'Action Culturelle, Conseil départemental du Cantal

**Nina Llavori**, chef de Service Développement Culturel, Conseil départemental du Cantal

**Fanny Locas**, responsable, librairie La balançoire, Crest

**Jean-Yves Loude**, poète, écrivain, ethnologue, Quincié-en-Beaujolais

**Jacques Madebène**, directeur, Sémaphore, Cébazat

**Jean-Claude Mairal**, président-fondateur, association Cheminements littéraires en Bourbonnais

**Jean-François Manier**, directeur artistique, Festival Lectures sous l'arbre, Association Typographie et poésie, Le Chambon-sur-Lignon

**Camille Marchalot**, directrice artistique, Festival Cuivres en Dombes, Villars-les-Dombes

**Élise Mascré**, directrice de la médiathèque, Espace culturel La Passerelle, Trévoux-Saône-Vallée

**Valentin Mathé**, gérant, Maison d'édition La poule qui pond, Clermont-Ferrand

**Pierre Mathéus**, directeur général, SCIC tènk

**Yvan Mathevet**, programmateur culturel, service des publics, Musée gallo-romain, Saint-Romain-en-Gal

**Casimir Miguelez**, directeur, Cinéma Le Club, Nantua

**Marie-Claude Mioche**, présidente, association du Centre culturel de Goutelas, Marcoux

**Alain Moreau**, directeur, Théâtre de Villefranche-sur-Saône, Villefranche-sur-Saône

**Yves Neyrolles**, secrétaire, association Les Amis de Roger Vailland, Bourg-en-Bresse

**Pierre-Yves Odin**, directeur adjoint, chargé du développement territorial et du patrimoine, Fondation FACIM, Chambéry

**Sophie Pautet**, adjointe de Florence Mazuel, directrice de la médiathèque départementale de l'Allier, Coulandon

**Aymeric Perroy**, directeur de la Culture et du Patrimoine, Conseil départemental de l'Isère

**Jacques Philippot**, président, association de la Maison de la Tour – Le Cube, Valaurie

**Yves Pignard**, directeur, Centre culturel associatif beaujolais, Villefranche-sur-Saône

**Delphine Pinasa**, directrice, Centre national du costume de scène, Moulins

**Geneviève Pinçon**, directrice, Centre National de la Préhistoire, conseillère scientifique pour la grotte Chauvet

**Diane Polya-Zeitline**, directrice artistique, Opéra de Vichy, Vichy

**Loïc Portier**, directeur, Ciné court animé Festival international du court métrage d'animation, Roanne

**Julien Poujade**, assistant de direction, Maison de l'image, Aubenas

**Vincent Pradier**, président, Rézo 43

**Philippe Raffaelli**, chef de service de la Conservation départementale du patrimoine, Conseil départemental de la Savoie

**Benoît Reiss**, co-directeur, éditions Cheyne, Devesset

**Alain Reynaud**, directeur artistique et **Marie-O Roux**, secrétaire générale, La Cascade Pôle national des arts du cirque, Bourg-Saint-Andéol

**Vincent Roche-Leccia**, directeur, Théâtre de Bourg-en-Bresse, Bourg-en-Bresse

**Corinne Rose**, directrice, médiathèque d'Anse, Anse

**Patrice Rötig**, directeur, Éditions Bleu Autour, Saint-Pourçain-sur-Sioule

**Sébastien Roux**, directeur, Superstrat Regards & Mouvements / Pontempeyrat Hors les murs, Saint-Bonnet-le-Château

**Ivan Rulliat**, directeur, Cinéma Paradiso, Saint-Martin-en-Haut

**Céline Saint-Martin**, co-directrice, Scènes Obliques, Les Adrets

**Jean-Marc Salomon**, président, Fondation pour l'art contemporain Claudine et Jean-Marc Salomon

**Jean-Claude Saurel**, président, Sauve qui peut le court métrage, Clermont-Ferrand

**Eliane Sauvan**, co-présidente, association Festival d'Aquarelle, Brioude

**Lionel Sauzade**, conservateur, Domaine Royal de Randan, Randan

**Laure Sessin**, responsable du service culturel et coordinatrice À Ciel ouvert - Parcours d'art actuel, Riorges

**Jean-Marie Songy**, directeur, Festival d'Aurillac, Aurillac

**David Soudan**, directeur, École des Arts Appliqués et de l'Image, Voglans

**Isabelle Suchel Mercier**, directrice générale adjointe Culture, Ville de Roanne

**Carole Thibaut**, directrice, Théâtre des Îlets Centre dramatique national, Montluçon

**Bruno Thircuir**, metteur en scène, directeur artistique, La Fabrique des Petites Utopies, Grenoble

**Frédéric Thouny**, secrétaire général, Patrimoine des Pays de l'Ain, Bourg-en-Bresse

**Frédéric Tovany**, directeur, Château Rouge, Annemasse

**Nicolas Trigeassou**, directeur de la publication, Librairie Le Square, Grenoble

**Jérôme Truchet**, directeur des affaires culturelles et responsable du Galet, Ville de Reyrieux

**Giulia Turati**, responsable du centre d'art, La Halle, Pont-en-Royans

**Laëtitia Valentin**, chargée du service des publics, Musée Barthélemy Thimonnier, Amplepuis

**Magalie Vassenet**, responsable évènementiel, Horizons « Arts Nature » en Sancy, La Bourboule

**Didier Veillault**, directeur et programmateur, La Coopérative de Mai, Clermont-Ferrand

**Philippe Veyrinas**, directeur du développement artistique et culturel, Conseil départemental de la Savoie

**Fabienne Weidmann**, coordinatrice, association Plein Champ, association des cinémas d'Auvergne, Clermont-Ferrand